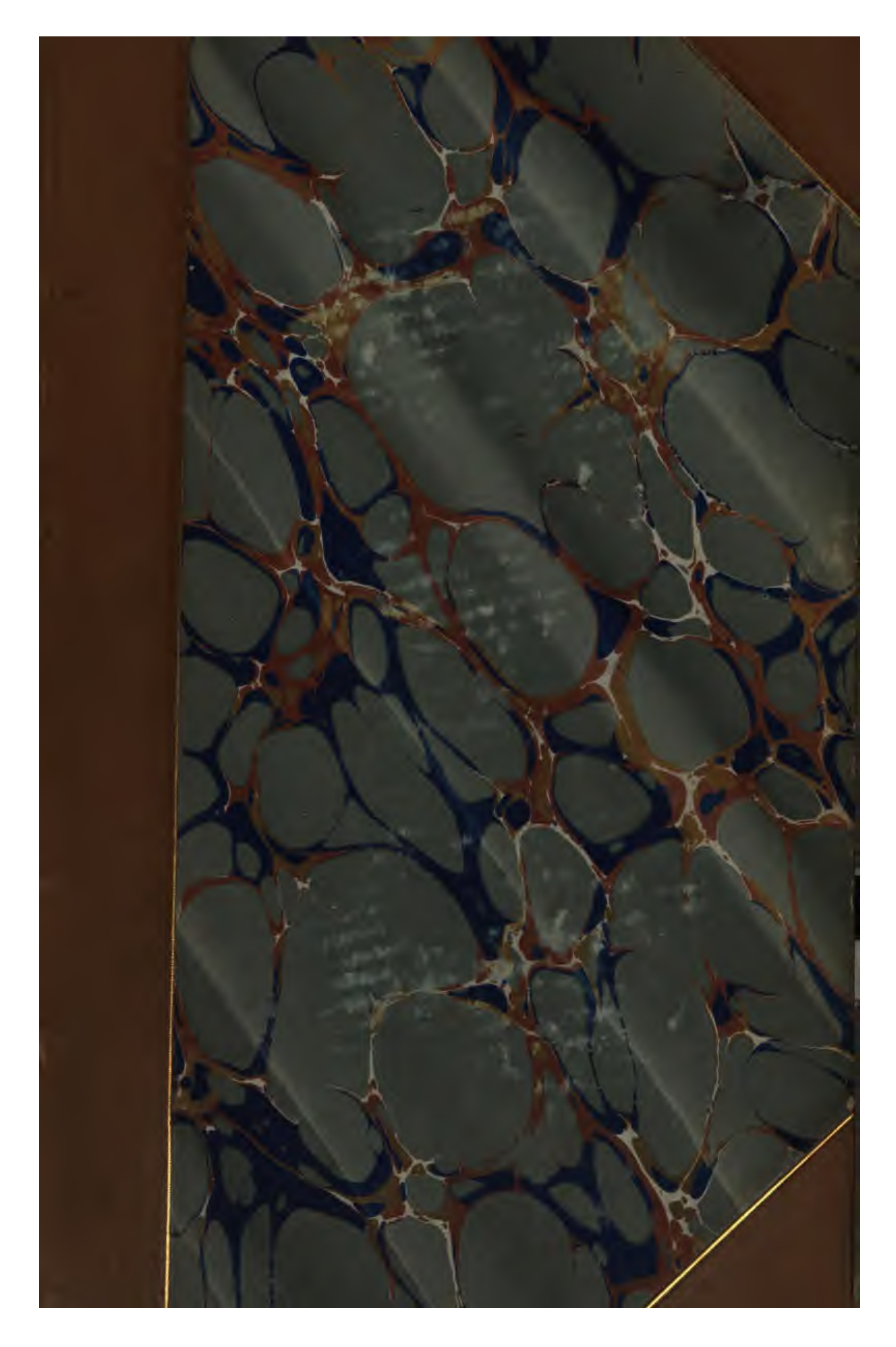


MAGASIN

DE

ZOOLOGIE.

Les articles des années 1839 et 1840 ont été fournis par MM. BOISSONNEAU. — DE BOISSY. — BUQUET. — CAILLIAUD. — CHENU. — AD. DELESSERT. — DESHAYES. — DESJARDINS. — DOUMET. — DUPONT. — FEISTHAMEL. — DE FREMINVILLE. — ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE. — GERBE. — GORY. — GUÉRIN-MÉNEVILLE. — GUICHENOT. — KIENER. — DE LAFRESNAYE. — DE LAIZER. — LESSON. — MARAVIGNA. — MARC. — MICHELIN. — DE PARIEU. — PETIT DE LA SAUSSAIE. — QUOY. — DE ROMAND. — EMMANUEL ROUSSEAU. — SCHIODTE. — DE SPINOLA. — VANDERHOEVEN.

IMPRIMERIE BOUCHARD-HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

MAGASIN
DE
ZOOLOGIE,
D'ANATOMIE COMPARÉE
ET
DE PALÆONTOLOGIE,

RECUEIL

DESTINÉ A FACILITER AUX ZOOLOGISTES DE TOUS LES PAYS LES MOYENS DE PUBLIER LEURS TRAVAUX, LES ESPÈCES NOUVELLES QU'ILS POSSÈDENT, ET A LES TENIR SURTOUT AU COURANT DES NOUVELLES DÉCOUVERTES ET DES PROGRÈS DE LA SCIENCE,

par M. F.-E. Guérin-Méneville.

DEUXIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE.

ANNÉE 1840.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,
ÉDITEUR DES NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,
23, RUE HAUTEFEUILLE.

1840.

4

TABLE DES ANNEES

1839 et 1840.

MAMMIFÈRES.

		Planches.
Centetes armatus	1839.	2.
— setosus	1839.	1.
Dactylomys typus	1840.	20.
Echimys albispinus	1840.	26.
— hispidus	1840.	27.
— setosus	1840.	25.
Ericulus nigrescens	1839.	3. et 4.
Felis senegalensis	1839.	10.
Galidia elegans	1839.	14. et 17.
— concolor	1839.	15.
— olivacea	1839.	16.
Galidictis striata	1839.	18. et 19.
Ichneumia albicauda	1839.	11.
— albescens	1839.	12. et 13.
Mustela plesictis	1839.	5.
Nelomys Blainvillii	1840.	22.
— cristatus	1840.	21.
— didelphoides	1840.	24.
— semivillosus	1840.	23.
Rongeurs épineux	1840.	28. et 29.
Vespertilio murinus	1839.	6 à 9.

OISEAUX.

Chloropsis auriventris	1840.	17.
Cotinga lamellipennis	1839.	9.
Cypselus leuconotus	1840.	20.
Francolinus nivosus	1840.	18.
Heterorhynchus olivaceus	1839.	10.
Melliphaga cincta	1840.	11.
Mellithreptus olivaceus	1839.	10.
Mesites variegata	1839.	5. et 6.
Muscicapa variegata	1840.	19.
Oriolia Bernieri	1839.	4.

		Planches.
Ornismya ensifera	1840.	15.
— heteropogon	1840.	12.
— microrhyncha	1840.	16.
— Paulinæ	1840.	13.
— Temminckii	1840.	14.
Orpheus longirostris	1839.	1.
Orthonyx heteroclytus	1839.	8.
Philepitta sericea	1839.	3.
Ploceus m lanotis	1839.	7.
Sylvia Cetti.	1840.	21.
Tanagra (ramphocelus) Luciani	1839.	2.

POISSONS.

Cestracion Quoyi	1840.	3.
Chironectes maculatus	1840.	2.
Polypterus senegalus	1839.	1.

MOLLUSQUES.

Arca trapezia	1840.	21.
Buccinum Tinei	1840.	24.
Chironia Laperousii	1840.	12.
Cytherea æquilatera	1840.	22.
Delphinula Lajonkairii	1839.	6.
Helix nicobarica	1839.	3.
— Caillaudii	1839.	5.
— Drouetii et Denainvillierii	1839.	8.
Lutraria compressa	1839.	4.
Mitra Santangeli	1840.	23.
Modiola cultellus	1840.	13.
Petricola arcuata	1840.	19.
— Cordierii	1840.	18.
— cylindracea	1840.	20.
Pholas concamerata	1840.	17.
— Janelli	1840.	14 à 16.
Pleurotoma sinistralis	1839.	1.
— Deshayesii	1840.	11.
— Kienerii	1840.	10.
Psammobia orbicularis	1839.	7.
Solen Michaudii	1839.	2.
Turbo Jourdani	1840.	9.

CRUSTACÉS.

Cerataspis monstrosus	1839.	1.

INSECTES.

		Planches.
Ægoidus peruvianus	1840.	29.
Anthia marginipennis	1839.	14.
— costata	1839.	15.
— Caillaudii	1839.	16.
Bombyx cinnamomea et socialis	1839.	22.
— affinis et dedecora	1839.	23.
Callydrias amphitrite	1839.	18.
Calocomus Kreuchelyi	1840.	50.
— lycius	1840.	51.
Cercoptera Banonii	1839.	12.
Chelocheirus trox	1839.	27.
Chryseida superciliosa	1840.	42.
Cicindela Douei	1840.	45.
Crambus concinnalis	1839.	26.
Cyllocera marginator	1839.	9.
— caligata	1839.	10.
Deilephila eras	1839.	21.
Dendrobias basalis	1840.	33.
Diorymerus Pradieri et lancifer	1839.	13.
Galissus cyanopterus	1840.	28.
Hecathesia thyridion	1839.	21.
Helluo cruciatus	1840.	47.
Lithosia iboria	1839.	26.
Lucanus Chevrolatii	1840.	44.
Lycisca raptoria	1840.	43.
Mecosarthron buphagus	1840.	52.
Megastylus cruentator	1839.	6.
Nectanebus Fischeri	1840.	54.
Ozodera xanthospilos	1840.	37.
Papilio archidamas	1839.	17.
Pelecinus Guerinii	1840.	49.
— polycerator	1840.	48.
— polyturator	1840.	49.
Phacellus Latreilli et Dejeanii	1839.	5.
Phoedinus Debauvei	1840.	31.
— lanio	1840.	30.
— microthorax	1840.	32.
Phricodus histrix	1840.	40.
Pieris enarete et ega	1839.	18.
Polyblastus palæmon	1839.	7.
— Drewseni et alternans	1839.	8.
Procris melas et viridi-pulverulenta	1839.	11.
Saturnia Laplacei	1839.	24. et 25.
Satyrus singa et philerope	1839.	19.
— Coctei	1839.	11.
— Montrolii	1839.	20.

		Planches.
SCARABÆUS Jupiter	1840.	46.
SPHENISCUS ferrum equinum	1839.	4.
SPHINX Annei	1839.	2.
SPHOENOGNATHUS Feisthamelii	1840.	39.
— prionoides	1839.	1.
STENASPIS unicolor	1840.	38.
TESSEROCERUS insignis	1839.	3.
TRACHYDERES badius	1840.	36.
— blandus	1840.	35.
— juvencus	1840.	34.
TRIGONALIS Hahnii	1840.	53.

ZOOPHYTES.

GEMMIPORA fungiformis	1840.	2.
LICHENOPORA glomerata	1840.	1.

NOTICE

sur les **RONGEURS ÉPINEUX**,

désignés par les auteurs sous les noms d'*Echimys*, *Lonchere*, *Heteromys* et *Nelomys*[1],

PAR M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

Bien que les Échimys, si remarquables par la nature éminemment caractéristique de leurs téguments, aient dû fixer depuis longtemps l'attention des auteurs, bien que le nombre très restreint des espèces connues dans ce groupe semble devoir rendre leur détermination exempte de graves difficultés, il est peu de genres dont la révision soit plus nécessaire dans l'état présent de la science. Ce sujet est même devenu tellement obscur que je ne puis l'aborder directement avant de l'avoir éclairé par un court historique des principaux travaux faits sur les Échimys.

I. Exposé historique des travaux faits sur les *Echimys*.

Tous les auteurs s'accordent à citer mon père comme le fondateur du genre Échimys. La formation de ce nom [2], la séparation en un groupe distinct d'un certain nombre de Rongeurs épineux d'Amérique jusqu'alors ballottés entre les genres Rat, Loir et Porc-épic, la distinction de la plupart des espèces sont dues, en effet, à mon père; mais son travail

[1] J'ai entrepris ce long travail à l'occasion de plusieurs rongeurs appartenant au musée de Genève, que M. Pictet a bien voulu m'adresser, en me priant de me charger de leur examen et de leur publication. Il a été communiqué et en partie lu à l'Académie des sciences, le 25 juin 1838. Voyez l'extrait étendu inséré dans les *Comptes rendus hebdomadaires*, tome VI, p. 884.

[2] *Echimys*, par abréviation, pour *Echinomys*. Ce mot est, en effet, composé d'Ἐχῖνος, *Hérisson*, et de Μῦς, *Rat*.

est resté inédit. Ses déterminations et ses noms ne sont entrés dans la science que par les publications successives de MM. George et Frédéric Cuvier, Desmarest et Desmoulins.

Les espèces que mon père décrivit dans ce travail, fait en 1808 ou 1809, et que l'on trouve admises aussi, d'après lui, par MM. Desmarest, Desmoulins et Lesson, sont au nombre de sept, savoir : 1° *Echimys cristatus*, c'est le *Lérot à queue dorée* de Buffon [1]; 2° *E. dactylinus;* 3° *E. spinosus*, c'est le *Rat épineux* d'Azara; 4° *E. hispidus;* 5° *E. didelphoides;* 6° *E. cayennensis*, espèce antérieurement décrite par mon père sous le nom de *Rat de la Guyane* [2]; 7° *E. setosus*. Sur ces sept espèces, deux, *Echimys cristatus* et *E. cayennensis*, étaient établies d'après des individus envoyés de Cayenne par M. Martin, et les autres, d'après des objets faisant partie des collections formées par mon père lui-même lors de son voyage en Espagne et en Portugal [3]. Presque tous les originaux des déterminations de mon père existent encore au muséum : c'est d'après eux surtout que j'essaierai plus bas la révision de toutes ces espèces, en m'aidant de l'examen de leurs crânes et de leurs dents, et de leur comparaison avec les individus rapportés depuis au muséum par d'autres voyageurs ou décrits par divers naturalistes.

Le premier travail dans lequel j'aie trouvé les observations de mon père mentionnées et le nom d'*Echimys* adopté, est une analyse des recherches de M. Frédéric Cuvier sur les caractères dentaires des Mammifères, insérée, en 1809, dans le *Bulletin de la Société philomathique* [4]. Là n'est toutefois qu'une simple citation de faits qu'il faut rechercher, ex-

[1] Buffon ne le décrit que d'après Allamand. Voyez tome VII des *Suppléments*, p. 283, pl. LXXII.

[2] Voy. *Tableau des Mammifères du Muséum*, p. 194.

[3] On peut consulter, sur ce voyage, le rapport adressé par mon père au ministre de l'intérieur. Voy. *Annales du Muséum*, t. XII, p. 434, 1808.

[4] N° de septembre 1809, p. 394.

posés avec détail, dans le mémoire lui-même, publié trois ans après dans les *Annales du Muséum*[1]. M. Frédéric Cuvier fait connaître, dans ce mémoire, le système dentaire des Échimys : il figure et décrit les molaires de l'*Echimys cristatus*, il les compare à celles de l'*E. spinosus*. En outre, il indique comme caractères génériques l'existence de quatre doigts en avant avec un rudiment de pouce, de cinq en arrière, d'une fissure labiale et de huit mamelles.

En 1811, Illiger, qui très probablement ne connaissait pas le genre Echimys de mon père et de M. Frédéric Cuvier, l'établit de son côté, dans son *Prodromus systematis mammalium*, sous le nom de *Loncheres*[2]. Il lui assigne, entre autres caractères, des oreilles courtes, des poils épineux lancéolés, une longue queue écailleuse et velue, et (mais avec doute) cinq molaires de chaque côté. Il compose ce genre, placé par lui près des porcs-épics, de deux espèces : le *Lérot à queue dorée* de Buffon, et un autre Rongeur originaire du Brésil, qu'il dit nouveau et qu'il nomme, sans indiquer même un seul de ses caractères, *Loncheres paleacea*.

En 1818, dans la première édition de son *Règne animal*, et de même, quelques années après, dans la seconde, M. Cuvier décrit succinctement plusieurs des espèces admises par mon père, dont il adopte la nomenclature. Il ne s'explique pas sur les autres, vraisemblablement parce qu'il avait quelques doutes à leur égard. Dans son ouvrage sur les *ossements fossiles*[3], il revient sur le genre Échimys pour indiquer quelques uns des caractères ostéologiques de leur tête. Il signale spécialement la largeur de leur trou sous-orbitaire, une disposition particulière de leur frontal, une autre plus remarquable encore de leur occipital qui, « en descendant latéralement vers

[1] Tome XIX, p. 283.

[2] De Λογχήρης, *qui est armé d'une lance*. Voyez *Prodromus*, p. 90.

[3] Seconde édition, t. V, part. I, p. 18.

l'oreille, se bifurque de manière à enclaver la partie montante de la caisse et du rocher, et à former à lui seul les deux tubercules dont le postérieur ou le mastoïde lui appartient seul ordinairement. »

En 1820, M. Lichtenstein [1], adoptant le nom proposé par Illiger, donne une description détaillée du genre *Loncheres*, et en distingue quatre espèces, *Loncheres paleacea*, *L. chrysuros*, *L. rufa* et *L. myosuros*. Plus récemment, au contraire, dans son ouvrage sur les mammifères de Berlin [2], le même auteur adopte, pour les Échimys, une classification très-différente. Il regarde le *Loncheres paleacea* comme devant seul rester dans le genre *Loncheres*, et tous les autres, c'est-à-dire, suivant lui, toutes les espèces décrites par les auteurs français sous le nom générique d'Échimys, comme devant rester dans le genre Rat.

En 1822, M. Desmarest, dans la seconde partie de sa *Mammalogie* [3], pense que le *Mus anomalus* de Thomson [4], peut former un genre distinct pour lequel il propose le nom d'*Heteromys*. Ce genre a été admis par M. Lesson dans son *Manuel de Mammalogie* [5], et cité, mais seulement comme très-douteux, par M. Cuvier dans la seconde édition du *Règne animal* [6].

En 1829, Fischer, dans son *Synopsis mammalium*, adopte le nom de *Loncheres*, mais suit la nomenclature spécifique de mon père et des auteurs français. Il cherche à établir la synonymie des sept espèces proposées par mon père et des

[1] *Ueber die Ratten mit platten Stacheln*, dans les *Abhandl. der kon Akademie der Wissenschaften in Berlin, für* 1818-1819, p. 191 et suiv.

[2] *Darstellung Neuer oder wenig bekannter Säugethiere*, 1 vol. in-fol., 1827-1834, pl. XXV et suiv.

[3] Page 313.

[4] Voy. *Transactions of the Linnean Society*, t. XI, p. 161, pl. X (année 1813).

[5] Page 263.

[6] Page 199, note.

quatre admises par Lichtenstein, dans son premier travail. Il se décide à admettre huit espèces, savoir : les sept de mon père, et le *Loncheres paleacea* d'Illiger et de Lichtenstein.

Tout récemment, une espèce qui est certainement distincte de toutes les précédentes, a été décrite par M. Jourdan ; elle est considérée par lui comme le type d'un genre distinct, nommé *Nelomys*[1], genre dans lequel devrait être aussi placé l'*Echimys cristatus*[2].

Je dois encore ajouter, pour compléter cet exposé, qu'une espèce, que quelques auteurs ont crue nouvelle, a été décrite en 1830 sous le nom d'*Echimys longicaudatus* par Rengger[3]; et que le *Lemmus niloticus* de mon père a été, il y a quelques années[4], reporté par M. Audouin dans le genre Échimys sous le nom d'*E. niloticus*. Enfin le Rat épineux du Caire, espèce très remarquable découverte par mon père dans le même pays que les précédents, a été aussi, sans doute pour avoir été confondu avec eux, cité par M. Desmarest et par Lichtenstein sous le nom d'Échimys d'Égypte, nom qui a été inexactement attribué par eux à mon père. Ces différents rongeurs doivent donc être compris dans l'examen que je vais faire de toutes les espèces réunies sous le nom d'Échimys ; examen par lequel je me propose de déterminer pour chacune d'elles, en premier lieu, si elle constitue bien une espèce distincte ; en second lieu, quel groupement générique il convient d'adopter à son égard.

[1] Voyez les *Comptes rendus hebdom. de l'Acad. des sciences*, année 1837, 2e sem., p. 522, et année 1838, 1er sem., p. 4.

[2] Voyez une analyse du mémoire de M. Jourdan, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, séance du 9 octobre 1837, et le rapport de M. Fréd. Cuvier, *ibid.*, séance du 2 janvier 1838.

[3] *Naturgesch. der Sæugethiere von Paraguay*, in-8, Basel, 1830, p. 236.

[4] Dans le grand ouvrage sur l'Égypte, *Hist. nat.*, t. II, p. 734.

II. Révision des espèces.

Dans la révision que je vais faire de toutes les espèces, réelles ou nominales, indiquées par les auteurs, et dans la discussion des points de synonymie qui offrent quelque difficulté, je ne m'astreindrai à suivre aucun ordre soit méthodique, soit chronologique. Ce que je dois chercher, en effet, ce sont, pour le présent, les rapprochements, non les plus conformes aux affinités naturelles, mais les plus favorables à l'éclaircissement de mon sujet; rien ne sera plus facile ensuite que d'opérer le classement rationnel des espèces que j'aurai examinées.

A. ECHIMYS CRISTATUS. *Geoff. Saint-Hilaire, Cuv., Desm.*

Les caractères extérieurs de l'individu type peuvent être ainsi exprimés : pelage épineux, d'un brun roux, plus clair en dessous ; dessus de la tête noir, avec *une raie médiane, longitudinale, blanche;* queue velue, noire, avec *la dernière moitié blanche;* taille, 0 mètre 320 centim.

J'ai vu plusieurs autres individus entièrement semblables au précédent, et venant comme lui de la Guyane.

B. LONCHERES CHRYSUROS. *Licht., Fisch.*

Cette espèce a pour type le Lérot à queue dorée d'Allamand et de Buffon, *Hystrix* ou *Myoxus chrysuros* des auteurs systématiques.

Une première difficulté se présente ici, Lichtenstein assigne à l'espèce les caractères suivants : *Vulpina, cristâ capitis, caudâque apice aureo-sericeis.* Fischer s'exprime de même, et néanmoins tous deux citent, comme synonymes, l'Échimys huppé ou à queue dorée, *Echimys cristatus* des auteurs français. Or il y a nécessairement erreur, ou dans cette caractéristique ou dans cette synonymie, puisque l'*E-*

chimys cristatus a la huppe et le bout de la queue *blancs* et non *dorés*. Entre l'une et l'autre, c'est évidemment la caractéristique qu'il faut abandonner. La couleur *dorée* de la queue et de la huppe n'a été vue que sur un seul individu très-jeune et conservé dans l'esprit-de-vin ; elle peut être attribuée, soit à la jeunesse de cet individu, soit, ce qui est beaucoup plus vraisemblable encore, au mode de conservation employé. Ce caractère, le seul qui put motiver la séparation du *Lérot à queue dorée* de l'*Echimys cristatus*, n'est donc d'aucune valeur et ne saurait prévaloir sur la ressemblance, si complète sous tous les autres rapports, qui existe entre l'individu d'Allamand et les nôtres.

Ces noms, *Hystrix*, *Myoxus*, *Loncheres chrysuros*, doivent donc continuer à être rapportés à l'*Echimys cristatus*, ainsi que mon père, M. Cuvier, M. Desmarest et MM. Lichtenstein et Fischer eux-mêmes l'ont admis.

C. LONCHERES PALEACEA. *Illig.*, *Licht.*, *Fisch.*

Lichtenstein et Fischer distinguent principalement cette espèce de la précédente par la couleur de la portion terminale de la queue, blanche chez le *Loncheres paleacea*, et jaune doré chez le *Loncheres chrysuros* ou *Echimys cristatus*. Ce dernier caractère n'étant pas exact, ou, s'il l'est pour quelques individus, n'étant pas général, on pourrait penser, au premier abord, que le *Loncheres paleacea* n'est encore qu'une espèce nominale à réunir à l'*Echimys cristatus*. Cependant, en examinant la seule figure, en lisant avec attention la seule description que l'on possède du *Loncheres paleacea* [1], celles de Lichtenstein, on remarque les trois caractères suivants, qui ne se retrouvent point chez l'*Echimys cristatus*.

[1] En effet, Illiger n'a pas même indiqué un seul de ses caractères, et Fischer n'a fait que reproduire, en l'abrégeant, la description de Lichtenstein.

Alle (Bartborsten) sind von weisser Farbe.

1° Le dessus de la tête, sauf une bande blanche longitudinale, est représenté comme de même couleur que le reste du corps, tandis qu'il est noir, sauf une bande blanche semblablement disposée, chez l'*Echimys cristatus*.

2° Le *Loncheres paleacea* a toutes les moustaches blanches, tandis que l'*Echimys cristatus* les a noires.

3° La queue du premier est de même couleur que celle du corps dans sa première portion, blanche dans le reste, c'est-à-dire dans les trois cinquièmes : celle de l'*Echimys cristatus* a, au contraire, la base seule de même couleur que le corps, les deux cinquièmes terminaux blancs et le reste noir.

D'après ces différences, dont la réalité ne peut guère être contestée lorsqu'elles résultent de la description d'un zoologiste aussi distingué que M. Lichtenstein, le *Loncheres paleacea* serait une espèce voisine, mais distincte de l'*Echimys cristatus*. Celui-ci serait nettement caractérisé par rapport à elle par la coloration noire de la plus grande partie du dessus de sa tête, de ses moustaches et de la moitié de sa queue.

La patrie du *Loncheres paleacea* n'est point non plus la même : l'individu type, le seul qui paraisse connu jusqu'à présent, est du Para.

D. ECHIMYS DACTYLINUS. *Geoff. Saint-Hil.*, *Cuv.*, *Desm.*

Cette espèce a quelques rapports avec les précédentes par sa grande taille et même sa coloration, mais ne peut être un seul instant confondue avec elles. Son pelage soyeux et non épineux, sa queue nue, les proportions singulières de ses doigts, la rendent éminemment distincte dès le premier abord.

E. ECHIMYS HISPIDUS. *Geoff. Saint-Hil., Desm.*

Cette espèce, non moins distincte que la précédente, est de taille beaucoup moindre; elle n'a que 180 centimètres du bout du museau à l'origine de la queue. Celle-ci, aussi longue que le corps et la tête pris ensemble, est écailleuse, mais en même temps fournie d'un assez grand nombre de poils. Sa portion terminale présente même des poils assez nombreux et en même temps assez longs pour que les écailles disparaissent tout à fait sous eux. A ces caractères, il suffit, quant à présent, d'ajouter que le corps n'est pas blanc en dessous, mais d'un brun roux seulement un peu plus clair que le brun roux des parties supérieures, et que les piquants du dessus du cou, depuis le col jusqu'à la queue, sont très grands, peu mêlés de véritables poils, et singulièrement remarquables par leur forme aplatie et triangulaire : chacun d'eux est comparable à une lame de poignard, d'où le nom spécialement donné à cette espèce d'Echimys à aiguillons, *Echimys hispidus*.

F. ECHIMYS DIDELPHOIDES. *Geoff. Saint-Hil., Desm.*

Cette espèce diffère peu, par sa taille et ses proportions, de la précédente; mais elle a le ventre blanchâtre, la queue velue à sa base, écailleuse et pourvue seulement de poils très courts et très rares dans tout le reste de sa longueur; enfin ses piquants, en partie cachés sous des poils soyeux, sont beaucoup moins larges. L'Échimys didelphoïde est donc parfaitement distinct de toutes les espèces précédentes, savoir, et en laissant de côté un grand nombre d'autres caractères :

1° Des *Echimys cristatus* et *Loncheres paleacea* par sa taille beaucoup moindre et sa queue écailleuse ;

2° De l'*Echimys dactylinus* par sa taille beaucoup moindre et son pelage épineux ;

3° De l'*Echimys hispidus* par sa queue écailleuse, sauf la base qui est velue (comme chez plusieurs didelphes), et par la forme de ses piquants.

Je dois ajouter ici que ces trois espèces remarquables, *Echimys dactylinus*, *E. hispidus*, *E. didelphoides*, ne me sont connues que par les individus types rapportés de Lisbonne par mon père. On ne possède aucun renseignement précis sur la patrie de ces animaux que l'on peut cependant croire, avec toute vraisemblance, originaires de l'une des provinces de l'empire brésilien.

G. Mus hispidus. *Licht.*

Dans son ouvrage déjà cité sur les Mammifères rares du musée de Berlin, M. Lichtenstein décrit et figure un rongeur épineux qu'il considère comme identique avec l'*Echimys hispidus* de mon père.

Le savant zoologiste prussien a commis ici une erreur qu'il est nécessaire de relever. Son *Mus hispidus* a le ventre et les pieds blanchâtres, une partie de la tète colorée d'un roux vif et différent de la couleur générale du corps, la queue garnie, à sa base, de poils en dessous et d'épines très minces en dessus, les piquants du dos différents par leur forme de ceux des flancs et mélangés de poils soyeux en assez grand nombre : caractères qui manquent tous (et il serait facile d'en citer encore d'autres) chez l'*Echimys hispidus*.

Le *Mus hispidus*, en laissant de côté les grandes espèces d'Échimys qu'il ne saurait venir à l'esprit de personne de confondre avec lui, est également très distinct des *Echimys cayennensis* et *setosus*. Ceux-ci ont bien le ventre et les pieds blancs, mais leur queue est écailleuse dès la base, et n'a point cet anneau de poils et de piquants minces que le pro-

longement caudal présente, d'après Lichtenstein, près de son union avec le corps.

Cet anneau, au contraire, comme on l'a vu, existe chez l'*Echimys didelphoides*, et c'est même l'existence de ce caractère, si commun chez les didelphes, qui a valu à cette dernière espèce le nom qu'elle porte. La question à résoudre est donc celle de l'identité ou de la diversité spécifique du *Mus hispidus* et de l'*Echimys didelphoides*. Or, d'après la description et la figure de Lichtenstein, la queue du *Mus hispidus*, égale seulement aux trois quarts de la longueur du corps, n'est couverte, à sa base, de poils que sur un demi-pouce en dessous, par conséquent sur une étendue moindre que chez l'*Echimys didelphoides*. Le *Mus hispidus* a aussi une grande partie de la tête vivement colorée de roux, et les doigts et la partie écailleuse de la queue garnis de courts poils blancs. La queue de l'*Echimys didelphoides*, la base exceptée, n'a, au contraire, que des poils très rares de couleur foncée. Enfin, et c'est là le caractère le plus positif, et le plus remarquable en même temps, qui ressorte de la description de M. Lichtenstein comparée à l'individu type de l'espèce de l'*Echimys didelphoides*, les piquants du milieu du dos sont assez courts et très larges chez le *Mus hispidus* [1], tandis qu'ils sont très grêles et longs chez l'*Echimys didelphoides*. C'est ce qui explique comment le *Mus hispidus* de Lichtenstein a pu être pris, par un zoologiste aussi distingué, pour l'*Echimys hispidus*, si remarquable par la force de ses aiguillons. Le nom d'*hispidus* ne pouvant être conservé à cette espèce, si différente du véritable *Echimys hispidus*, je

[1] 3/4 de ligne de diamètre sur 9 lignes (prussiennes) de long, d'après Lichtenstein ; d'où la longueur seulement douze fois plus grande que le diamètre. Dans l'*Echimys didelphoides*, les piquants du milieu du dos ont 9 lignes 1/2 (françaises) de long et seulement 1/3 de ligne de diamètre ; d'où la longueur vingt-huit fois plus grande que le diamètre.

proposerai pour elle l'épithète spécifique d'ARMÉ, *armatus*, qui rappellera la force si caractéristique de ses épines.

L'*Echimys hispidus* paraît venir du Brésil : c'est, au contraire, de Cayenne qu'aurait été apporté le *Mus hispidus* de Lichtenstein ; toutefois il y a ici quelque doute, la patrie du second n'étant connue que par la déclaration d'un marchand.

H. ECHIMYS SETOSUS. *Geoff. Saint-Hil.*, *Cuv.*, *Desm.*

Point de difficulté encore, sinon pour la détermination de cette espèce, au moins pour sa distinction à l'égard de tous les rongeurs précédents. On ne saurait la confondre,

1° Ni avec les *Echimys cristatus* et *Loncheres paleacea ;* car elle a la queue écailleuse, toutefois avec quelques poils à l'extrémité, et sa taille, mesurée sur l'individu type, est de 0m,195 du bout du museau à l'origine de la queue, qui est un peu plus courte que le corps et la tête pris ensemble [1].

2° Ni avec l'*Echimys dactylinus ;* car, outre la différence de taille, elle est épineuse. Le nom d'*Echimys setosus* indique, non qu'elle est revêtue de poils ordinaires, mais que ses piquants allongés, aplatis, mais plus étroits et plus faibles que dans les autres espèces épineuses, sont en grande

[1] M. Desmarest donne les mesures suivantes :

Longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue	5p 6l	ou 0m,148
Longueur de la queue	6 6	0 ,175

Selon ses mesures, la queue aurait 1 pouce ou 0m,027 de plus que le corps et la tête; mais il y a ici, très certainement, une erreur. Le corps de l'individu type a bien, comme je viens de le dire, 0m,195, ce qui fait 7 pouces 2 lignes, et sa queue, dont une petite portion manque, a 0m,170. Sa longueur totale, lorsqu'elle était entière, devait être de 0m,175 environ.

partie cachés sous les poils soyeux qui sont ici très abondants.

3° Ni avec l'*Echimys hispidus*, en raison de la nature de ses téguments.

4° Ni avec l'*Echimys didelphoides;* car l'Echimys soyeux a la queue écailleuse dès la base, en même temps qu'il offre des caractères éminemment distinctifs dans ses pieds très allongés et dans sa coloration. Il a, en effet, le dos d'un brun roussâtre passant au noirâtre en quelques parties, les flancs fauves, et le ventre d'un blanc pur qui tranche sur le fauve des flancs. Les pattes sont aussi blanches.

5° Ni, enfin, en raison de plusieurs des mêmes caractères, avec le *Mus hispidus* de M. Lichtenstein. L'individu type de cette espèce a été rapporté en 1808 de Lisbonne par mon père, qui l'a indiqué comme très probablement originaire du Brésil. Le muséum d'histoire naturelle possède en effet, depuis 1820, un second individu rapporté de Rio-Janeiro par MM. Quoy et Gaimard, et, depuis 1827, un troisième, également brésilien. Tous deux sont semblables au précédent par la composition et les couleurs de son pelage, mais un peu plus petits: il a 19 centimètres, non compris la queue, qui a 17 centimètres.

I. ECHIMYS CAYENNENSIS. *Geoff. Saint-Hil., Cuv., Desm.*

L'individu type de cette espèce ressemble beaucoup par ses couleurs à l'individu type de l'*Echimys setosus*. Son corps est, en dessus, d'un brun roussâtre, un peu plus clair sur les côtés que sur le dos, et, en dessous, d'un blanc pur qui tranche sur le bas des flancs avec la couleur des parties supérieures du pelage. Les pieds sont blancs, les moustaches en partie brunes et en partie blanches, les ongles

blanchâtres; caractères qui se retrouvent tous chez l'*Echimys setosus*.

La taille est également peu différente : l'individu type a, du bout du museau à l'origine de la queue, presque exactement 2 centimètres, c'est-à-dire quelques millimètres seulement de plus que l'*Echimys setosus*. Cet individu est d'ailleurs malheureusement incomplet, et je ne puis rien dire de la queue, dont la longueur, à peu près égale à celle du corps, est d'ailleurs présumable par analogie.

Les caractères distinctifs indiqués par les auteurs entre les *Echimys setosus* et *cayennensis* consistent dans la nature différente du pelage, beaucoup plus doux et moins mélangé d'épines chez le premier. Dans l'*Echimys cayennensis*, en effet, le milieu du dos est garni de piquants non seulement beaucoup plus nombreux et non cachés dans les poils, mais plus courts, plus larges et plus roides que ceux qui existent dans la même région chez l'*Echimys setosus*. La même différence existe sur les flancs, où l'Échimys soyeux n'a que des piquants peu nombreux et très déliés qui se perdent au milieu de poils soyeux assez doux au toucher, tandis que l'Échimys de Cayenne a les flancs garnis d'un grand nombre de piquants assez forts et résistants, seulement mêlés, et non cachés, parmi des poils eux-mêmes très roides.

L'*Echimys cayennensis* présente donc, en effet, dans ses téguments quelques caractères distinctifs par rapport à l'*Echimys setosus*, qui en est si voisin à tant d'autres égards, et qui paraît le représenter au Brésil, comme le *Loncheres paleacea* d'Illiger y représente l'*Echimys cristatus*.

Après avoir signalé ces différences dans la nature des téguments des *Echimys cayennensis* et *setosus*, je dois insister sur un trait qui leur est, au contraire, commun, savoir : l'absence presque complète de piquants sur la tête, sur la croupe et sur les cuisses, régions où se trouvent seulement, parmi d'autres poils plus fins, de gros poils roides ou tout au plus quelques épines extrêmement déliées. Ce caractère

est l'un de ceux qui distinguent les *Echimys cayennensis* et *setosus*, soit de l'*Echimys hispidus* qui, d'ailleurs, comme on l'a vu, n'a pas le ventre blanc, soit surtout d'une espèce nouvelle, qui sera décrite plus bas; espèce très voisine des précédentes et à ventre blanc comme elles, mais à piquants également répartis sur toute la face supérieure du corps.

J. LONCHERES MYOSUROS. *Licht.*; ECHIMYS LONGICAUDATUS. *Rengg.*; MUS LEPTOSOMA et MUS CINNAMOMEUS. *Licht.*[1]

La très courte description que Rengger donne de cette espèce peut être ainsi traduite :

« Joues d'un brun rougeâtre; dessus de la tête, nuque, dos, côtés du corps et côté externe des extrémités, bruns, la pointe des piquants étant ici, non pas rouge, mais d'un brun rougeâtre pâle. Longueur de la tête, 2 pouces 2 lignes; du corps, 5 pouces 10 lignes; de la queue, 6 pouces 4 lignes; hauteur moyenne, 3 pouces 6 lignes. »

A ces courts détails, M. Lichtenstein ajoute que tout le dos et les flancs sont couverts de piquants aplatis, dont la pointe, ajoute-t-il, est d'un brun foncé sur le dos, et de couleur de rouille sur les flancs. La couleur générale est d'un brun foncé sur le dos, d'un brun rubigineux sur les flancs, d'un blanc de neige sous le ventre et sur une partie des membres. *Les épines sont sur tout le dos piquantes et tranchantes, leurs pointes n'étant pas flexibles.* Il y a aussi quelques épines sur les flancs. La queue est nue dans les deux premiers tiers, sauf quelques petits poils visibles à la loupe; mais, dans le dernier tiers, les poils deviennent de plus en plus longs, et ils forment même au bout un petit pinceau blanc de quatre lignes de longueur.

Les individus décrits par Lichtenstein venaient des pro-

[1] M. Lichtenstein a figuré et décrit en 1820 (*Mém. de Berlin*, loc.

vinces de Bahia et de Sainte-Catherine au Brésil. La courte description de Rengger a été faite, au contraire, sur un seul individu, pris au Paraguay par des Guaranis.

Ces courts renseignements, qui sont, avec les deux figures données par M. Lichtenstein, les seuls éléments que l'on puisse employer pour la détermination du *Loncheres myosuros* ou *Echimys longicaudatus*, montrent d'abord, et avec toute évidence, qu'il a des rapports intimes avec les *Echimys setosus* et *cayennensis*. Ils ont les mêmes téguments, la même queue, le même système de coloration que ces deux espèces. Avec toutes ces ressemblances existe-t-il quelques différences réelles sur lesquelles on puisse fonder avec certitude la distinction spécifique du *Loncheres myosuros ?*

La description de Rengger est tellement courte, qu'il est tout à fait impossible d'en tirer aucune conséquence certaine, et celle de Lichtenstein laisse elle-même quelque chose à désirer. Cependant il en résulte, et il résulte surtout de la figure donnée dans les *Mémoires de Berlin*, que les piquants du dos sont beaucoup plus larges que chez l'*Echimys setosus*. Ils ont, en effet, d'après M. Lichtenstein, 9 à 10 lignes (prussiennes) de long sur près d'une ligne de large : cette largeur tient à ce que ces piquants sont considérablement dilatés à la base, tandis que ceux de l'*Echimys setosus* sont grêles, étroits sur toute leur longueur, et en particulier sans aucune dilatation à la base.

Le *Loncheres myosuros* est donc distinct de l'*Echimys setosus* par un caractère de valeur réellement spécifique, indépendamment de quelques légères différences de colora-

cit.) cette espèce sous le nom de *Loncheres myosuros*, nom qu'il a depuis changé en *Mus cinnamomeus* (sur la planche), puis définitivement (dans le texte) en *Mus leptosoma* par des motifs qui seront plus bas indiqués. Voyez sa *Darstellung never Sæugeth ;* ouvrage dans lequel se trouvent une autre figure et une autre description de la même espèce.

ques, savoir : deux établies par mon père, lors de la fondation du genre, et une autre nouvelle; plus une espèce très-douteuse, l'*Echimys myosuros*.

1. ÉCHIMYS SOYEUX. *Echimys setosus*. G. S.-H.

Les caractères de cette espèce ont été comparés plus haut (page 12) à ceux des autres Échimys déjà connus : je renvoie à cette partie de mon travail et au *synopsis* qui, placé à la fin, en présentera le résumé complet. On trouvera dans ce *synopsis*, à la suite de la caractéristique de l'*Echimys setosus*, les indications synonymiques qui se rapportent à cette espèce.

2. ÉCHIMYS DE CAYENNE. *Echimys cayennensis*. Geoff. St-Hil. (Voy. page 13.)

3. ÉCHIMYS MYOSURE. *Echimys myosuros*. (Voy. page 15.)

4. ÉCHIMYS A ÉPINES BLANCHES. *Echim. albispinus*.

Je dois à M. le professeur Pictet, de Genève, la connaissance de cette espèce nouvelle, rapportée de la petite île Deos, placée sur la côte du Brésil, à peu de distance de Bahia.

Elle est voisine, mais très-distincte des trois Échimys précédents. Comme dans ceux-ci, le pelage est composé, inférieurement, de poils fins, d'un blanc pur; supérieurement, d'un mélange de piquants aplatis et de poils. Comme dans ceux-ci encore, les membres, généralement d'un gris brunâtre, deviennent blancs sur les doigts, le carpe et une partie des tarses; enfin j'ai constaté aussi que les dents ont la plus grande analogie avec celles de l'*Echimys setosus*. Mais

un caractère distinctif, très-facile à constater, se trouve dans la disposition des piquants, qui se trouvent répandus, non-seulement sur le dos, les lombes et la partie supérieure des flancs, mais sur toutes ces parties, et en même temps sur la tête, sur le bas des flancs jusqu'à la partie blanche, sur le haut des cuisses, et spécialement sur la croupe jusqu'à l'origine de la queue : caractère que l'on ne connaît, parmi les vrais Échimys, que chez l'*Echimys hispidus*. Tous ces piquants, excepté ceux du dessus de la tête et du bas des flancs, sont aussi forts et aussi résistants que ceux de l'Échimys de Cayenne, c'est-à-dire beaucoup plus que ceux de l'*Echimys setosus*, mais aussi beaucoup moins que ceux de l'*Echimys hispidus*. Cette dernière différence n'est, d'ailleurs, ni la seule ni la plus importante qui distingue notre *Echimys albispinus* de l'*Echimys hispidus ;* espèce dont les dents, comme je l'ai déjà indiqué, diffèrent beaucoup, quant aux détails de la couronne des molaires, de celles de l'*Echimys setosus*, et, par conséquent, de l'*Echimys albispinus*, si semblable à celui-ci par ses dents.

La coloration des piquants est aussi caractéristique chez notre Échimys. Ceux du dessous du corps sont presque tous grisâtres à leur origine, noirs à leur portion terminale ; et, du mélange de ces extrémités noires avec les poils du dos qui sont roux, résulte une teinte générale d'un brun roux. Sur les flancs, les cuisses et la croupe, les piquants sont, au contraire, blancs, et quelques-uns avec leur portion terminale d'un gris clair; et de leur mélange avec les poils roux, plus nombreux ici que sur le dos, résulte une nuance générale d'un faux roux tiqueté de blanc. Ce sont ces piquants blancs, visibles, dès le premier aspect, sur les flancs et la croupe de cette nouvelle espèce, et qui lui sont propres ; c'est, par conséquent, un de ses meilleurs caractères distinctifs que rappelle le nom d'*Echimys albispinus*, sous lequel je viens de la décrire.

Les oreilles sont ovales, nues, assez grandes. La queue,

noirâtre dans sa moitié supérieure, blanchâtre dans l'inférieure, est couverte de petites écailles carrées, entre lesquelles sortent des poils partout très-visibles, mais plus développés à l'extrémité. Les poils qui naissent sur la partie noirâtre de la queue sont noirs comme les écailles de cette partie, et de même les poils inférieurs sont blancs.

Voici les dimensions de l'individu type de notre description.

Longueur de la tête et du corps..............	0m,185
Longueur de la queue......................	0m,150
Longueur des pattes postérieures............	0m,45

II. *Espèces à queue en partie velue.*

5. ÉCHIMYS ÉPINEUX. *Echimys spinosus*. G. S.-H. (Voy. page 17.)

C'est d'après le témoignage d'Azara que je place, mais avec doute, cette espèce dans la seconde section. Elle a de nombreux rapports avec les espèces précédentes.

6. ÉCHIMYS A AIGUILLONS. *Echimys hispidus*. (Voy. page 9.)

Dans cette espèce, les dents offrent exactement la même disposition d'ensemble et les mêmes détails principaux que dans les *Echimys setosus* et *albispinus*, notamment en ce qui concerne les sillons et la division de la couronne en deux parties inégales ; mais l'émail dessine, chez l'*Echimys hispidus*, des lignes plus rapprochées et plus serrées. C'est pourquoi j'ai fait représenter comparativement les dents de l'*Echimys albispinus* et celles de l'*Echimys hispidus*.

On voit qu'après sa division récente en deux genres, et la séparation faite par moi d'un troisième genre, sous le nom

de *Dactylomys*, le groupe des Échimys, grâce aux acquisitions récentes de la science, se trouve encore comprendre presque autant d'espèces qu'en admettaient les auteurs.

TROISIÈME GENRE.

NÉLOMYS. NELOMYS. *Jourd.*

Les espèces de ce troisième genre, d'une taille plus grande et de formes plus lourdes que les vrais Échimys, leur ressemblent et, par là, diffèrent beaucoup des Dactylomys par la nature de leurs téguments, résultant, en dessus, d'un mélange de poils et de piquants aplatis à rebords saillants.

La queue, longue, mais épaisse à la base, est couverte, dans la plus grande partie de sa longueur, d'écailles entre lesquelles naissent des poils parfois assez nombreux pour cacher entièrement celles-ci non-seulement à l'extrémité, mais même sur toute la longueur du prolongement caudal. Dans toutes les espèces connues de Nélomys, on trouve un caractère qui, s'il n'est pas par lui-même d'une valeur véritablement générique, est du moins remarquable par son existence constante chez les Nélomys, et par son absence non moins constante chez les Échimys. La queue est, près de son origine, couverte de piquants ou de longs poils très roides et très résistants, semblables aux piquants ou aux poils de la croupe.

Les pieds postérieurs sont beaucoup plus courts, mais, en revanche, beaucoup plus larges que dans les Échimys. Sous ce rapport, on peut dire que les vrais Échimys sont aux Nélomys ce que les Gerbilles sont aux Rats. Les ongles sont moyens, comprimés, arqués et, par conséquent, assez semblables à ceux des Échimys; mais les proportions des doigts sont fort différentes. Leur longueur décroît dans l'ordre suivant : le médius et le quatrième, lesquels sont presque

exactement égaux; le second, qui est notablement plus court que celui-ci; l'externe, qui est bien développé et, par conséquent, beaucoup plus long, à proportion, que chez les vrais Échimys; enfin l'interne, qui est plus court.

Aux pattes de devant, le doigt interne est tout à fait rudimentaire; c'est un simple tubercule, portant toutefois un petit ongle court, convexe et, par là, très-différent des autres ongles, tous petits, mais comprimés et arqués. Ici les proportions des doigts sont telles, que le médius et le quatrième, sensiblement égaux entre eux, séparent le second et le cinquième, plus courts, lesquels sont aussi égaux entre eux. La surface palmaire est nue, de même que la surface plantaire.

Les oreilles sont arrondies, membraneuses, médiocres. Il n'existe point de véritable mufle, la nudité qui entoure les narines étant seulement linéaire.

Les molaires, en même nombre que chez les Échimys, offrent une disposition différente, et diffèrent aussi par le nombre et la forme des parties qui entrent dans la composition de chacune d'elles.

Les molaires supérieures sont disposées en deux rangées non parallèles : ces rangées sont plus écartées l'une de l'autre en arrière que vers leur partie antérieure. Je dis vers leur partie antérieure; car les deux rangées, après s'être rapprochées, s'écartent de nouveau, mais très-légèrement, en avant. Chaque rangée suit donc, non une ligne droite, mais une courbe dont la convexité, d'ailleurs peu marquée, est en dedans, ou, en d'autres termes, regarde la convexité de l'autre rangée.

Les deux rangées des molaires des Nélomys, à la mâchoire supérieure, diffèrent bien plus encore de celle des Échimys, par leur grande longueur, très supérieure ici à la distance qui sépare les bords internes de l'une et de l'autre. Cette grande longueur vient de la forme, elle-même très-allongée, de chaque molaire, et cette forme, à son tour, dépend de la

composition plus complexe des dents chez les Nélomys. On a vu que chez les Échymis chaque couronne est divisée transversalement par un sillon en deux parties, l'une antérieure, simple et étroite, la postérieure large et paraissant double, en raison d'un sillon secondaire qui la traverse sur une grande partie de son étendue. Chez les Nélomys la couronne est aussi divisée par un sillon transversal en deux parties ; mais il y a cette différence que chacune de ces parties, et non pas l'une d'elles seulement, est étendue et subdivisée par un sillon qui la fait paraître double. En outre, ce sillon est ici plus profond, et l'on croirait même, au premier aspect, qu'il existe de chaque côté huit molaires à couronne double, tandis que, dans la réalité, il en existe quatre à couronne quadruple ou au moins triple. La disposition des sillons, soit principaux, soit secondaires, est d'ailleurs variable. Ils sont tantôt presque rectilignes, transversaux et étendus d'un bord à l'autre de la couronne, d'où la division de la surface coronale des molaires en bandes transversales parallèles, ce qui a lieu chez le *Nelomys Blainvillii*. Dans une autre espèce, le Didelphoïde, qui est un Nélomys et non un Échimys, les sillons secondaires, très-marqués au bord externe, ne s'étendent pas jusqu'au bord interne, où les deux subdivisions de la couronne se confondent en une extrémité coronale de forme arrondie. Chez le *Nelomys cristatus*, la même disposition a lieu, et de plus les sillons commencent à être anguleux et à tracer sur la couronne des zigzags ; ce que l'on retrouve, et beaucoup plus marqué, dans la nouvelle espèce que je nomme *Nelomys semivillosus*. D'où l'on voit que les molaires supérieures, si elles étaient les seules parties que nous connaissions chez les Nélomys, pourraient nous servir à la fois à les réunir génériquement et à les distinguer spécifiquement.

Les molaires inférieures forment dans leur ensemble deux rangées analogues par leur disposition et leur étendue aux deux rangées supérieures ; mais la forme des molaires

est très différente : leur aspect rappelle la disposition si curieuse et si bien connue chez les Ondatras et les Campagnols ; les bords de chaque rangée, les internes surtout, présentent plusieurs parties avancées, pointues dans quelques espèces, obtuses dans d'autres, et entre ces parties des angles rentrants. Pour bien faire connaître ces dents, il est nécessaire, tout en renvoyant aux figures, de donner ici quelques détails descriptifs.

La première des molaires inférieures est la plus compliquée dans sa couronne, et celle qui ressemble le plus aux molaires supérieures ; elle est divisée, dans toutes les espèces, par deux sillons très marqués et étendus d'un bord à l'autre, en trois portions principales : la première, antérieure, triangulaire, ayant son sommet en avant, et souvent subdivisée en deux portions par un petit sillon qui n'entame jamais le bord externe ; la seconde, intermédiaire, irrégulièrement elliptique, étendue transversalement, et toujours simple ; la troisième, postérieure, triangulaire, ayant, au bord externe, son sommet, qui est simple, et, au bord interne, sa base, profondément divisée par un sillon ; cette dernière portion se compose donc de deux segments distincts en dedans et réunis en un seul en dehors : d'où il suit que cette première molaire est quadruple à sa couronne, et même quintuple quand le segment triangulaire antérieur est subdivisé.

Les trois molaires suivantes, toutes de même forme, sont, au contraire, seulement triples. Chacune d'elles présente en dehors une échancrure, et en dedans deux échancrures qui pénètrent très profondément ; ce qui donne nécessairement pour chacune d'elles deux angles plus ou moins distincts au bord externe et trois au bord interne. Les échancrures et les angles sont prononcés au *maximum* chez le *Nelomys Blainvillii*, celle de toutes les espèces chez laquelle l'aspect général des molaires inférieures rappelle le plus les Campagnols et les Ondatras ; elles le sont au *minimum*

chez le *Nelomys cristatus*. Sous ce rapport, les deux autres espèces que j'ai examinées se placent entre celles-ci dans l'ordre suivant : *Nelomys semivillosus* et *Nelomys didelphoides ;* le premier se rapprochant du *Nelomys Blainvillii*, le second tenant une sorte de milieu entre la *didelphoides* et le *cristatus*.

Ces espèces doivent d'ailleurs se classer dans un ordre bien différent d'après d'autres caractères, et notamment, comme on va le voir, d'après l'état de la queue, qui nous fournit ici les éléments d'une distinction semblable à celle que nous avons admise parmi les vrais Échimys.

I. *Espèces à queue velue.*

Contrairement à l'ordre suivi plus haut pour les Échimys, je commencerai, dans ce genre, par cette première section ; c'est à elle que se rapportent les espèces les mieux connues, et, ce qu'il importe de remarquer, les véritables types du genre. On a même vu plus haut que M. Jourdan croyait pouvoir faire, de l'état velu de la queue, l'un des principaux caractères distinctifs des Nélomys; ce que l'étude attentive du système des faits ne nous a pas permis d'admettre avec lui.

1. NÉLOMYS HUPPÉ. *Nelomys cristatus.*

Je ne rappellerai ici qu'un seul des caractères distinctifs de cette espèce depuis si longtemps connue : la coloration noire de la plus grande partie du dessus de la tête, de ses moustaches et de la moitié de sa queue.

2. NÉLOMYS PAILLÉ. *Nelomys paleacea.*

On a vu plus haut d'après quels motifs cette espèce, qui est le *Loncheres paleacea* d'Illiger et de Lichtenstein, me

paraît devoir être considérée comme voisine, mais distincte de la précédente. (Voy. page 7.)

3. NÉLOMYS BLAINVILLE. *Nelomys Blainvillii.* Jourd.

La description insérée dans les comptes rendus de l'Académie[1] suffit, quelque courte qu'elle soit, pour caractériser cette espèce, si reeconnaissable par sa queue noire, sa tête colorée, en dessus, de fauve comme le corps, et sa taille comparée par M. Jourdan à celle du cochon d'Inde. Voici les dimensions d'un individu que j'ai présentement sous les yeux : j'en avais examiné, en outre, deux autres très semblables à celui-ci.

Longueur de la tête et du corps................	0^{m},240
Longueur de la queue........................	240
Longueur des pattes postérieures (ongles comp.)	032

II. *Espèces à queue écailleuse.*

4. NÉLOMYS DIDELPHOÏDE. *Nelomys didelphoides.*

Cette espèce ne m'est connue que par l'examen de l'individu rapporté par mon père, de Lisbonne, et distingué par lui sous le nom d'*Echimys didelphoides*, qu'il a toujours porté jusqu'à présent. Par ses pattes et son système dentaire, c'est un véritable Nélomys.

Il est à remarquer que l'individu rapporté par mon père est jeune : l'espèce parvient donc vraisemblablement à des dimensions supérieures à celles de notre individu. Je rétablis ces dimensions que M. Desmarest a données assez inexactement.

[1] *Loco citato.*

Longueur de la tête et du corps..................	0^m,185
Longueur de la queue..........................	170
Longueur des pattes postérieures (ongles compris).	035

Je dois ajouter que l'on ne doit pas non plus accorder toute confiance aux descriptions qui ont été données de la coloration de cette espèce. Le seul individu connu a été retiré de l'alcool.

5. NÉLOMYS ARMÉ. *Nelomys armatus*.

On a vu plus haut (pages 11 et 12) quels caractères distinguent cette espèce, soit du *Nelomys didelphoides*, soit de l'*Echimys hispidus*, avec lequel M. Lichtenstein l'avait réunie.

6. NÉLOMYS DEMI-VELU. *Nelomys semivillosus*.

Je dois la communication de cette nouvelle espèce à M. de Blainville, qui en avait reçu de M. Roulin trois individus, malheureusement à demi putréfiés dans le bocal mal clos qui les contenait, dont trois venaient de Carthagène[1].

Le nom de *Semivillosus* est relatif à la fois et à l'état des téguments du corps et à la proportion des poils de la queue, qui forment l'un des caractères les plus distinctifs de cette espèce.

Le dessus et les côtés de la tête, du cou et du corps, les cuisses, les épaules et la base de la queue sont revêtus d'un mélange de poils et de piquants aplatis, dont les dimensions et les proportions varient d'ailleurs suivant les régions. Les piquants, très nombreux sur le dos et très grands (0^m,024 sur un peu moins d'un millimètre), deviennent, sur la tête et les cuisses, moins nombreux et plus petits, bien que présentant encore très nettement la forme aplatie

[1] M. Roulin m'a, depuis, fait parvenir un individu en bon état.

et caractéristique des autres piquants (0^m,0130 sur 0^m,0004 à la tête). Ces caractères suffiraient déjà pour distinguer le *Nelomys semivillosus*, soit de l'*armatus* dont les piquants sont beaucoup plus forts, soit du *didelphoides*, qui a sur le dos des piquants seulement un peu plus étroits que ceux du *semivillosus*, mais qui n'a sur la tête que des piquants entièrement grêles, on pourrait même dire des poils aplatis et un peu roides : leur largeur, pour en donner une idée par un nombre, ne dépasse pas 1/5 ou 1/6 de millimètre, tandis que la largeur des piquants, prise au point correspondant sur la tête du *semivillosus*, est de près d'un demi-millimètre.

La coloration des piquants présente d'ailleurs beaucoup d'analogie chez les *Nelomys semivillosus* et *didelphoides*. La plupart, surtout en arrière, sont de couleur de corne dans leur première moitié ou leurs deux tiers, puis noirs avec l'extrémité jaunâtre ; d'autres, surtout en avant, sont entièrement noirâtres dans leur moitié terminale. En dessous, il n'existe que des poils d'un blanc légèrement roussâtre. Les pieds sont aussi de cette couleur. Les moustaches sont noires. La tête, chez le *semivillosus*, est de même couleur que le corps, sauf les côtés du nez, qui sont d'un fauve-grisâtre : ils sont roux chez le *didelphoides*.

La queue est couverte, à sa base, sur une très petite étendue, de poils roides mélangés de quelques piquants fins. Les téguments du reste de la queue consistent en écailles carrées, disposées par rangées transversales très régulières, et en même temps en un très grand nombre de poils fauves, dirigés en arrière, et de quelques millimètres de long ; ces poils sont assez nombreux pour que la queue paraisse velue sous un certain aspect.

Les dimensions sont les suivantes :

Longueur du corps et de la tête..................	0^m,195
Longueur de la queue..........................	196
Longueur des pieds postérieurs (ongles compris)..	034

Ces mesures font ressortir un nouveau caractère différentiel du *Nelomys semivillosus* par rapport aux précédents, qui ont la queue proportionnellement beaucoup plus courte. Je dois dire néanmoins que tous ces caractères extérieurs n'auraient pu me paraître suffisants pour déterminer avec exactitude la nouvelle espèce de Carthagène, si son système dentaire ne m'avait offert, comme on l'a vu plus haut, des caractères éminemment distinctifs et à l'égard desquels aucune erreur n'est possible. Il suffira, à cet égard, de consulter la planche dans laquelle j'ai fait représenter comparativement les dents de trois espèces de Nélomys, qui compléteront, en même temps qu'elles les présenteront sous une forme visuelle, les indications que j'ai données plus haut.

QUATRIÈME GENRE.

HÉTÉROMYS. *Heteromys*. Desm., Less.

Je ne cite ici que pour mémoire ce quatrième genre bien distinct, s'il est vrai qu'il existe des abajoues ouvertes au dehors. L'existence de trois molaires seulement fournirait un autre caractère générique non moins tranché, s'il n'y avait lieu de le révoquer en doute.

MM. Desmarets et Lesson ont proposé le nom de *Heteromys Thompsonii* pour l'espèce unique et encore mal connue qui serait le type de ce groupe (*Mus anomalus*, Thomps.).

II. *Espèces africaines.*

Je ne dirai ici quelques mots de deux espèces africaines rapportées par divers auteurs aux Échimys qu'afin de les séparer nettement de divers genres américains précédemment décrits. Je renvoie à des notices spéciales, dont l'une ne tardera pas à être publiée, les détails qui ne peuvent trouver place ici.

C'est, comme on l'a vu plus haut, M. Audouin qui a pensé que le *Lemmus niloticus* de mon père devait être reporté parmi les Échimys. En indiquant cette modification, M. Audouin ne s'est d'ailleurs exprimé qu'avec doute, et lui-même a invité les zoologistes à vérifier ultérieurement, par l'examen du système dentaire, une opinion conçue seulement d'après l'examen des organes extérieurs. Je puis aujourd'hui, selon le désir de M. Audouin, faire connaître le système dentaire : la peau de l'individu type rapporté d'Égypte par mon père renfermait un crâne que j'ai fait retirer et que j'ai examiné avec soin.

Le système dentaire est celui du genre Rat, et c'est aussi au crâne des *Mus* que ressemble le plus, par l'ensemble de sa conformation, la tête osseuse du *Lemmus niloticus*, qui doit, par conséquent, être appelé *Mus niloticus*, et non *Lemmus*, *Hypudæus*, *Arvicola*, et encore moins *Echimys niloticus*. Il faut remarquer, toutefois, que la queue du *Mus niloticus*, couverte de poils assez nombreux pour cacher presque entièrement les écailles, ses ongles épais, l'état tout à fait rudimentaire des tubercules qui représentent les pouces aux pattes de devant, et quelques détails de la forme des molaires, tendent à écarter ce rongeur des espèces de notre pays, que l'on regarde généralement comme les types du genre *Mus*. Je me borne, d'ailleurs, ici à cette remarque, me réservant de revenir sur le *Mus niloticus*, lorsqu'aura paru, dans son entier, le mémoire important dont M. Waterhouse vient de publier un aperçu dans les *Proceedings* de la société zoologique de Londres. On sait que dans ce travail, qui résume de longues et nombreuses observations, le genre *Mus*, présentement l'un des plus obscurs de la zoologie, se trouve subdivisé en plusieurs sous-genres dont les caractères ne sont encore qu'incomplétement connus par les courtes phrases spécifiques de M. Waterhouse. Il me seroit donc impossible de décider présentement si

le *Mus niloticus* rentre dans l'un de ces sous-genres, ou doit devenir le type d'une subdivision nouvelle.

C'est aussi près des Rats que le *Mus cahirinus* doit rester placé; mais il forme du moins entre eux et les vrais Échimys un anneau de transition dont la considération n'est pas sans intérêt.

Il a, en effet, des téguments très semblables à ceux de ces derniers et des Nélomys, avec des dents en même nombre que chez les rats, et forme ainsi, par l'ensemble de ses caractères, un petit groupe très distinct que je décrirai prochainement sous le nom d'*Acomys*, et que je montrerai être composé déjà, dans l'état présent de la science, de deux espèces au moins. Ce genre sera très distinct par ses fortes épines et par quelques autres caractères extérieurs avec lesquels concorde, à l'intérieur, la forme de ses molaires, qui sont couvertes, à la couronne, de petits tubercules comparables à des pavés arrondis.

Je dois remarquer, dès à présent, pour prévenir une erreur qui se présenterait naturellement à l'esprit, que ce n'est nullement la section des *Rats épineux*, telle qu'on la trouve généralement admise par les auteurs, que je prétends ici ériger ce genre. Cette section, formée du *Mus cahirinus* et du *Mus perchal*, me semble tout à fait inadmissible. Le *Mus perchal*, en effet, n'est pas même épineux comme l'indique le nom de la section dans laquelle on le place : ses poils sont seulement un peu plus roides que dans les autres espèces, et il n'y a pas là le moindre motif pour le séparer de ses congénères, avec lesquels il a, d'ailleurs, une très grande analogie à tous les égards. Le *Mus cahirinus* est revêtu, au contraire, sur la croupe, non, comme l'ont dit plusieurs auteurs, de poils roides presque épineux, mais bien de véritables épines un peu déprimées et creusées longitudinalement d'un sillon sur une de leurs faces; épines qui sont même très grandes et très fortes, proportion gardée

avec la taille très petite de l'animal. Le *Mus perchal*, que les auteurs réunissent au *Mus cahirinus*, en vertu de la communauté prétendue de leurs caractères tégumentaires, a donc beaucoup plus d'analogie, même à ne le considérer que sous ce dernier rapport, avec les véritables rats qu'avec le *Mus* ou plutôt *Acomys cahirinus*.

IV. Synopsis des espèces et des genres admis dans ce travail, et indication des principaux synonymes.

G. DACTYLOMYS. Dactylomys. *Is. Geoff.*

Genre nouveau formé aux dépens des Échimys.

Caract. Corps couvert non de piquants, mais de poils, et terminé par une longue queue nue et écailleuse, sauf sa base, qui est velue. — Pattes courtes : les antérieures tétradactyles, avec les deux doigts intermédiaires extrêmement longs, et armés, aussi bien que les latéraux, d'ongles courts et convexes ; les postérieurs intradactyles ; les trois doigts intermédiaires à ongles médiocrement comprimés et allongés ; les deux externes, qui sont courts, à ongles courts et convexes. — A chaque mâchoire quatre molaires, dont les supérieures divisées transversalement par un sillon en deux portions subdivisées par une échancrure ; les deux rangées des molaires supérieures assez rapprochées en arrière, presque contiguës en avant.

Patrie : l'Amérique méridionale.

Espèce unique.

Le Dactylomys type. *Dactylomys typus.* (Voy. pl. 20[1], et ses dents, pl. 28, fig. 1, 2, 3.)

Caract. Corps couvert de poils assez doux, variés de roux

[1] Dans cette planche, comme dans les sept qui suivent, la lettre A désigne la patte antérieure droite, B la patte postérieure du même côté.

mordoré, de noir et de fauve; une petite huppe de poils un peu roides, d'un blanc roussâtre, sur la tête. — Taille d'environ trois décimètres et demi; queue plus longue que le corps et la tête.

Patrie : l'Amérique méridionale; probablement le Brésil.

Syn. princ. — *Echimys dactylinus.* Geoff. St-Hil., G. et Fr. Cuv., Desm., Desmoul., Griff., Less. — *Loncheres dactylinus,* Fisch.

G. NÉLOMYS. NÉLOMYS. *Jourd.*

Genre formé, en 1837, par M. Jourdan, aux dépens des Échimys, admis avec doute, en 1838, par M. Fr. Cuvier. — Ce genre doit être placé entre les Dactylomys et les vrais Échimys.

Caract. Corps couvert, supérieurement, d'un mélange de piquants aplatis et de poils, et terminé par une longue queue, dont la base est revêtue de téguments semblables à ceux du corps, et le reste d'écailles et de poils en proportion variable. — Pattes courtes et assez longues, toutes pentadactyles : les doigts externes, soit antérieurs, soit postérieurs, bien développés; les internes, très courts en arrière, tout à fait rudimentaires en avant. — Les ongles, hors ceux de ces derniers doigts, comprimés, arqués, beaucoup plus petits en avant qu'en arrière. — Molaires, au nombre de quatre de chaque côté, et à chaque mâchoire. Les supérieures formant deux longues rangées non parallèles, assez rapprochées; chacune de ces molaires divisée, par un sillon transversal, en deux portions principales très distinctes, toutes deux étendues et subdivisées par un sillon secondaire. Inférieurement, la première molaire pareillement divisée et subdivisée; les autres composées seulement de trois portions disposées de manière que les rangées des molaires forment, à leurs bords externes et surtout internes, une suite d'angles rentrants et saillants plus ou moins marqués.

Patrie : l'Amérique méridionale.

tion que confirmera sans doute la comparaison directe des deux espèces. Quant à l'*Echimys cayennensis*, il paraîtrait lui-même avoir les piquants un peu moins larges et aussi un peu plus allongés ; mais l'inégalité est ici trop peu marquée pour qu'il soit possible de fonder sur elle un caractère spécifique. Il en est de même de quelques légères différences dans la coloration, d'ailleurs, en général, très semblable des deux espèces, en sorte que l'existence du *Loncheres myosuros*, comme espèce distincte, est pour moi très douteuse. Sans la différence de pays, je n'hésiterais même pas à admettre dès à présent l'unité spécifique, tant l'ensemble des caractères montre de nombreuses et de frappantes ressemblances.

K. ECHIMYS SPINOSUS. *Geoff. Saint-Hil.*, *Desm.*, *Rengg*. ECHIMYS ROUX. *Cuv.*[1]

Ces noms ont été donnés à une espèce découverte au Paraguay, par Azara qui l'a décrite sous le nom de *Rat premier* ou *Rat épineux*[2]. Les auteurs français qui ont admis cette espèce ne la connaissaient que par la seule description d'Azara, et cependant nul n'a révoqué en doute son authenticité, tant elle se trouve nettement caractérisée par les proportions que lui attribue Azara. En effet, suivant ce voyageur, la longueur totale serait de 10 pouces et celle de la queue de 2 pouces 3/4. Quel que soit le sens que l'on doive attacher à ces mots *longueur totale*[3], et soit que la

[1] Rengger, *loc. cit.*, p. 234, ajoute comme synonyme : *Loncheres brachyura*, Illig.; mais je n'ai trouvé nulle part ce nom dans Illiger.

[2] *Quadrupèdes du Paraguay*, traduct. de M. Moreau de Saint-Méry, t. II, p. 73 et suiv.

[3] L'usage s'est malheureusement introduit de désigner par ces mots, soit la longueur totale *véritable*, soit la longueur du corps et de la tête pris ensemble. C'est un abus de langage, que tous les zoologistes doivent s'efforcer de bannir entièrement de leurs ouvrages :

queue doive ou non y être comprise, il est clair que celle-ci serait beaucoup plus courte dans cette espèce que chez tous les autres Échimys connus. L'auteur ajoute un peu plus bas que la queue est revêtue d'un poil *court*, *épais*, *lisse*, qui ne permet pas de voir les écailles qu'on remarque dans le rat commun, caractère qui tend également à distinguer très nettement le *Rat épineux* d'Azara des *Echimys didelphoides*, *setosus* et *cayennensis*, les seuls des précédents avec lesquels il serait possible de le confondre.

Malgré ces caractères, on ne saurait, sur ces seuls éléments, admettre cette espèce comme authentique : la description d'Azara, comme l'a remarqué avec raison M. Lichtenstein [1], est très imparfaite et très probablement même entachée d'erreur, soit dans le texte espagnol d'Azara, soit surtout dans la traduction française de Moreau de Saint-Méry. Mais l'espèce a été retrouvée au Paraguay par Rengger, et tous les doutes que l'on eût pu concevoir sont aujourd'hui levés par ce dernier observateur. Voici les dimensions qu'il attribue à l'*Echimys spinosus :* longueur de la tête, 2 pouces ; longueur du corps, 5 pouces 6 lignes ; longueur de la queue, 2 pouces 9 lignes. La queue est donc beaucoup plus courte que le corps.

M. Lichtenstein, qui a décrit aussi, dans sa *Darstellung*, et, de plus, figuré [2] cette même espèce, lui attribue les dimensions suivantes, qui, sans s'accorder exactement avec les mesures d'Azara et de Rengger, mettent également en évidence le caractère distinctif de l'espèce. Distance du bout du museau à l'origine de la queue, 10 pouces 4 lignes ; longueur de la queue, 4 pouces. D'après ces nombres, la queue est au corps comme 3/8 est à 1. Cette remarque est d'au-

la précision de la langue est l'un des premiers besoins de toute science.

[1] *Darstellung neu. Sæugethiere*, texte de la planche XXXVI, note.

[2] Pl. XXXVI, fig. 1.

tant plus nécessaire à présenter ici que, dans la figure, une ombre, très maladroitement placée par le dessinateur à la suite et exactement dans le prolongement de la queue, la fait paraître égale aux 2/3 de la longueur du corps et de la tête pris ensemble.

L. Nelomys Blainvillii. *Jourdan.*

Je me borne à noter ici cette espèce sur la distinction et l'authenticité de laquelle aucun doute ne peut être élevé; sa queue velue et noire suffirait seule pour la caractériser à l'égard de toutes les précédentes.

M. Mus anomalus. *Thomson.*

Ce Rongeur a, comme M. Cuvier l'a remarqué, de nombreux rapports avec les Échimys, notamment avec l'*Echimys setosus;* mais ses abajoues (sans parler du nombre de ses dents, sur lequel l'auteur passe trop rapidement) forment pour lui un caractère très distinctif, et qui, même, me paraît, comme à MM. Desmarest et Lesson, de valeur générique.

N. Mus cahirinus. *Geoff. Saint-H.*

Je ne ferai non plus que mentionner cette espèce, éminemment distincte de toutes les autres, ne fût-ce que par sa taille : son corps et sa tête pris ensemble n'ont, en effet, que 9 centimètres environ. On verra d'ailleurs bientôt combien son système dentaire est différent de celui des Échimys.

Je dois remarquer ici que jamais cet animal n'a été décrit par mon père sous le nom d'*Échimys d'Égypte.* J'ignore où M. Lichtenstein a trouvé ce nom qu'il indique dans sa *Darstellung*, et dont mon père, suivant lui, serait l'auteur.

O. LEMMUS NILOTICUS. *Geoff. Saint-Hil.*[1]

C'est encore une espèce tellement distincte, même au premier coup d'œil, qu'il suffit de rappeler ici ses téguments entièrement pileux et non épineux, en dessus comme en dessous, qui le distinguent parfaitement de toutes les autres espèces, moins l'Échimys dactylin. Celui-ci est d'ailleurs de taille beaucoup plus considérable, et sa queue est écailleuse, tandis que celle du *Lemmus niloticus* est velue.

Je dois remarquer, dès à présent, que le *Lemmus niloticus*[2] diffère plus encore que le *Mus cahirinus* des véritables Échimys par l'ensemble de ses caractères génériques. C'est ce qui sera établi, dans la suite de ce mémoire, par l'étude des caractères organiques du *Lemmus niloticus* et notamment du nombre et de la forme de ses dents.

III. Groupement des espèces.

L'examen que je viens de faire, ou, si l'on veut, le catalogue raisonné que je viens de dresser des quinze espèces rapportées par divers auteurs au groupe des Échimys, montre

1° Que douze d'entre elles sont réellement distinctes ; ce sont les suivantes :

1. Echimys cristatus, G. St-H.
2. Loncheres paleacea, Ill., Lich.
3. Nelomys Blainvillii, Jourd.
4. Echimys dactylinus, G. St-H.
5. E. didelphoides, Geoff. St-H.
6. E. spinosus, Geoff. St-Hil.
7. E. cayennensis, G. St-Hil.
8. E. setosus, Geoff. St-Hil.
9. E. hispidus, Geoff. St-H.
10. Mus hispidus, Licht.
11. M. cahirinus. Geoff. St-H.
12. Lemmus niloticus, G. St-H.

[1] Voy. le texte de la planche XXXVII.

[2] Cette espèce a été établie par mon père dans son *Tableau des mammifères* du Muséum, p. 186. Voici la phrase dans laquelle mon père a résumé ses caractères spécifiques : pelage brun, nué de fauve ; oreilles longues ; pattes de la couleur du dos ; la queue noire en dessus, brune en dessous. Taille (non compris la queue), $0^m,18$.

2° Qu'une autre, le *Mus anomalus* de Thomson, doit de même être regardée comme très distincte, à moins que l'on ne veuille contester les caractères très remarquables mentionnés dans la description donnée par cet auteur, et exprimés de même dans la figure qu'il y a jointe.

3° Qu'une autre est très douteuse, savoir, le *Loncheres myosuros* de M. Lichtenstein ou l'*Echimys longicaudatus* de M. Rengger ; espèce pour laquelle, en effet, je n'ai même pu déduire un seul caractère distinctif de quelque valeur, ni de la courte description de l'un de ces auteurs, ni des deux descriptions et des deux figures que l'on doit à l'autre. Peut-être est-elle identique avec l'*Echimys cayennensis*.

4° Enfin qu'il est une espèce à éliminer dès à présent du système zoologique comme purement nominale : c'est le *Loncheres chrysuros* de M. Lichtenstein, qui ne diffère pas de l'*Echimys cristatus*.

Il me reste maintenant à reprendre toutes ces espèces, toutes celles du moins qui doivent être admises, pour déterminer à quels groupes génériques il convient de les rapporter ; en d'autres termes, pour apprécier la valeur de quelques caractères dont j'ai seulement cherché jusqu'à présent à constater l'existence, et de plusieurs autres que j'ai omis à dessein, notamment de ceux que fournit le système dentaire.

Pour simplifier cette troisième partie de mon travail, je m'occuperai d'abord uniquement des espèces américaines, puis je dirai quelques mots des Rongeurs africains, au nombre de deux seulement, qui leur ont été associés. On verra que le groupement de tous ces animaux, selon leurs rapports naturels, sera en parfaite harmonie avec cette division géographique.

I. *Espèces américaines.*

Ici encore d'assez grandes difficultés se présentent. La plupart des auteurs français ont continué à admettre

le genre Échimys tel que l'ont fondé mon père et admis MM. George et Frédéric Cuvier ; mais deux zoologistes distingués, M. Lichtenstein, dans sa *Darstellung*, et M. Jourdan, tout récemment, dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences, ont proposé la scission du genre *Echimys* en deux groupes très distincts.

Suivant M. Lichtenstein, il faut distinguer, parmi les espèces comprises par mon père et les auteurs français sous le nom d'Échimys, deux types très distincts : l'un présenté par le seul *Loncheres paleacea;* l'autre, par toutes les autres espèces ensemble. Le premier, dit M. Lichtenstein, a des caractères génériques tranchés, et doit constituer seule le genre *Loncheres* d'Illiger, genre qui doit prendre place près des espèces à longue queue du groupe des *Hystrix*. Les autres prétendus Echimys n'auraient, au contraire, rien qui les distinguât des rats, même, affirme l'auteur, en ce qui concerne le nombre et la forme des molaires (*so gar was Zahl und Form der Backenzœhne betrifft*) ; en d'autres termes, ils n'auraient que trois molaires et non quatre, comme le disent toutes les descriptions, comme le montrent toutes les figures données par les auteurs français. Aussi M. Lichtenstein n'hésite-t-il pas à supprimer le genre *Echimys*, et à placer, parmi les *Mus*, toutes les espèces épineuses distinguées par mon père.

En présence de cette affirmation positive de la part d'un zoologiste aussi distingué, j'ai dû examiner de nouveau et avec attention les crânes déjà vus par les auteurs français, et plusieurs autres que je me suis procurés de diverses sources. J'en ai présentement sous les yeux jusqu'à treize, appartenant à dix espèces, et je puis affirmer à mon tour que tous les rongeurs compris par mon père sous le nom d'Echimys, et, de plus, le Nélomys de M. Jourdan, ont bien quatre molaires, très différentes, en outre, par leur forme, des trois molaires des rats. Le *Mus cahirinus* et le *Lemmus niloticus*, au contraire, n'ont que trois molaires, et même trois mo-

laires analogues, par leur forme générale, à celles des rats. Il y a tout lieu de penser que Lichtenstein, qui considérait, par suite d'une confusion facilement concevable, le *Mus cahirinus* [1], comme l'une des espèces du genre Échimys de mon père, a cru pouvoir étendre à celles-ci les résultats d'observations faites sur le seul *Mus cahirinus*. Je ne puis me rendre compte autrement de l'erreur qu'il a commise en attribuant trois molaires seulement aux Échimys qui en ont manifestement quatre.

M. Jourdan, en modifiant à son tour le genre Échimys, est loin de l'avoir fait dans le même sens que M. Lichtenstein. Celui-ci voulait confondre les Échimys avec les rats et supprimer ainsi ce genre : M. Jourdan non seulement le conserve, mais le dédouble pour en former deux groupes, les Échimys proprement dits et les Nélomys. Je ne puis mieux faire connaître le travail de M. Jourdan (travail qui n'a point encore été publié dans son entier) que par le passage suivant, dans lequel M. Frédéric Cuvier, rapporteur à l'Académie des sciences, a donné un résumé très clair de ce travail et en même temps quelques réflexions sur lui :

« Depuis longtemps, dit le rapporteur, l'un de nous avait « signalé la construction irrégulière de ce genre Échimys, « et la nécessité de ramener les espèces qui le composent à « leurs véritables rapports. M. Jourdan propose, pour ar- « river à ce but, de séparer des Échimys qui, comme l'É- « chimys huppé, auraient les caractères des Nélomys, les « espèces distinguées de ceux-ci par de grandes oreilles, « une queue écailleuse et nue, des tarses allongés et une « forme générale élancée. C'est pour ces dernières espèces « qu'il réserve le nom générique d'Échimys, et il donne, « pour type de ce genre, l'Échimys de Cayenne. Nous re- « grettons que M. Jourdan n'ait pas complété son travail en « nous indiquant les modifications organiques sur lesquelles

[1] On a vu plus haut qu'il donne comme synonyme de ce nom celui d'*Échimys d'Egypte*, qu'il attribue à tort à mon père.

« il fonde véritablement l'un et l'autre de ces genres ; car « une conque externe de l'oreille un peu plus ou un peu « moins velue ne peut être que des signes extérieurs de « leurs véritables caractères. Il nous donne bien quelques-« uns de ces caractères pour les Nélomys qui ont quatre « molaires à racines et à couronnes composées, de chaque « côté de l'une et de l'autre mâchoire, et cinq doigts à « chaque pied, les pouces excessivement courts ; mais il ne « le fait point pour les Échimys, ce qui laisse beaucoup de « vague et d'incertitude sur la véritable nature de ces der-« niers relativement aux autres. En effet, de ce qu'ils diffè-« rent un peu des Nélomys par les oreilles, les tarses et la « queue, ce n'est point une raison pour qu'il en soit de « même pour les organes plus importants et véritablement « caractéristiques du genre. Nous pouvons dire cependant « que l'Échimys huppé, qui a une queue velue, des tarses « courts, etc., comme le Nélomys, a aussi des molaires « semblables aux siennes, et que l'Échimys dactylin, qui a « une queue dure et écailleuse, a des dents fort différentes, « pour la forme, de celles des Nélomys ; mais nous igno-« rons si elles ressemblent à celles de l'Échimys de Cayenne. « Ces simples indications, au reste, seraient loin de suffire « pour établir les rapports des neuf à dix espèces de ron-« geurs qui, à la suite des observations de notre confrère « M. Geoffroy Saint-Hilaire et de M. Lichtenstein, de Ber-« lin, ont été réunies dans le genre que le premier a nommé « *Echimys*, et le second, d'après Illiger, *Loncheres*[1]. »

Grâce aux nombreux matériaux dont j'ai pu disposer pour mon travail, j'ai pu résoudre une partie des questions sur lesquelles M. Frédéric Cuvier, dans le passage qui vient d'être cité, appelle de nouvelles recherches. Les miennes, je dois le dire dès à présent, tout en me conduisant à admettre le nouveau genre Nélomys, n'ont pas été entière-

[1] Voy. les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, janvier 1838, p. 4 et 5.

ment conformes aux présomptions de M. Jourdan. J'ai trouvé que l'*Echimys cristatus* et le *Nelomys Blainvillii* sont bien, comme l'a avancé M. Jourdan et comme l'a admis M. Frédéric Cuvier, deux espèces parfaitement congénères. J'ai trouvé, en outre, comme l'avait présumé M. Jourdan, d'après les caractères extérieurs, que les Échimys à longs tarses, tels que l'Échimys soyeux, dont l'Échimys de Cayenne [1] est évidemment très voisin, et une espèce nouvelle que je décrirai plus bas sous le nom d'*Echimys albispinus*, diffèrent des précédents aussi bien par la forme de leurs molaires en même temps que leurs tarses et leur queue [2]. Jusque là, point de difficultés, et si l'on ne connaissait que ces cinq espèces, les genres *Nelomys* et *Echimys* seraient aussi distincts que naturellement composés. Mais, sans parler ici de l'*Échimys dactylinus*, qui n'est évidemment ni un *Nelomys*, ni un *Echimys*, et qui doit devenir le type d'un genre très distinct, il est plusieurs espèces, dont la considération vient compliquer le problême. L'*Echimys hispidus*, par exemple, a la queue un peu moins velue que les *Nelomys Blainvillii* et *Nelomys cristatus* de M. Jourdan, mais beaucoup plus que les espèces auxquelles ce savant zoologiste conserve le nom d'Échimys, et cependant c'est de ces dernières que l'*Echimys hispidus* se rapproche le plus par son système dentaire. Le contraire a lieu pour l'*Echimys didelphoides* et pour une espèce nouvelle que je ferai plus bas connaître sous le nom spécifique de

[1] Cet Échimys est la seule des espèces établies par mon père dont je n'aie pu constater les caractères dentaires. Il est, d'ailleurs, tellement voisin, à tous égards, de l'*Echimys setosus*, que l'on peut présumer, sans crainte d'erreur, l'analogie des systèmes dentaires de l'un et de l'autre.

[2] M. Jourdan signale aussi entre ses Nélomys et les Échimys des différences dans l'état des conques auditives arrondies et mieux développées chez les premiers. Ces différences existent, en effet, mais peu prononcées, et, dans tous les cas, ne sauraient constituer de véritables caractères génériques.

semivillosus : ces deux rongeurs ont la queue presque entièrement nue comme les *Echimys setosus*, *cayennensis* et *albispisnus*, et les dents beaucoup plus semblables à celles des *Nelomys Blainvillii* et *Nelomys cristatus*.

Il est donc impossible de trouver, dans l'état de la queue, velue chez les Nélomys, écailleuse chez les Échimys, de bons caractères génériques, propres à indiquer immédiatement et à traduire à l'extérieur des modifications organiques plus importantes. Les présomptions de M. Jourdan, à cet égard, ne s'accordent pas avec les faits. Au contraire, M. Jourdan me paraît avoir fixé l'attention sur des différences véritablement génériques, lorsqu'il a insisté sur celles que présentent les tarses chez les Échimys et les Nélomys. Chez tous les premiers, c'est-à-dire, selon M. Jourdan, chez tous ceux qui ont des tarses longs et grêles, j'ai constaté un système dentaire notablement différent de celui que présentent les espèces à pattes larges et courtes ou les Nélomys, en sorte que les différences dentaires, si elles ne coïncident nullement avec les différences de la queue, concordent du moins constamment avec les différences des pieds.

J'ai donc dû conserver le genre Nélomys, mais en réformant, à quelques égards, sa caractéristique, et en reconnaissant qu'il ne se distingue point entièrement des vrais Échimys par un ensemble de caractères aussi tranchés et aussi frappants, dès le premier aspect, que l'avait pensé M. Jourdan. C'est ce qui sera rendu évident par les remarques que je présenterai tout à l'heure sur les Échimys et les Nélomys.

En admettant comme distincts ces deux genres, et en séparant, en outre, sous le nom de *Dactylomys*, une espèce éminemment distincte de l'un et de l'autre, l'Échimys dactylin, nous nous trouvons avoir jusqu'à trois genres dans un groupe dont, jusqu'à ces derniers temps, l'unité générique avait été admise. Il en avait, en effet, été jus-

qu'à présent, des Rongeurs épineux de ce groupe comme de ceux du groupe des Hystriciens, si longtemps compris en un seul genre. La conformité des téguments de ceux-ci avait exactement, comme pour les Échimys, fait admettre l'unité générique, jusqu'à ce qu'on eût connu les dents des différentes espèces, étudié de plus près leurs pieds, et par là mis en lumière des caractères génériques dont la valeur n'est plus aujourd'hui contestée par personne.

PREMIER GENRE.

G. DACTYLOMYS. DACTYLOMYS.

Ce genre est tellement distinct, soit par son système dentaire, soit par ses caractères extérieurs, que je puis m'expliquer seulement par son extrême rareté l'état de la science à son égard. Il se distingue, au premier aspect, soit de l'un, soit de l'autre des genres suivants par la nature de ses téguments ; il est, en effet, couvert, non de piquants, mais de véritables poils qui, assez doux sous le corps et ne présentant rien de remarquable en dessus, deviennent seulement roides sur la tête.

La queue, très longue, est couverte, à sa base, de poils, et revêtue, dans ses quatre derniers cinquièmes, d'écailles circulaires ou hexagonales, régulièrement disposées par rangées circulaires. Cette longue queue, épaisse à la base et si semblable à celle de plusieurs Didelphes, ne serait-elle pas prenante ?

Les pieds postérieurs, de forme assez allongée, ont cinq doigts : les trois médians, qui sont les plus longs, ont des ongles de forme allongée et médiocrement comprimés. Le doigt externe, beaucoup plus court, a un ongle beaucoup plus court aussi et convexe ; enfin le doigt interne, très court, porte un ongle également très court et convexe, comparable à l'ongle du pouce d'un grand nombre de Quadrumanes.

Les pieds de devant offrent peut-être la conformation la plus remarquable et la plus éminemment caractéristique que l'on connaisse chez les Rongeurs, quelques fouisseurs exceptés : il n'existe que quatre doigts, les deux latéraux assez longs, les deux intermédiaires extrêmement longs, tous quatre armés d'ongles courts et convexes, semblables à ceux d'un grand nombre de Singes. Les paumes, aussi bien que les plantes, sont nues.

Ce sont les singuliers caractères que présentent les pieds, et notamment ceux de devant, qui ont valu à cette espèce le nom spécifique de Dactylin, dont j'ai fait, en l'élevant à la valeur générique, le nom de *Dactylomys*.

Le système dentaire du Dactylomys a été figuré par M. Frédéric Cuvier, dans son ouvrage sur les dents des Mammifères[1]. Chaque mâchoire porte, de chaque côté, quatre molaires dont la forme est ainsi décrite par M. Frédéric Cuvier.

Mâchoire supérieure. « Toutes, à un premier degré, sont partagées transversalement par un sillon, et chacune des deux portions qui en résultent a une échancrure profonde à la face externe[2], et se termine en angle aigu à la face interne; mais le bord antérieur ou la ligne d'émail qui forme cet angle antérieurement est arrondi. »

Mâchoire inférieure. « Toutes se composent de deux parties : la première, qui est la plus grande, a une profonde échancrure à sa face interne, et la seconde, séparée de la première par un sillon transversal, a la forme d'une ellipse très allongée. »

A ces détails, pour lesquels je renvoie à la figure jointe au présent mémoire, il importe d'ajouter un caractère remarquable, relatif à la disposition générale des rangées dentaires.

[1] Planche LXXIII; texte, p. 185.

[2] Par erreur typographique il y a ici, dans le texte, *interne* au lieu d'*externe*, et à la ligne suivante, *externe* pour *interne*.

A la mâchoire supérieure les deux rangées dentaires déjà si peu écartées en arrière, qu'il n'existe entre elles qu'un espace égal à la largeur d'une dent, se rapprochent de plus en plus en avant, au point que, tout à fait à leur partie antérieure, elles ne se trouvent plus séparées entre elles que par un simple sillon. Les deux rangées dentaires inférieures sont aussi plus rapprochées en avant qu'en arrière; mais l'intervalle qui les sépare est partout beaucoup plus grand, quoique bien moindre encore que chez les autres Rongeurs.

Cette disposition, que l'on n'avait point encore notée, suffirait pour isoler le Dactylomys de tous les autres Rongeurs, si la conformation si singulière de ses pieds ne l'en séparait encore mieux.

Je ne connais toujours dans ce genre que la seule espèce et même que le seul individu rapporté par mon père du musée de Lisbonne : sans doute ce musée l'avait reçu du Brésil.

Les poils du dos sont de deux sortes : les uns plus courts, d'un roux mordoré; les autres plus longs, noirs ou noirâtres, avec l'extrémité d'un gris jaunâtre. Ceux des flancs sont tous pareillement noirs, avec la portion terminale grise-jaunâtre. Le dessous est blanchâtre et les membres presque entiers sont de cette couleur, sauf un certain nombre de poils foncés mêlés au milieu des autres. Le dessus de la tête est couvert de poils roides qui forment deux huppes, l'une très petite et dirigée en avant sur le nez, l'autre plus grande et dirigée en arrière sur la nuque.

Voici les dimensions de cette singulière espèce, à laquelle peut être donné spécifiquement le nom de *typus*.

Longueur de la tête et du corps.	0^m,360
Longueur de la queue	420
Longueur de la partie velue de la queue	080
Longueur de sa partie écailleuse	340
Longueur de la patte postérieure	058

SECOND GENRE.

ÉCHIMYS. ECHIMYS. *Geoff. Saint-Hil.*

En restreignant ce nom aux espèces analogues par leur organisation à l'*Echimys setosus*, les caractères des Échimys sont les suivants.

Le pelage est composé, en dessous, de poils, en dessus d'un mélange de poils et de piquants aplatis, comparables à des lames allongées, triangulaires, très pointues, mais ayant, à droite et à gauche, sur toute leur longueur, un rebord épais, ou, ce qui revient au même, assez épaisses à leurs bords, mais excavées et amincies dans leur portion médiane.

La queue, longue et très grêle, est, sur toute sa longueur, et, par conséquent, sans excepter sa base, couverte d'écailles carrées ou ovalaires, régulièrement disposées par rangées circulaires. Des intervalles de ces écailles sortent des poils toujours assez nombreux et assez longs pour être aperçus dès le premier aspect, principalement vers la partie terminale de la queue : quelquefois même, comme chez l'*Echimys hispidus*, ces poils sont assez longs, sans cependant l'être beaucoup, et assez nombreux pour cacher les écailles, surtout vers le bout de la queue.

Les pieds postérieurs, de forme très allongée, ont cinq doigts. Le médian et ses deux voisins, à peine plus courts que lui, sont surtout extrêmement longs ; vient ensuite l'externe, puis l'interne, qui est très court. La surface plantaire est nue sur toute sa longueur.

Les pieds de devant, dont la paume est pareillement nue, ont, comme les antérieurs, cinq doigts ; mais leurs proportions ne sont plus les mêmes. Après le médian, qui est le plus long, vient le quatrième, puis le second, notablement plus court que le précédent, puis l'externe, et

enfin le pouce, qui est excessivement court, et l'on peut dire même seulement rudimentaire.

Tous les ongles antérieurs, hors ceux des pouces, qui sont extrêmement courts et obtus, sont petits, mais arqués, aigus, comprimés. En arrière, tous les ongles sont de cette dernière forme, mais très différents par leur grandeur. Ceux des pouces sont très petits, ceux des autres doigts plus grands, quoique encore assez petits, que ceux de devant.

Les oreilles sont ovalaires, membraneuses, assez grandes.

Il existe un petit mufle.

On a déjà vu que les molaires sont, de chaque côté et à chaque mâchoire, au nombre de quatre.

Les molaires supérieures sont disposées en deux rangées sensiblement parallèles et très distinctes l'une de l'autre. On peut donner une idée claire et exacte de l'étendue de l'intervalle qui les sépare, en disant que la longueur de l'une des rangées est moindre que la distance comprise entre les bords externes de l'une et de l'autre rangée. Les Nélomys présentent, au contraire, une tout autre disposition, et la différence est même telle, à cet égard, entre les deux genres, que l'on peut reconnaître, par elle, de très loin et avant tout examen de détail, un crâne d'Échimys d'un crâne de Nélomys.

Cette différence, il est vrai, ne dépend pas seulement de l'écartement des deux rangées dentaires, mais aussi de leur brièveté absolue, brièveté qui tient au peu de longueur des molaires. Chacune de celles-ci, seulement aussi longue que large, est transversalement divisée par un sillon oblique très marqué et descendant assez bas, sur le côté interne, en deux parties très inégales, l'une antérieure, l'autre postérieure. L'antérieure est une partie étroite et plus ou moins complétement simple, comprenant le tiers de la couronne dentaire ; les deux autres tiers de la couronne représentent un triangle assez irrégulier et à

côtés sinueux, ayant son sommet en dedans et sa base en dehors. Dans l'intérieur de ce triangle est un sillon à peu près transversal, qui en divise la surface en deux portions. Tous ces détails, que montre la figure, peuvent être résumés en disant que chaque dent a la couronne divisée en deux portions dont la postérieure, beaucoup plus grande, est, à son tour, subdivisée par un plus petit sillon.

Les molaires inférieures sont, comme les supérieures, composées de deux parties transversales séparées par un sillon oblique, et dont l'une, étroite et simple, comprend un tiers, et l'autre, triangulaire et double, les deux tiers de la couronne. Mais ici, contrairement à ce qui a lieu en haut, le sillon divise profondément le côté externe, et est à peine marqué au côté interne, et c'est ici la surface antérieure qui est double, et la postérieure, qui est simple.

Les molaires supérieures et inférieures se ressemblent donc, quant aux éléments dentaires dont elles se composent; mais ces éléments dentaires offrent, supérieurement et inférieurement, des dispositions inverses.

Les dents offrent, d'ailleurs, selon les espèces, et, dans la même espèce, selon l'âge, des différences qui modifient notablement l'aspect de la couronne des molaires. On peut prendre une idée des différences extrêmes en comparant les figures des *Echimys setosus* et *hispidus*, celles de tout le genre qui diffèrent le plus par leurs dents aussi bien que par leurs téguments et leur queue.

En ayant égard à l'état de ce dernier organe, on trouve à subdiviser les espèces d'Échimys en deux sections : celles où les écailles de la queue s'aperçoivent partout, et celles où la queue présente des poils assez nombreux pour cacher les écailles vers la partie terminale.

I. *Espèces à queue écailleuse.*

Cette première section comprend trois espèces authenti-

1. Le Nélomys huppé. *Nelomys cristatus*. (Voy. pl. XXI, et, pour les dents, pl. XXVIII, fig. 4, 5, 6.)

Caract. Queue velue, en grande partie noire, avec le tiers ou les deux cinquièmes terminaux blancs ; corps d'un brun roussâtre ; le dessus de la tête noir latéralement, blanc sur la ligne médiane. — Taille de plus de trois décimètres : queue un peu plus longue que le corps et la tête.

Patrie : la Guyane.

Syn. princ. — Le *Lérot à queue dorée*, Buff. (suppl.), d'après Allamand. — *Hystrix chrysuros*, Schreb. — *Myoxus chrysuros*, ou *chrysurus*, Bodd., Zimmerm., Sh. — *Loncheres chrysuros*, Illig., Licht., Fisch. — L'*Échimys huppé*, *Echimys cristatus*, Geoff. St-H., Desmar., Desmoul., Less. — L'*Échimys à queue dorée*, G. Cuv. — *Echimys chrysuros*, Griff.

2. Le Nélomys paillé. *Nelomys paleaceus*.

Caract. Queue velue, blanche dans ses trois quarts terminaux, sans aucune partie noire ; corps roussâtre ; dessus de la tête de même couleur que le corps, sauf la ligne médiane, qui est blanche. — Taille d'environ trois décimètres : queue un peu plus longue que le corps.

Patrie : le Brésil, province du Para.

Syn princ. — *Loncheres paleacea*, Illig., Licht., Fisch. — Cette espèce a été souvent confondue avec la précédente, dont, par suite, les noms ont été indiqués dans sa synonymie.

3. Le Nélomys Blainville. *N. Blainvillii*. Jourdan. (Voy. pl. XXII, et, pour les dents, pl. XXVIII, fig. 10, 11, 12.)

Caract. Queue velue et toute noire, sauf la base ; corps et tête roussâtres en dessus, blancs en dessous ; taille de

plus de 2 décimètres : queue un peu plus longue que le corps.

Patrie : le Brésil, près de Bahia; la petite île Deos, sur la côte du Brésil, également près de Bahia.

Syn. princ. —*Nélomys de Blainville, Nelomys Blainvillii*, Jourd., Fréd. Cuv. (dans un rapport fait à l'Académie sur le mémoire de M. Jourdan).

4. LE NÉLOMYS DEMI-VELU. *Nelomys semivillosus*. (V. pl. XXIII, et, pour les dents, pl. XXVIII, fig. 7, 8, 9.)

Caract. Queue écailleuse (sauf la base), mais encore avec des poils assez nombreux de couleur fauve. Corps d'un brun roussâtre tiqueté de jaune, avec le dessous plus clair : des piquants médiocrement forts sur le corps; d'autres plus faibles, mais encore très roides et très aplatis sur la tête. — Taille un peu moins de 2 décimètres. » queue ayant pareillement un peu moins de 2 décimètres, et, par conséquent, égale au corps et à la tête.

Patrie : la Nouvelle-Grenade.

Syn. — Espèce nouvelle.

5. LE NÉLOMYS DIDELPHOÏDE. *Nelomys didelphoides*. (Voy. la pl. XXIV.)

Caract. Queue écailleuse (sauf la base), avec quelques poils brunâtres. Corps d'un brun roussâtre tiqueté de jaune clair, avec le dessous blanchâtre : des piquants médiocrement forts sur le corps, extrêmement ténus sur la tête. — Taille, environ 2 décimètres : la queue plus courte que le corps et la tête.

6. Le Nélomys armé. *Nelomys armatus.*

Caract. Queue écailleuse (sauf la base), avec quelques poils blancs; dessus du corps d'un brun tiqueté de jaune; dessous blanchâtre; côtés de la tête roux; piquants du dos très larges et forts. — Taille de 2 décimètres environ : queue seulement égale aux trois quarts de la longueur de la tête et du corps.

Patrie : la Guyane.

Syn. princ. — *Mus hispidus*, Licht. — *Loncheres hispida*, Fisch.— Cette espèce a été confondue par Lichtenstein avec l'*Echimys hispidus*, dont elle est extrêmement distincte.

G. ÉCHIMYS. Echimys. *Geoff. St-Hil.*

Ce genre, appelé *Loncheres* par Illiger, comprenait, avec les espèces qui s'y trouvent conservées, celles qui sont présentement séparées sous les noms génériques de Dactylomys et de Nélomys.

Caract. Corps couvert, supérieurement, d'un mélange de piquants aplatis et de poils, et terminé par une longue queue, revêtue, *dès son origine*, d'écailles et de poils en proportion variable. — Pattes grêles et étroites, toutes pentadactyles; les doigts externes antérieurs bien développés, les postérieurs très courts; les doigts externes, soit antérieurs, soit postérieurs, extrêmement petits, presque rudimentaires; les ongles, hors ceux de ces derniers doigts, comprimés, arqués, assez petits en arrière, très petits en avant. — Molaires supérieures formant deux courtes rangées sensiblement parallèles et assez écartées; chacune de ces molaires divisée, par un sillon, en deux portions, dont la postérieure seule est large et subdivisée par un sillon secondaire; l'antérieure est, au contraire, étroite et sillonnée. Molaires inférieures également divisées en deux portions

très inégales : l'une étendue et double, qui, à cette mâchoire, est antérieure; une, étroite et simple, postérieure. Point d'angles rentrants ni saillants aux bords internes des rangées dentaires inférieures.

Patrie : l'Amérique méridionale.

1. ÉCHIMYS SOYEUX. *Echimys setosus.* G. St-H. (Voy. pl. XXV.)

Caract. Queue écailleuse avec des poils blanchâtres, qui deviennent plus nombreux à l'extrémité; dessus du corps d'un brun roussâtre, qui devient plus clair sur les flancs; dessous du corps et pattes d'un blanc pur; sur le dos, des piquants longs et faibles, presque entièrement cachés dans les poils; croupe et cuisses non recouvertes de véritables piquants. — Taille de moins de 2 décimètres : queue plus longue que le corps et la tête.

Patrie : le Brésil.

Syn. princ. — L'*Échimys soyeux*, *Echimys setosus*, Geoff. S.-Hil., Cuv., Desmar., Desmoul., Griff., Less. — *Loncheres setosa*, Fisch.

2. ÉCHIMYS DE CAYENNE. *Echimys cayennensis.* Geoff. Saint-Hil.

Queue...... (non connue). Dessus du corps d'un brun roussâtre qui devient plus clair sur les flancs; dessous du corps et pattes d'un blanc pur; sur le dos, des piquants médiocrement longs, mais larges, roides et mélangés seulement de poils peu nombreux qui ne les cachent pas; croupe et cuisses non recouvertes de véritables piquants. — Taille de 2 décimètres : queue......

Patrie : la Guyane.

Syn. princ. — *Rat de la Guyane*, *Mus guyanensis*, Geoff. St-Hil.

(Tabl. des Mammif.). — *Échimys de Cayenne*, *Echimys cayennensis*, Geoff. St-Hil., Cuv., Desmar., Desmoul., Griff., Less. — *Loncheres cayennensis*, Fisch.

3. ÉCHIMYS MYOSURE. *Echimys myosuros*.

Observ. Espèce très douteuse.

Caract. Queue écailleuse, avec des poils blanchâtres devenant plus nombreux à l'extrémité. Dessus du corps brun ; flancs d'un brun roussâtre ; dessous blanc, de même qu'une partie des pattes : sur le dos des piquants médiocrement longs, mais très larges, ronds, et en partie seulement cachés dans les poils.... — Taille de 2 décimètres environ : queue plus courte que le corps et la tête.

Patrie : le Brésil, provinces de Bahia et de Sainte-Catherine, et le Paraguay.

Syn. — *Loncheres myosuros*, Licht. (Mém. de Berl.) — *Loncheres longicaudatus*, Rengg. — *Mus leptosoma* et *Mus cinnamomeus*, Licht. (Darstellung, texte et planche.)

4. ÉCHIMYS A ÉPINES BLANCHES. *Echim. albispinus*. (Voy. pl. XXVI, et, pour les dents, pl. XXIX, fig. 1, 2, 3.)

Caract. Queue écailleuse, avec quelques poils courts, bruns à la face supérieure, blanchâtres à l'intérieur. Dessus du corps d'un brun rougeâtre, un peu plus clair sur les flancs ; dessous du corps et la plus grande partie des pattes d'un blanc pur. Des piquants très forts, très nombreux, peu mélangés de poils, et répandus jusque sur la croupe et les cuisses : ceux des parties latérales à extrémité blanche. — Taille, moins de 2 décimètres : queue à peu près de même longueur que le corps et la tête.

Patrie : l'île Deos, sur la côte du Brésil, près de Bahia.

Syn. — Espèce nouvelle.

5. ÉCHIMYS ÉPINEUX. *Echimys spinosus.*

Caract. Queue couverte d'un assez grand nombre de poils courts, et *beaucoup* plus courte que le corps, qui a de 2 à 3 décimètres, et qui est roux en dessus, blanc en dessous. Piquants.......

Patrie : le Paraguay.

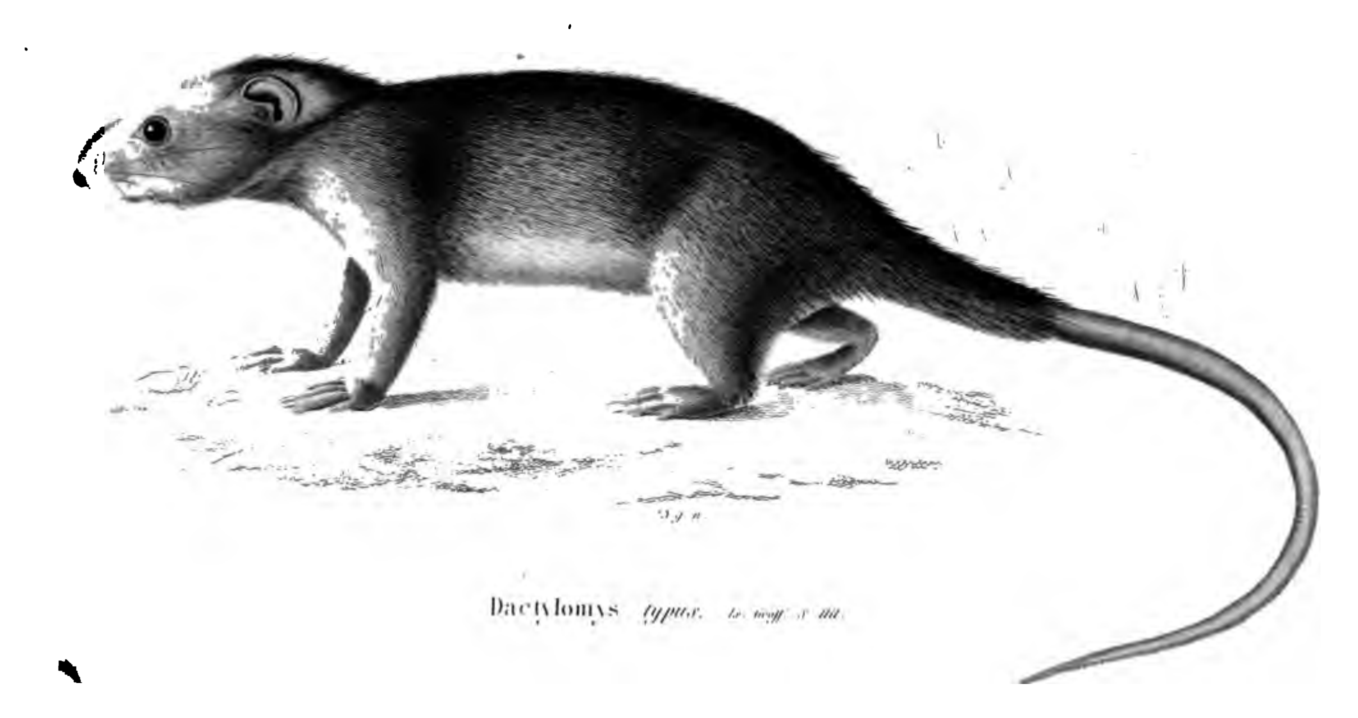
Syn. — *Rat épineux* ou *Rat premier*, Azar. — *Échimys épineux*, *Echimys spinosus*, Geoff. St-Hil., Desmar., Dumoul., Less. — *Échimys roux*, Cuv. — *Loncheres rufa*, Licht. (Mém. de Berl.), Fisch. *Echimys rufus*, Griff. — *Mus spinosus*, Licht. (Darst.)

Obs. Il est à remarquer que les détails ostéologiques donnés par M. G. Cuvier sur le crâne des Échimys, dans l'ouvrage sur les Ossements fossiles, et qu'il dit pris sur l'*Échimys épineux*, ne le sont pas sur cette espèce, ni même sur un véritable Échimys, mais bien sur le Nélomys didelphoïde. Le squelette existant aux galeries d'anatomie, et qui a été rapporté de Lisbonne par mon père, portait le nom vague de *Rat épineux ;* d'où l'erreur de M. Cuvier, qui a cru avoir sous les yeux le vrai *Rat épineux* d'Azara.

6. ÉCHIMYS A AIGUILLONS. *Echimys hispidus.* Geoff. St-Hil. (Voy. pl. XXVII[1], et, pour les dents, pl. XXIX, fig. 4, 5, 6.)

Caractère. Queue écailleuse, mais en même temps couverte de poils brunâtres qui, devenant, à partir de la base, de plus en plus nombreux, finissent par cacher entièrement les écailles dans la portion terminale. — Pelage uniformément d'un brun roussâtre, composé de poils en dessous, et en dessus, presque entièrement, de piquants longs, très

[1] Un des aiguillons a été figuré à part et grossi. Voy. lettre C.



Dactylomys typus. Is. Geoff. St. Hil.

larges et très forts. Taille de moins de 2 décimètres. Queue à peu près de même longueur que le corps et la tête.

Patrie : l'Amérique méridionale, probablement le Brésil.

Syn. Échimys à aiguillons, Echimys hispidus, Geoff. St-Hil., Desm. Desmoul., Griff., Less. — *Loncheres hispida*, Fisch.

Obs. Cette espèce est fort distincte du *Mus hispidus* de Lichtenstein, qui est un Nélomys. (Voyez plus haut.)

APPENDICE.

On doit distinguer avec soin de tous les Rongeurs précédents :

1° Si les caractères qu'on lui assigne sont exacts, le *Mus anomalus*. Il présenterait, en effet, des caractères fort tranchés et plus que suffisants pour motiver l'établissement du genre *Hétéromys*, proposé avec doute par M. Desmarest et admis par M. Lesson.

2° Le *Lemmus niloticus*, qui n'a que des rapports très éloignés avec les Échimys, et qui diffère même considérablement par son système dentaire[1] des vrais *Lemmus Arvicola* ou *Lypudæus* : c'est des Rats proprement dits que le rapproche son système dentaire.

3° Le *Mus cahirinus*, qui, il est vrai, ressemble aux Échimys, par les téguments, mais qui, ayant son système dentaire fort analogue à celui des Rats, doit former près d'eux un genre distinct (*Acomys*).

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. XX. Dactylomys type, *Dactylomys typus*, réduit à un tiers de sa grandeur naturelle.
a. Sa patte antérieure droite.
b. Patte postérieure droite, de grandeur naturelle.

[1] Voyez la planche XXIX, fig. 7, 8, 9.



Nelomys *Blainvillii*, Jourdan.

V. Rémond, imp. Dumenil, sc.

B

A

½ gr. n.

Nelomys *Semivillosus*, *Is. Geoff. S. Hil.*

Dumenil, sc.

V. Rémond, imp.

...rer, del.

Nelomys

del.



½ gr. n.

Echimys Setosus, Is. Geoff. S. Hil.

Werner, del. N. Remond, imp.



Echimys *albispinus*, Is. Geoff. S. Hil.

Werner, del. — J. Rémond, imp. — Daverne, sc.

2 5 8 11

3 6 9 12

Systeme dentaire des Dactylomys et Nelomys.

Illant, del. J. Rémond, imp.



1 4 7

2 5 8

3 6 9


Système dentaire des Echimys.

Vaillant del. N. Rémond imp.

Fig. 7, 8, 9. Dents du *Nelomys semivillosus*.
7. Molaires de la mâchoire supérieure, côté gauche, grossies.
8. Disposition des deux rangées de molaires supérieures (grandeur naturelle).
9. Molaires de la mâchoire inférieure, côté gauche, grossies.

Fig. 10, 11, 12. Dents du *Nelomys Blainvillii*.
10. Molaires de la mâchoire supérieure, côté gauche.
11. Disposition des deux rangées de molaires supérieures.
12. Molaires de la mâchoire inférieure, côté gauche.

l. XXIX. Fig. 1, 2, 3. Dents de l'*Echimys albispinus*.
1. Molaires de la mâchoire supérieure, côté gauche.
2. Disposition des deux rangées de molaires supé rieures.
3. Molaires de la mâchoire inférieure, côté gauche.

Fig. 4, 5, 6. Dents de l'*Echimys hispidus*.
4. Molaires de la mâchoire supérieure, côté gauche.
5. Disposition des deux rangées de molaires supérieures.
6. Molaires de la mâchoire inférieure, côté gauche.

Fig. 7, 8, 9. Dents du *Lemmus niloticus*.
7. Molaires de la mâchoire supérieure, côté gauche.
8. Disposition de deux rangées de molaires supérieures.
9. Molaires de la mâchoire inférieure, côté gauche.





Mellíphaga *Cincta*. Dubus.

... N. Rémond imp ... sc.

G. PHILEDON (Cuv.). MELLIPHAGA. *Lewin.*

P. A ÉCHARPE. *M. cincta.* Dubus.

Bulletin des sciences natur. de l'Acad. de Bruxelles, avril 1839.
Ptilotis auritus, de Lafr., *Rev. zool.*, septembre 1839.

En indiquant dernièrement dans la Revue cette charmante espèce comme inédite, nous n'avions pas connaissance des derniers numéros du Bulletin de l'Académie de Bruxelles, dans l'un desquels M. le baron Dubus l'avait décrite et figurée, il y a quelques mois seulement. Arrivé à Paris, et après avoir consulté, dans les bibliothèques publiques, les divers ouvrages d'Ornithologie, nous y avons trouvé cette description et cette figure. Nous nous empressons donc de rendre à cet oiseau son nom primitif, donné par M. le baron Dubus. Pensant que beaucoup d'ornithologistes français ne possèdent peut-être pas plus que nous les mémoires scientifiques de Bruxelles, et ce Philadon de la Nouvelle-Zélande étant une des plus jolies espèces, nous nous sommes décidé à le publier de nouveau. Il a la tête, le cou et le haut du dos d'un noir de velours; derrière chaque œil un pinceau de plumes blanches, se détachant sur le noir, rappelle le Conopophage ou Fourmilier à oreilles blanches de Buffon. Le noir de la poitrine est bordé par une bande étroite jaune doré, qui remonte sur le pli de l'aile jusqu'au dos; les ailes et la queue sont noires, et leurs pennes sont bordées de jaune pâle; le pli de l'aile et une tache en carré long vers son milieu, près du dos, sont blancs. Le dessous est gris-sale, les flancs et

le dessous de la queue sont marqués de quelques stries obscures. Le bec est noir et les pieds noirâtres.

Il vient de la Nouvelle-Zélande.

DE LAFRESNAYE.

Octobre 1839.



Ornismya *heteropogon. Boissonneau.*

Prêtre pinx. *N. Rémond imp.* *Bouvenne sc.*

G. OISEAU-MOUCHE. ORNISMYA. *Lesson.*

O. M. A BARBE SINGULIÈRE. *O. heteropogon.* Boissonneau.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 355.

Cette belle espèce est longue de treize centimètres et demi; son bec est droit, un peu aplati à la base, cylindrique ensuite, terminé en pointe aiguë. Son plumage est, en dessus, d'un beau vert émeraude à reflets cuivrés; les tectrices supérieures de la queue sont d'un cuivreux vif et rouge, couleur qui se fond avec celle du dos. Le dessous du corps est d'un brun marron pâle, taché de vert. Les côtés de la tête sont noirâtres; la gorge offre un plastron vert brillant, assez étroit, suivi de plumes allongées, étroites, d'un rouge grenat très vif et à reflets couleur de feu, formant une espèce de barbe pointue qui atteint la naissance de la poitrine. Les couvertures inférieures de la queue sont d'un jaune marron assez clair, un peu tachées de vert dans leur milieu. Les ailes atteignent les deux tiers de la longueur de la queue; elles sont étroites, brunes, à reflets violets très faibles, avec les petites tectrices alaires vertes. La queue est grande, large, fourchue, d'un vert sombre à reflets cuivreux.

La femelle diffère parce que le dessous est d'un brun marron taché de vert, avec le ventre blanchâtre et les tectrices inférieures de la queue d'un jaune pâle.

Cet oiseau a été tué à Santa-Fé de Bogota.





Ornismya *Paulinæ*, *Boissonneau*.

J. Rémond imp. Dumesnee sc.

G. OISEAU-MOUCHE. ORNISMYA. *Lesson.*

O. M. DE PAULINE. *O. Paulinæ.* Boissonneau.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 355.

Cette jolie espèce est longue de neuf centimètres : son bec, long de onze millimètres, est droit, cylindrique, aigu au bout, noir. Tout le plumage est d'un beau vert émeraude, à reflets cuivrés et dorés. La gorge est ornée d'un plastron allongé, étroit, atteignant le commencement de la poitrine, terminé en pointe et composé de plumes écailleuses d'un beau vert émeraude à reflets très vifs, mais également verts. Les couvertures inférieures de la queue sont vertes et finement bordées de roussâtre. Les ailes sont allongées, atteignent l'extrémité de la queue et sont brunes, à faibles reflets violets ; leurs petites couvertures sont vertes. La queue est arrondie, tronquée, à rectrices larges, d'une belle couleur métallique rouge de cuivre à reflets un peu dorés dessus et dessous. Les pieds sont courts et noirs.

La femelle diffère parce que sa gorge et sa poitrine sont d'un roux un peu marron, et que le reste du dessous est faiblement teinté de roussâtre et taché de vert ; il y a une petite tache blanche au bout de la queue.

Cet Oiseau-mouche a été dédié à mademoiselle Pauline Barthod, fiancée de l'intrépide voyageur à qui la science doit la découverte de beaucoup d'Oiseaux remarquables.

Cette espèce habite les environs de Santa-Fé de Bogota.



Ornismya *Temminckii*, Boissonneau.

N. Rémond imp. Dumesnil sc.

G. OISEAU-MOUCHE. ORNYSMIA. *Lesson.*

O.-M. DE TEMMINCK. *O. Temminckii.* Boissonn.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 354.

Cet Oiseau-mouche se rapproche beaucoup de l'*O. gigantea* par sa grande taille et par ses formes générales ; son bec est long de 32 millimètres, noir, droit et cylindrique. Tout le corps est d'un beau vert d'émeraude luisant, avec quelques reflets dorés. Les ailes sont grandes et atteignent l'extrémité de la queue : elles sont d'un noir brun, avec les petites tectrices vertes, les grandes d'un beau bleu à reflets un peu verdâtres, et les rectrices, jusqu'au milieu de leur longueur, à reflets d'un beau bleu de Prusse, très vif, suivant l'inclinaison de la lumière. La queue est grande, profondément fourchue, d'un vert plus sombre que le corps, composée de dix larges pennes. Les pieds sont très courts, d'un jaunâtre taché de brun, avec les ongles plus foncés.

La femelle est un peu plus petite : sa longueur totale est de 16 centimètres 1/2 au plus ; elle est verte en dessus, avec le front brun, passant insensiblement au vert à la hauteur des yeux. Le dessous de la tête, de la poitrine et du ventre est d'un roux ferrugineux, plus vif à la poitrine et au ventre, avec les flancs tachés de vert. Les couvertures inférieures de la queue sont vertes, bordées de roux. La queue est d'un vert assez sombre en dessus, noirâtre dessous, avec les deux pennes latérales blanches extérieurement.

Nous avons dédié cette belle espèce à M. Temminck, comme un faible témoignage de notre admiration pour les beaux travaux dont il a enrichi la zoologie. Il y avait déjà un Oiseau-mouche Temminck ; mais M. Lesson a reconnu qu'il n'était que la femelle de l'O.-M. médiastin, ce qui

nous permet de consacrer cette belle espèce au savant Hollandais.

Il habite Santa-Fé de Bogota, où il a été découvert, avec beaucoup d'autres espèces nouvelles, par M. Rieffer, l'un de nos voyageurs.

BOISSONNEAU.

Ornismya ensifera, Boissonneau.

inx. N. Rémond imp. Daverne sc.

G. OISEAU-MOUCHE. ORNISMYA. *Lesson.*

O.-M. PORTE-ÉPÉE. *O. ensifera.* Boissonneau.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 354.

Cette espèce est la plus étrange et la plus curieuse que l'on connaisse, à cause de son bec gigantesque. Cet Oiseau-mouche est long de 20 centimètres, et son bec forme à lui seul la moitié de la longueur totale de l'individu; car il a juste 10 centimètres de long.

Tout son corps est d'un vert brillant à reflets cuivreux, surtout en dessus et en arrière de la tête. Le bec est noir, assez comprimé à sa base, plus haut que large, cylindrique ensuite, un peu renflé au bout et terminé en pointe aiguë; il est faiblement arqué et relevé dans sa longueur. Le dessous de la tête est noirâtre, avec chaque plume finement bordée de brun pâle. Cette tache brune laisse apercevoir un reflet doré obscur, surtout vers l'extrémité postérieure de la gorge. On voit, au bas de la gorge et au commencement de la poitrine, quelques petites taches blanches. Le ventre est vert ainsi que les couvertures inférieures de la queue; mais ces dernières plumes sont finement liserées de blanc. Les ailes sont assez grandes et atteignent presque aux deux tiers de la longueur de la queue; elles sont noirâtres, à reflets verts et violets sombres, avec les petites tectrices vertes. La queue est fourchue, d'un vert sombre noirâtre. Les pieds sont courts, jaunâtres, avec les ongles bruns.

La femelle diffère parce que le dessous de la poitrine et du ventre est blanc, taché de vert. La gorge et le cou sont également blancs; mais les côtés sont d'un brun noirâtre et le milieu seulement taché de cette même couleur.

Un troisième individu, en tout semblable au précédent, a le bec d'un quart plus court; c'est probablement une de ces variétés si communes dans les oiseaux à long bec.

Cet Oiseau remarquable doit prendre sa nourriture en volant sur les plus grands arbres et dans des corolles infundibuliformes à très long tube. Il est probable qu'il ne se pose que pour se reposer, et que son long bec doit lui donner un aspect assez disgracieux.

Des environs de Santa-Fé de Bogota. — Très rare.



gr. nat.

Ornismya Microrhyncha. Boissonneau.

pinx. N. Rémond imp. Daverne sc.

G. OISEAU-MOUCHE. Ornismya. *Lesson.*

O.-M. à très petit bec. *O. microrhyncha.* Boissonneau.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 354.

Voici une espèce au moins aussi curieuse que l'*O. ensifera*, et c'est encore son bec qui la rend très remarquable. L'autre espèce offre l'exemple du plus grand bec connu jusqu'à ce jour : voici l'exagération contraire ; car, jusqu'ici, on n'avait pas vu d'Oiseau-mouche à bec si court.

La longueur totale du mâle est de 10 centim., et son bec n'a que 7 millim. de longueur; il est mince, droit, cylindrique, terminé en pointe aiguë et noir. Tout le dessus de l'Oiseau est d'un beau violet, luisant, à reflets pourprés rouges; le dessous est vert émeraude, à reflets cuivrés. La gorge et le cou sont occupés par un grand plastron allongé, formé de plumes écailleuses d'un beau vert, à reflets dorés très brillants; ce plastron se termine en une pointe un peu arrondie vers la naissance de la poitrine. Les couvertures inférieures de la queue sont verdâtres, bordées de roux. Les ailes sont étroites, noires, à reflets violets ; elles atteignent aux deux tiers de la longueur de la queue; leurs petites couvertures sont d'un vert assez sombre. La queue est grande , très fourchue, d'un beau noir, à reflets pourprés assez vifs. Les pattes sont noirâtres, plus allongées que chez les autres Oiseaux-mouches de la même taille.

Le jeune mâle est vert en dessus, avec quelques plumes violettes sur le dos; le dessous est blanc, taché de vert. Il y a une grande tache blanche au bout de la queue.

La femelle a le dos entièrement vert, avec les couvertures supérieures de la queue rousses, tachées de vert, et

le dessous du corps légèrement teinté de roux, avec les taches vertes du jeune mâle.

Ce petit oiseau, par la brièveté de son bec et la grandeur relative de ses pattes, semble s'éloigner un peu de ses congénères; il est certain qu'il ne doit pas avoir les mêmes habitudes que les espèces à long bec et à pieds très courts. Il est probable qu'il fréquente les fleurs qui croissent à terre, dans les clairières des bois; il doit s'adresser aux fleurs à tubes courts; car son bec ne lui permettrait pas d'atteindre au miel des fleurs à longue corolle, comme doit le faire l'Oiseau-mouche porte-épée.

Nous avons eu, un moment, l'intention de faire, avec cet Oiseau et quelques autres à bec très court, une subdivision distincte; mais, ayant observé toutes les nuances possibles de longueur entre les becs d'un grand nombre d'espèces, nous avons pensé qu'il serait imprudent actuellement de former une pareille coupe.

Il a été trouvé à Santa-Fé de Bogota, où il est très rare.

BOISSONNEAU.



Chloropsis *aurivientris*, Ad. Delessert.

J. G. Prêtre del. J. Rémond imp. Annedouche sc.

G. VERDIN. Chloropsis. *Temminck.*

V. a ventre d'or. *C. auriventris.* A. Delessert.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1840, p. 100.

Cette nouvelle espèce a le plumage des plus agréablement varié ; tout le dessus est vert-pré un peu doré, se nuançant insensiblement d'olivâtre sur la tête, et de jaunâtre sur les sourcils et derrière les yeux. Les lorums, le dessous des yeux, la région des oreilles, la gorge, tout le devant du cou, ainsi que le haut de la poitrine, sont noirs, couleur qui, sur cette dernière partie, se reflète un peu en bleu de roi très foncé. De chaque côté du bec une bande d'un beau bleu barbeau, en forme de moustache, borde la gorge latéralement et descend jusque sur le cou. Le bas de la poitrine, le ventre et le reste du dessous sont d'un jaune mordoré. Les petites couvertures de l'aile, à barbes allongées et décomposées, forment, sur son pli, une sorte d'épaulette du plus beau bleu luisant d'aigue-marine. Les moyennes et grandes couvertures, les rémiges primaires et secondaires et les rectrices sont noires; mais toutes ont leurs barbes extérieures d'un beau bleu indigo, plus foncé sur les couvertures que sur les rémiges et les rectrices ; les troisième, quatrième, cinquième et sixième rémiges sont finement bordées de gris-blanc avant leur extrémité, et la dernière rectrice latérale est striée de roux à sa pointe et sur sa tige. Le bec est noir, allongé, très comprimé, comme celui du Verdin à front d'or, mais un peu plus arqué, ce qui lui donne entièrement l'apparence d'un bec de Philédon ; les pieds sont de couleur plombée.

Longueur totale de la peau non montée, 20 cent. 1/5.

Il se trouve dans l'Inde, dans le Bottan ou Boutan.

Un second individu, qui nous paraît la femelle ou un

jeune de la même espèce, diffère de celui-ci en ce que tout le dessus, les ailes et la queue sont d'un vert-pré intense et uniforme. Les premières rectrices seulement ont leurs barbes extérieures bleuâtres, et les premières rémiges les ont grisâtres. Tout le dessous est d'un vert plus pâle et un peu teinté de jaunâtre, avec le milieu du ventre et de l'abdomen et les couvertures inférieures de la queue jaune mordoré, mais plus pâles que chez le premier individu qui, sans nul doute, doit être un mâle adulte. Les moustaches bleues sont également beaucoup moins prononcées et plus pâles. La couleur mordorée du ventre, quoique moins vive, et l'entière conformité du bec ne nous laissent pas douter que ce ne soit la même espèce.

A. DELESSERT.



Francolinus *nivosus*. Ad. Delessert

J. G. Prêtre. del. N. Rémond imp. Annedouche sc.

G. FRANCOLIN. FRANCOLINUS. *Temminck.*

F. NEIGEUX. *F. nivosus.* Ad. Delessert.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1840, p. 100.

Cette espèce, d'après la petitesse de son bec et l'allongement de sa queue, est tout à fait voisine du *Francolinus spadiceus* de Latham. La tête, le cou en entier et le haut de la poitrine sont noirs; mais toutes ces parties sont variées de lignes, de taches et de bandes blanches. Tout le dessus du corps, depuis le bas du cou, ainsi que les couvertures des ailes, sont d'un brun-cannelle; mais chaque plume est terminée par une tache blanche bordée de noir en avant et postérieurement. Ces taches sont petites et triangulaires sur le dos, plus grandes et de forme variée sur les couvertures, qui sont en grande partie d'un vert bronzé, avec leurs tiges blanches terminées par cette tache de même couleur. Les rémiges et les rectrices sont d'un noir obscur, avec quelques reflets bronzés. La poitrine et le ventre sont d'un roux pâle ou couleur nankin, parsemés de petites taches triangulaires noires; l'abdomen et les flancs sont du même brun-cannelle que le dos et également couverts de taches blanches bordées de noir. Le bec est petit et noir; les pieds paraissent d'un noir plombé; les tarses sont armés de deux éperons très droits et coniques.

Longueur totale, 32 centimètres 1/2.

La femelle est partout d'une nuance sombre couleur de fumée, avec les couvertures des ailes finement bordées, à leur extrémité, d'une nuance plus foncée; le dessus de la tête et du cou est noir, et les plumes sont roux-cannelle dans leur milieu. Cette dernière couleur règne sur le front

au dessus et au dessous des yeux. La gorge et la poitrine sont d'un roussâtre sale. Les tarses n'ont qu'un éperon, court, obtus, tuberculiforme.

Cette espèce habite les environs de Pondichéry.

A. DELESSERT.



Muscicapa variegata, Al. Delessert.

Prêtre del. N. Rémond imp. Mme Doubet sc.

G. GOBE-MOUCHE. MUSCICAPA. *Cuvier.*

M. BIGARRÉ. *M. variegata.* Ad. Delessert.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1840, p. 101.

Cette jolie espèce indienne est une de celles dont les caractères mixtes sont des plus embarrassants pour la classification ; son bec, quoique garni de poils à son ouverture, est plutôt comprimé que déprimé, comme chez les vrais Gobe-Mouches ; ses ailes et sa queue étagée, offrant des teintes d'un orangé vif, semblent devoir le ranger près des Gobe-Mouches *flammea* et *miniata* du même pays, mais ses tarses et ses doigts forts et longs l'en éloignent. Ses ailes sont singulièrement courtes et arrondies ; leurs pennes sont régulièrement étagées de la première à la quatrième, qui est encore un peu plus courte que la cinquième ; celle-ci, la sixième et la septième sont égales et les plus longues. Le dessus est d'un olive-grisâtre ; mais toutes les plumes qui recouvrent la tête et la nuque sont d'un roux-mordoré olivâtre, plus foncées. Vers leur centre elles sont allongées, lancéolées et disposées en forme de huppe assez touffue. Les ailes sont noires ; mais les primaires sont finement bordées, à l'extérieur, du jaune-orange le plus vif ; quelques unes de leurs grandes couvertures, d'un noir profond, forment une tache qui ressort sur ce jaune à leur base ; les rémiges secondaires et tertiaires sont terminées de cendré pâle ; les trois dernières les plus rapprochées du dos, qui sont noires, ont leurs barbes externes gris cendré, terminées de la première couleur, ce qui forme une bande cendrée sur la partie interne de l'aile. La queue, assez fortement étagée, est noire, terminée de blanc-jaunâtre. Les quatre rectrices médianes sont d'un brun-marron à leur base, qui s'étend jusqu'à moitié de leur longueur. Les quatre latérales, de chaque côté, ont leur bord externe et

leur extrémité d'un jaune orangé. Cette couleur couvre le menton et la gorge, et est encadrée de noir, qui forme, de chaque côté, une sorte de moustache se prolongeant jusque derrière l'oreille, et formant quelques stries transverses sur le devant du cou, qui, ainsi que la poitrine et tout le dessous, est d'un jaune-paille, avec les flancs olivâtres. Le bec est couleur de corne, avec la mandibule inférieure jaunâtre. Les pattes sont couleur de plomb; les tarses et les doigts sont assez forts, ainsi que l'ongle du pouce.

Longueur totale, 15 centimètres 1/2.

Cette espèce vient du Bottan, dans l'Inde.

A. DELESSERT.



Cypselus *leuconotus*, Ad. Delessert.

Prêtre del. J. Rémond imp. F. Douillot sc.

G. MARTINET. Cypselus. *Illiger.*

M. a dos blanc. *C. leuconotus.* Ad. Delessert.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 101.

Ce Martinet fait partie de ce groupe d'espèces remarquables par une queue courte, coupée carrément, et dont tous les tuyaux se prolongent au delà des barbes en forme d'épines très roides et très acérées. Le dessus de la tête et du cou, les scapulaires, les petites et moyennes couvertures de l'aile, l'extrémité des rémiges, les rectrices et leurs couvertures supérieures, sont d'un vert à reflets bleu violet d'acier bruni. Tout le dos et le croupion sont d'un noirâtre enfumé, s'éclaircissant insensiblement vers le milieu du dos, de manière à y former une large tache blanc sale. Les trois dernières rémiges, près du dos, ont leurs barbes internes entièrement blanches. Tout le dessous et les côtés du cou sont du même ton noirâtre enfumé que le dos; la gorge et tout le devant du cou, les flancs, l'anus, les couvertures inférieures de la queue et les plumes qui recouvrent les jambes sont d'un blanc pur. Bec et pattes noirs.

Longueur totale de la peau non montée, 18 cent. 3/4.

Il vient du Bottan, dans l'Inde.

A. DELESSERT.



Sylvia *Cetti*, Marmora .

N. Rémond imp .   Dumenil. sc

MÉMOIRE

sur la FAUVETTE CETTI, *Sylvia Cetti*,

par M. Z. GERBE.

Si la Faune ornithologique de France; en d'autres termes, si l'histoire naturelle des oiseaux qui vivent sédentaires chez nous, de ceux qui y sont annuellement de passage périodique, et de ceux qui n'y apparaissent qu'à des époques éloignées, par suite d'une cause déterminée ou accidentelle, avait progressé en raison du nombre des publications auxquelles elle a donné lieu, depuis Buffon, qui avait si admirablement indiqué la route à suivre, jusqu'à nous, il est bien certain qu'aujourd'hui il ne resterait plus rien à ajouter à cette histoire; mais on peut avancer qu'il en est autrement.

Mon but n'est point de rechercher quelle est la cause de son peu de progrès, ni même d'indiquer quelles sont les limites de perfectionnement qu'elle pourra atteindre, après qu'on l'aura soumise à des observations et à des investigations nouvelles; je veux seulement constater ici ce fait, que, parmi les espèces qui vivent sédentaires chez nous, il en est dont l'existence est à peine soupçonnée et qui ne sont connues, à peu près, sous aucun rapport : telle est, entre autres, la Fauvette Cetti.

D'abord, mon intention était de me borner à signaler et à bien établir l'habitat de cet oiseau dans les limites de notre territoire, afin de légitimer ainsi la place que Vieillot et P. Roux lui ont assignée dans leurs ouvrages sur les Oiseaux de France; mais, en consultant les divers auteurs étrangers qui en ont également fait mention, il m'a paru qu'il y avait, en général, quelques inexactitudes dans la description et les figures qu'ils en ont données, de la né-

gligence dans l'histoire qu'ils en ont faite, et, par conséquent, motif suffisant à essayer le travail que je publie.

Dès 1776, cette Fauvette était, pour la première fois, indiquee sous le nom de *Usignuolo di Fiume* (Rossignol de rivière), dans l'*Histoire naturelle des oiseaux de Sardaigne* du P. Cetti. Cependant elle n'a été réellement connue qu'en 1819, époque à laquelle M. de la Marmora inséra, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, un travail spécial sur cet oiseau, qu'il appela, dès lors, *bec-fin Cetti*, du nom de l'auteur qui, le premier, l'avait signalé. Nulle autre part, avant cette date, il n'en est explicitement question; car, lors même que l'on reconnaîtrait, avec M. Temminck, que l'individu figuré par Buffon dans ses planches enluminées n'est autre que le Bec-fin Cetti[1], je ne pense pas que l'on pût s'autoriser de cette figure, ni même prendre en preuve une citation faite à propos d'une autre espèce, pour dire que

[1] Assurément l'opinion de M. Temminck est d'un grand poids et fait, avec juste raison, autorité en ornithologie. Pourtant, dans cette circonstance, il me paraît plus raisonnable de rester dans le doute que d'affirmer avec lui que la *Bouscarle de Provence* ne diffère pas de l'Oiseau dont Cetti a donné la description sous un autre nom. Ce sentiment n'a, pour se soutenir, que l'analogie de coloration, et encore cette analogie n'existe-t-elle que pour certaines parties du corps. Or, lorsque la Fauvette Cetti montre un caractère aussi saillant que celui de l'inégalité des pennes de la queue, caractère dont l'individu représenté par Buffon n'offre aucune indication, on est nécessairement conduit à douter de l'identité des deux espèces, et on l'est d'autant plus, que Buffon lui-même, à la fin de l'article sur la Fauvette cendrée ou grisette (*Syl. cinerea*), dit que c'est avec celle-ci que la Bouscarle paraît avoir le plus de rapports. Au reste, j'ai plusieurs fois comparé quelques individus de la Fauvette Cetti avec la figure des planches enluminées, et il m'a toujours paru que la forme du bec de cette dernière peut conduire à la rapporter à la *Sylvia arundinacea*, ainsi que l'a fait Latham dans son *Index ornithologicus;* tout aussi bien que la coloration des parties supérieures de cette même figure peut la faire considérer comme une Fauvette Cetti. Aussi ai-je dû, dans la synonymie que je donne de celle-ci, ne proposer la Bouscarle qu'avec un point de doute.

Buffon a véritablement fait connaître cet Oiseau, lorsque lui-même paraît avoir conçu des doutes sur son existence comme espèce distincte. Cetti l'avait révélé, et c'est, je le répète, M. de la Marmora qui, par un mémoire intéressant, en a doté la science. Depuis, presque tous les auteurs qui ont fait l'histoire des Oiseaux d'Europe ou de quelques contrées de l'Europe seulement ont puisé à cette source, comme il est aisé de s'en convaincre.

En effet, Schinz, Temminck, Meyers et Wolfs et Ranzani ont dû lui emprunter tous les détails qui pouvaient convenir à la conception et à l'étendue du plan qu'ils ont adopté pour leurs ouvrages. D'un autre côté, Savi, Risso et Ch. Lucien Bonaparte, qui ont pu observer eux-mêmes cet oiseau, et qui, par conséquent, mieux favorisés que les précédents auteurs, n'avaient plus à puiser les éléments de leurs travaux dans un livre, mais dans la nature, ont fort peu modifié ce qu'en a dit M. de la Marmora. Quant aux ornithologistes français, trois seulement ont fait mention de la Fauvette Cetti : ce sont Vieillot, P. Roux, et, tout nouvellement, M. Crespon, dont l'intéressant ouvrage sur l'ornithologie du Gard et des pays circonvoisins est venu à ma connaissance pendant que je rédigeais ce travail. Si l'on est surpris de voir les deux premiers compter préventivement cette Fauvette au nombre des Oiseaux de France, bien qu'ils avouent eux-mêmes ne l'y avoir jamais rencontrée, on est plus surpris encore de leur aveu, lorsqu'on sait combien elle est commune dans certaines localités que j'indiquerai tantôt. Sur quoi donc se sont-ils fondés pour mettre la Fauvette Cetti au nombre des Oiseaux de notre pays?

Vieillot, qui l'a distinguée comme espèce de la Bouscarle de Buffon, s'est vu autorisé à lui donner une place dans la Faune française, probablement par cette seule indication de M. de la Marmora, que « à Nice elle est appelée *Rossignol du Var.* » P. Roux, en la comptant parmi les Oiseaux de Provence et en la décrivant comme telle, a également

obéi plutôt à un sentiment de présomption qu'à une démonstration de fait. « Je n'ai jamais rencontré, dit-il, la Fauvette Cetti; mais je ne doute nullement qu'elle se trouve en Provence, puisqu'on m'a dònné un nid et des œufs qui y ont été trouvés. » M. Crespon seul en a parlé d'après ses propres observations. Or ce n'est que tout nouvellement, je le répète, qu'il les a publiées, ce qui laisse persister le fait dont j'ai pris acte en commençant : que l'on connaît à peine en France l'Oiseau dont je vais, à mon tour, essayer de faire l'histoire.

FAUVETTE CETTI. SYLVIA CETTI[1].

Couvertures inférieures de la queue terminées de blanchâtre; les pennes qui composent cet organe, au nombre de dix seulement.

Dessus de la tête, du cou, et dos d'un brun marron obscur; gorge, devant du cou et milieu du ventre blancs; sur la poitrine seulement une légère tache d'un blanc jaunâtre;

[1] *Usignuolo di Fiume*, Cetti uccel. di Sard., p. 218.
BOUSCARLE DE PROVENCE, Buff., pl. enl., 655, f. 2?
BEC-FIN CETTI, *Syl. Cetti*, Marm., Mém. de l'Acad. de Turin, t. XXV, p. 254 (figures assez bonnes).
CETTIS-SANGER, *Syl. Cetti*, Schinz, p. 14, pl. XIX (figure copiée de M. de la Marmora).
B.-F. BOUSCARLE ET CETTI, *Syl. Cetti*, Temm., Man. d'orn., t. I, p. 194, et t. III, p. 118.
F. CETTI, *Syl. Cetti*, Vieill., Faun. franç., p. 208.
CETTISCHER-SANGER, *Syl. Cetti*; Meyers et Wolfs, Tasch. der deuts. Vogelk.
Syl. Cetti, Ranzani, El. di zool., t. III, part. 5, p. 60.
F. CETTI, *Syl. Cetti*, P. Roux, Ornith. prov., t. I, p. 326, pl. 212 (figure très peu reconnaissable).
ROSSIGNOLO DI PALUDE, Savi, Ornith. tosc., t. I, p. 373.
CURRUCA CETTI, Risso, Hist. nat., III, p. 41, esp. 82.
CANNAJOLE DEL CETTI, Ch.-Luc. Bon., Faun. ital. (assez bonne figure).

abdomen nuancé de roux; couvertures inférieures de la queue d'un brun roux, terminées de blanc; sourcil cendré, prenant naissance sur les côtés de la mandibule supérieure et s'étendant jusqu'au dessus du méat auditif; cercle palpébral d'un blanc pur, interrompu, en avant et en arrière de l'œil, par un trait noirâtre qui part du bec; joues, côtés du cou et de la poitrine, nuancés de roux et de gris cendré; flancs et cuisses d'un brun roux.

Ailes courtes, arrondies (troisième, quatrième, cinquième et sixième rémiges à peu près égales), noirâtres. Queue de même couleur, à pennes étagées, larges et souples.

Mandibule supérieure noirâtre; l'inférieure couleur de chair à la base et d'un brun foncé à son extrémité.

Iris brun fauve.

Pieds d'un brun clair.

Taille : 140 millimètres environ.

La femelle est à peu près de 10 millimètres plus petite que le mâle; les teintes de son plumage sont généralement un peu plus claires; et la tache jaunâtre de la poitrine est souvent atténuée au point d'être imperceptible.

Les jeunes, avant leur première mue, ont une robe terne nuancée d'une teinte brune.

La Fauvette Cetti, dans la plupart des traités d'ornithologie, fait partie du groupe des espèces riveraines. Cette place est parfaitement justifiée par les habitudes de cette Fauvette. Elle vit, en effet, dans le voisinage des eaux, et se plaît au milieu des grands buissons, des arbustes

B.-F. CETTI, *Syl. Cetti*, Ménétriés, Cat. raisonné des objets de zoologie recueillis dans un voyage au Caucase, p. 33.

B.-F. CETTI, *Syl. Cetti*, Crespon, Ornith. du Gard, p. 118; —
— — Mauduyt, Tab. méth. des Ois. obs. dans le départem. de la Vienne, brochure toute nouvelle dans laquelle la Fauvette Cetti se trouve seulement citée.

à l'intérieur. Ses œufs, au nombre de quatre ou cinq, seraient, d'après M. de la Marmora, de couleur lilas clair tirant sur le rose et maculés de quelques lentilles très fines; tandis que, de l'avis de P. Roux, de Ch. Lucien Bonaparte et de M. Crespon, ils sont d'un rouge de brique sans taches.

M. Temminck, écrivant, en 1820, son *Manuel d'ornithologie*, avait raison de présumer que la Fauvette Cetti devait être plus répandue qu'on n'avait lieu de le penser, d'après le petit nombre d'individus tués ou observés jusqu'alors, seulement en Sardaigne et en Angleterre. Depuis, on l'a trouvée à peu près dans toute la péninsule d'Italie et en Corse. M. Ménétriés vient de la citer dans un catalogue raisonné des objets de zoologie recueillis dans un voyage au Caucase. Il la dit très commune sur les haies, dans les jardins à Zouvant, sur les montagnes de Talyche, ce qui me paraît peu d'accord avec les habitudes qu'on lui connaît jusqu'ici, c'est à dire celles d'habiter les plaines et les bords des rivières. Quant à son existence dans les limites de notre pays, on ne peut la mettre en doute. Au lieu d'être rare dans nos provinces méridionales et surtout en Provence, ainsi que l'a avancé P. Roux, elle y est, au contraire, je puis dire, excessivement commune, en hiver surtout. Je l'ai très fréquemment rencontrée dans plusieurs rivières du département du Var, et notamment à Argens et à Gapeau. M. Crespon l'a également observée abondamment en Provence, dans plusieurs localités qu'il n'indique malheureusement pas, et qu'il eût été pourtant intéressant de connaître, pour voir jusqu'où s'étend l'habitat de cet Oiseau. Au reste, je suis bien persuadé que des recherches ultérieures amèneront à la découvrir sur d'autres points de nos départements méridionaux ; il paraîtrait même qu'elle s'avancerait jusqu'au centre de la France, si, comme l'avance M. Mauduyt, dans son *Catalogue des Oiseaux de la Vienne*, elle a réellement été observée dans ce département.



Chironectes *Maculatus, Desjardins.*

Mme Desjardins, del. ad vivo. *N. Rémond imp.*

DESCRIPTION

d'une nouvelle espèce de Poisson de l'île Maurice,
appartenant à la famille des Pectorales pédiculées
et au genre Chironecte
(lue à la Société d'histoire naturelle de l'île Maurice, dans sa séance d'avril 1838).

Par M. Julien DESJARDINS, secrétaire.

G. CHIRONECTE. Chironectes. *Cuv.*

Ch. maculé. *Ch. maculatus.* J. Desjardins.

Un examen scrupuleux des espèces décrites par Cuvier dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle* (III, 418 et suivantes, année 1817) m'a fait connaître que l'espèce qui m'occupe en ce moment ne s'y trouve pas. Mais vingt années et plus se sont écoulées depuis l'époque où ce savant mémoire a été écrit, et les nombreuses visites faites à Maurice par les naturalistes auraient bien pu la faire connaître à mon insu, si le douzième volume de l'*Histoire naturelle des Poissons*, que continue M. Valenciennes et qui est d'une date fort récente (1837), ne venait me convaincre, après un nouvel examen, que je puis sans crainte appliquer un nom à un petit Chironecte pêché dans la rade du Grand-Port, en décembre 1837, et pour ainsi dire sur les récifs de l'île aux Fouquets. Le pêcheur qui le prit avait fait la remarque que ce poisson offrait des particularités qu'il n'avait pas observées dans d'autres. Tous ceux à qui il le fit voir ne le connaissaient pas non plus.

C'est avec raison que M. Valenciennes (XII, 430) dit que *nos parages sont féconds en espèces de ce genre*, car il en décrit cinq[1] comme ayant été trouvées à Maurice et il ne

[1] M. Valenciennes ne donne pas cependant comme de notre île deux espèces qu'il décrit (*Ch. lævigatus* et *Ch. scaber*), et que Cu-

parle pas de celle-ci. Parmi celles qu'il cite, il en est une qu'il appelle du nom de notre île *Chironecte de l'île Maurice*[1] et qu'il a communiquée au savant auteur de l'*Iconographie du règne animal*[2]. Ainsi donc, aujourd'hui, voilà huit espèces de Chironectes de l'île Maurice.

Ce poisson n'est presque point apporté au marché et encore moins servi sur les tables, quoique, cependant, les

vier avait fait connaître, en 1817, dans le mémoire cité plus haut, et où ce savant les désignait comme étant de l'île Maurice.

[1] A l'occasion de cette épithète de *Nesogallicus* (de l'île de France ou Mauritien) que M. Valenciennes applique à l'une des espèces qui se trouvent dans notre île, je ferai remarquer que je n'avais pas, je crois, commis une grande erreur, ni même une infraction aux méthodes établies par les naturalistes, lorsque je donnai à un Mérou (*Serranus*) le nom de *Serranus mauritianus*, J. Desj., que le savant professeur du Muséum a cru devoir changer en celui de *Mérou morue*, Cuv. et Val., « seulement parce que l'épithète de Mauritien n'est pas assez caractéristique sur une côte où il y a tant d'autres Poissons de ce genre. » (*Hist. nat. des Poiss.*, IX, 435.) J'ai déjà eu occasion de rapporter cette circonstance lorsque je suis entré dans quelques détails sur l'application des noms spécifiques, dans un petit préambule à ma description du *Chetodon afer*, J. Desj., lu à la Société d'histoire naturelle de l'île Maurice, le 6 octobre 1836. — Si le nom de Mauritien, ou de *Nesogallicus*, ne doit pas être appliqué à un Mérou (*Serranus*), il ne peut l'être davantage à un Chironecte ni à un Caranx, et moins encore à un Chétodon, chacun de ces genres ayant une espèce désignée d'après notre localité, comme on peut le voir dans l'ouvrage capital que je me permets de critiquer, et ces genres ont cependant une foule d'espèces qui les représentent sur nos rivages. — Mais je m'estimerais heureux si jamais plus grande erreur ne m'échappait; puis, faibles et éloignés des trésors de la science comme nous le sommes, il n'y a pas grand déshonneur à errer, si l'on peut se servir de ce mot, avec un savant aussi distingué, que j'ai toujours su apprécier et qui consacre ses veilles à conduire jusqu'à sa fin l'immense ouvrage auquel son illustre maître l'avait appelé à coopérer, certain qu'il était de trouver en lui un digne continuateur, comme il se plaît à le répéter en plusieurs endroits.

[2] Cuv. et Val., XII, 401. Guérin, *Icon. du R. anim.*, pl. 41, f. 2. — Un des caractères particuliers de ce genre, savoir le filet ou premier rayon de la dorsale, a été omis dans cette figure.

pêcheurs assurent que sa chair est fort bonne, du moins celle des espèces voisines qui sont plus communes.

Description. — Longueur, 4 pouces (11 centim.); hauteur, 1 pouce 8 lignes, (35 mill.); épaisseur, 1 pouce (17 mill.).

D. 3, 12; A., 7, C. 9. V. 5. P. 10,

Il n'y a rien à dire de particulier sur la forme de cette espèce, c'est le facies de toutes celles du même genre, mais les détails seuls l'en séparent et même en font une espèce assez tranchée.

La peau est extrêmement rugueuse et recouverte d'une infinité de petits piquants que l'on peut apercevoir sans le secours de la loupe, particulièrement sur les tubercules charnus et sur les deuxième et troisième rayons de la dorsale, ainsi que sur les rayons de la caudale et de l'anale. Les pectorales et les ventrales n'ont point cette rugosité.

Ce qui est plus particulier à ce poisson et qui frappe au premier coup d'œil, c'est cette quantité de verrues ou tubercules qui sont disposés d'une manière régulière de chaque côté des flancs, de la face, de la queue et des nageoires; ils garnissent aussi la gorge et les lèvres; le ventre n'en présente aucun.

Le premier rayon est situé à peu de distance de la lèvre supérieure, il est beaucoup plus long que les deux qui suivent; c'est un fil corné très-roide, et terminé par une membrane molle assez longue, un gros tubercule lui sert de base.

Le deuxième et le troisième rayon sont, au contraire, très-charnus, penchés en arrière, ayant chacun une membrane assez prononcée, mais qui est loin de les réunir; la vraie dorsale est un peu éloignée, et n'arrive point jusqu'à la caudale. Son premier rayon offre de chaque côté un gros tubercule; on en voit plusieurs autres dans toute l'étendue de cet organe.

L'anale est située assez loin en arrière; la caudale est très-

développée, arrondie, et offre une rangée de tubercules à la base. Les ventrales, situées bien en avant, sont petites et remarquables par leurs rayons terminés par une petite membrane pointue et recourbée et qui figure un ongle. Les pectorales fort grandes présentent encore mieux cette singularité; à leur base se trouve la petite ouverture branchiale qui est arrondie.

La couleur générale de ce poisson est le fauve clair, ou jaune sale avec de larges maculatures d'un rouge brillant; la principale descend de l'œil jusque derrière la pectorale, et remonte sur le dos en embrassant les deux premiers rayons de la vraie dorsale; une autre, fort irrégulière, va d'un œil à l'autre en passant sur le premier rayon charnu. Au-dessus de la bouche on en voit une troisième, puis une quatrième sur la queue, qui remonte de manière à comprendre deux rayons de la dorsale et forme sur la caudale une large bande qui occupe tout le bas. Une moindre se fait voir à l'anale et quelques autres sur l'arrière du corps. Toutes ces maculatures sont bordées d'un liseré beaucoup plus vif en couleur.

Quelques gros points noirs se rencontrent particulièrement sur la caudale, où ils forment une ligne irrégulière et interrompue; aussi sur l'anale, où l'on voit à la base un point fort gros et isolé. La dorsale en offre un, puis çà et là quelques autres, vers la base des deux rayons charnus et sous les ventrales.

G. PLEUROTOME. PLEUROTOMA. *Lamarck.*

P. DE KIENER. *P. Kieneri.* Doûmet.

Testa elongata, sub-turrita, cinereo-albicante, maculis rufis irregulariter sparsis adornata, transversim sulcata et striata, anfractibus nodulosa carina cinctis, superne depressiusculis, suturas tamen eminentibus, ultimo anfractu pauciter contracto, inferne convexo, apertura oblonga, albida, labro denticulato, profunde fisso, cauda recta breviuscula.

Coquille allongée, à spire subturriculée, composée de douze tours, divisés en deux parties inégales par une carène couverte de nodosités régulières très rapprochées (fig. A), comprimées et ornées d'une tache rouge brun dans chaque intervalle, ce qui donne à cette carène beaucoup de ressemblance avec les dentelures d'une roue de montre. Les sutures sont profondes et en forme de gouttière.

La partie supérieure de chaque tour est légèrement concave; elle offre sept stries transverses très serrées, dont les deux premières, se trouvant plus fortes que les autres, surplombent les sutures et donnent lieu, par l'espèce de bourrelet qu'elles forment en regard de la carène, à cette légère concavité de la partie supérieure des tours. Ces stries, coupées presque à angle droit par des accroissements multipliés, rendent la coquille rude à la vue comme au toucher.

La partie inférieure du dernier tour est arrondie, un peu ramassée et munie de six cordelettes, dans l'intervalle desquelles paraissent des stries fines et granuleuses; ces cordelettes sont légèrement noduleuses et colorées comme la carène : celle située immédiatement au dessous de cette dernière est la plus forte et persiste seule sur les autres

tours de spire, où elle accompagne la carène dans toute sa longueur et contribue, par son relief, à donner aux sutures la forme de gouttière qu'elles affectent. Les cinq autres vont en diminuant de grosseur, à proportion qu'elles s'en éloignent davantage, et finissent par se confondre avec les stries qui les séparent et qui continuent jusqu'à l'extrémité du canal; celui-ci est droit et assez court.

L'ouverture est oblongue, blanchâtre; la columelle légèrement arquée; le bord droit est tranchant, dentelé; l'échancrure qui termine la carène est étroite et assez profonde.

La coloration générale de la coquille est un fond blanc-grisâtre, parsemé irrégulièrement de plaques et de flammules brun rouge. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la carène et les cordelettes portent de nombreuses taches régulières de la même couleur.

Longueur, 21 lignes.

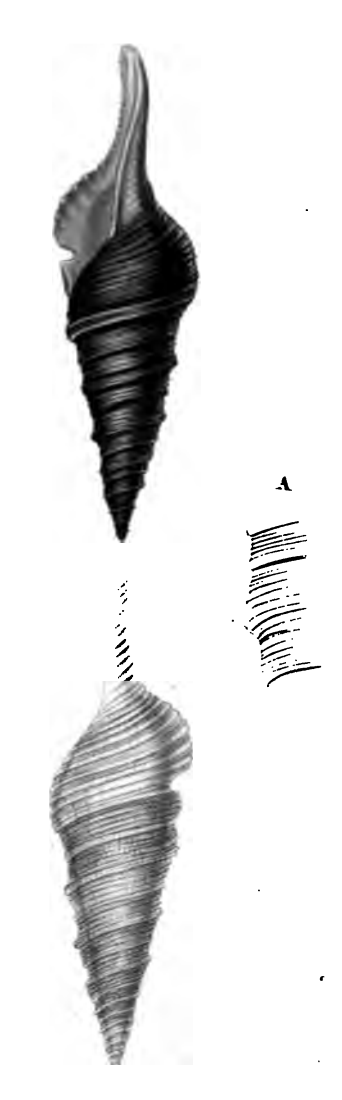
Habite

Trouvé parmi d'autres coquilles venant des mers de la Chine. (Fait partie de ma collection, ainsi que le *Pleurotoma Deshayesii.*)

Ce Pleurotome offre des caractères qui le distinguent de tous ceux figurés dans l'*Iconographie des coquilles vivantes* de M. Kiener : ainsi, ses sutures profondes, surplombées par le bord supérieur de chaque tour, et sa carène comme dentelée, n'ont d'analogues que dans une espèce fossile que j'ai vue dans la précieuse collection de M. Deshayes, mais dont je ne me rappelle ni le nom ni la localité.

Je l'ai dédié à M. Kiener, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, comme un souvenir des relations agréables que j'ai eues avec lui pendant mon séjour à Paris.

E. DOUMET,
capitaine d'état-major, chevalier de la légion d'honneur,
membre de plusieurs sociétés savantes.



Pleurotoma *Deshayesii,* [illegible]

J. Reinard imp. *Annedouche sc*

G. PLEUROTOME. PLEUROTOMA. *Lamarck.*

P. DE DESHAYES. *P. Deshayesii.* Doûmet.

Testa elongato-turrita, fusco-flavescente, flammulis longitudinalibus et albescentibus sparsim undulata, anfractibus convexis, ad suturas vix depressis; exilibus sulcis, zonaque bicarinata et superne complanata cinctis, apertura oblonga, albida; labro subdenticulato, profunde fisso, cauda longiuscula, gracili, ad basim flexuosa.

Coquille allongée, subturriculée, à spire pointue composée de douze tours convexes ceints, sur leur milieu, d'un double sillon formant une carène aplatie qui va se terminer au bord droit de l'ouverture par une échancrure étroite, mais assez profonde. Ces tours sont, en outre, garnis de nombreux sillons, dont un, plus apparent, accompagne les sutures, près desquelles il forme un léger relief (fig. A). L'ouverture est ovale, blanchâtre, à bord droit tranchant, finement denté; elle se termine par un canal assez long, étroit et tordu vers son extrémité. Le dernier tour, y compris le canal, forme un peu plus de la moitié de la longueur totale de la coquille. La coloration extérieure est fauve; son uniformité n'est interrompue que par quelques flammules blanchâtres résultant des divers accroissements de la coquille.

Longueur, 2 pouces.

Habite sans doute les mers de la Chine, ayant été trouvé parmi diverses coquilles provenant de cette localité.

Ce Pleurotome a quelque rapport avec le *Pleurotoma variegata* de M. Kiener (*Iconographie des coquilles vivantes,* livraison 42, pl. IX, fig. 1), duquel il se rapproche par la forme de sa carène, par celle de l'échancrure qui la termine et par les sillons qui garnissent ses tours; mais il en

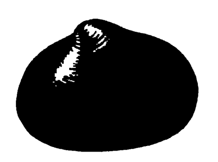
diffère par sa forme générale, qui est plus raccourcie, par son canal plus grêle et plus allongé proportionnellement; enfin par sa coloration, qui est uniformément fauve, sans aucune des nombreuses macules qui ornent le *Pleurotoma variegata.*

Il a aussi de l'analogie avec le *Pleurotoma indica* de Deshayes (Bellanger, *Voyage aux Indes-Orientales,* pl. x, fig. 9-10). Cependant l'espèce que je décris n'a que douze tours; l'échancrure, comparée à celle du *Pleurotoma indica* figuré par M. Kiener(livr. 42, pl. xi, fig. 1 de son *Iconographie*, etc.), est bien plus étroite, moins profonde, arrondie et non coupée carrément comme celle de la figure précitée. Les sutures sont moins enfoncées, les tours de spire moins anguleux, la carène plus large et plus surbaissée; enfin la coloration est différente.

J'ajouterai qu'avant de me décider à faire figurer ce Pleurotome, j'ai cru devoir le soumettre à M. Deshayes, qui m'a engagé lui-même à le décrire comme espèce nouvelle et différente de son *Pleurotoma indica.*

Les sentiments d'estime que je porte à ce savant conchyliologue m'ont engagé à le lui dédier.

E. DOUMET,
capitaine d'état-major, chevalier de la légion d'honneur,
membre de plusieurs sociétés savantes.



B



A



Chironia *Laperousii*. Deshayes.

Prêtre pinx. N. Rémond imp. Annedouche sc.

G. CHIRONIE. CHIRONIA. *Deshayes*.

Parmi les nombreuses Coquilles recueillies avec tant de soin par M. le capitaine Chiron, commandant en second la frégate *la Vénus*, il s'est trouvé un genre entièrement nouveau, et nous nous sommes fait un devoir de lui consacrer le nom de la personne à qui la science en est redevable. Pendant toute la campagne de la frégate *la Vénus*, M. Chiron a consacré le temps dont il a pu disposer à rechercher les objets d'histoire naturelle qui pouvaient être utiles aux progrès de cette science. De retour dans sa patrie, après des récoltes considérables qu'il n'a pu se procurer qu'à force de soins et de dépenses, M. Chiron, loin de chercher à tirer un parti lucratif de ses belles collections, s'empressa de les distribuer entre celles des personnes qu'il a jugées capables de les rendre utiles aux progrès des diverses branches d'histoire naturelle. Il nous laissa puiser ce qui manquait à notre collection, ce qui nous a permis de faire connaître aujourd'hui un grand nombre d'espèces entièrement nouvelles, parmi lesquelles celle-ci doit occuper la première place, à cause de l'intérêt scientifique qui s'y attache.

Tous les conchyliologues connaissent le genre Érycine de Lamarck, et ils savent qu'il est caractérisé par un ligament interne porté sur un cuilleron un peu oblique, accompagné, de chaque côté, d'une petite dent latérale assez semblable à celle des Tellines. L'impression palléale est simple. Ces caractères ne conviennent nullement à la coquille dont nous avons fait le genre *Chironia*, et en examinant successivement les autres genres qui avoisinent les Érycines, et principalement ceux de la famille des Ostéodesmes, nous n'en trouvons aucun où il soit possible de ranger d'une manière naturelle notre nouveau genre. Ce genre, nous le caractérisons de la manière suivante.

Coquille bivalve, régulière, équivalve, mince, épidermée; charnière (pl. 12, fig. A) étroite, ayant sur la valve droite, immédiatement au dessous du crochet, une dent assez grosse et comprimée, courbée sur elle-même; une dent latérale postérieure, oblique; sur la valve gauche deux dents semblables à celles de la valve droite, mais plus petites; un ligament intérieur court, très large, enfoncé entre les deux dents de la charnière et s'appuyant sur des petits cuillerons obliques cachés presque entièrement sous le bord cardinal. Impression musculaire écartée, superficielle : impression palléale simple (pl. 12, fig. B).

Comme il est facile d'en juger, d'après les caractères que nous venons d'exposer, le genre *Chironia* ne peut se confondre avec aucun de ceux qui sont connus. Ses rapports s'établissent, d'un côté, avec les Érycines, et, d'un autre côté, avec les Ostéodesmes par la largeur du ligament : il a à peu près les dents cardinales des Érycines sans en avoir le cuilleron; il présente aussi un ligament comme celui des Ostéodesmes proprement dits, placé de même à cheval sur le bord cardinal; mais ce ligament est dépourvu de l'osselet qui caractérise les Ostéodesmes; il y a donc, dans le genre qui nous occupe, une combinaison nouvelle de caractères, et, d'après l'expérience, on peut en conclure que l'animal est différent de celui de tous les genres actuellement connus.

La coquille rapportée par M. Chiron est la seule espèce que l'on puisse citer dans ce nouveau genre. Il est à présumer que d'autres se trouveront lorsque l'attention aura été appelée sur ce genre curieux et intéressant. M. Chiron ayant été secondé dans ses recherches par son ami M. de Lapérouse, héritier d'un nom illustre, nous avons voulu consacrer le nom des deux amis à cette coquille, en lui imposant la dénomination suivante :

C. DE LAPÉROUSE. *C. Laperousii.*

Testa ovato-transversa, subæquilaterali, inflato-turgida, levigata; alba subepidermide viridi lutescente, umbonibus minimis, acutis, oppositis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 357.

Ce que nous avons dit précédemment sur le genre *Chironia* étant pris entièrement d'après la seule espèce actuellement connue, il n'est point nécessaire de donner ici une description complète de la coquille : elle est ovale, transverse, parfaitement régulière, presque équilatérale ; elle est obtuse à ses extrémités et les valves sont parfaitement clauses. Les crochets sont petits, opposés, peu saillants, et l'on ne trouve aucune trace de lunule ou de corselet. Le test est blanc en dedans, et il serait de la même couleur en dehors, s'il n'était revêtu d'un épiderme d'un jaune verdâtre qui déborde un peu les valves. Cette coquille est très enflée et subcordiforme ; elle est longue de 19 millim. et large de 25. L'impression simple du manteau nous fait supposer que l'animal était dépourvu de siphon postérieur, bien que ces parties, chez lui, fussent extrêmement courtes.

DESHAYES.

1840.



Modiola *Cultellus*, Deshayes.

N. Remond imp.

G. MODIOLE. MODIOLA. *Lamarck.*

M. GOUSSE. *M. cultellus.* Deshayes.

Testa ovato-oblonga angusta inæquilaterali, postice oblique-truncata subangulata latere antiquo brevissimo, postico longitudinaliter striato margine superiori recto inferiori arcuato, valvis fusco-viridibus, intus margaritaceis umbonibus minimis, marginibus integris.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 359.

Habite le Kamtschatka.

Cette jolie Modiole se rapproche, par quelques-uns de ses caractères, d'une espèce plus petite que l'on rencontre quelquefois fossile dans le bassin de Paris. Elle est allongée, transverse, très étroite du côté antérieur, un peu élargie en spatule du côté postérieur; elle est comprimée latéralement. Le bord postérieur est oblique, et il se joint à l'inférieur en formant un angle assez aigu. Le côté antérieur est très court; il est dominé par les crochets, qui sont petits, opposés et dirigés en avant. Un angle obtus part de l'extrémité supérieure des crochets et descend obliquement, en s'effaçant de plus en plus, jusque vers l'angle inférieur et postérieur des valves. Toute la partie de la surface de la coquille comprise entre l'angle et le bord inférieur est lisse, tandis que tout le reste, appartenant au côté supérieur et postérieur, est couvert de stries longitudinales régulières également distantes, légèrement onduleuses et à peine saillantes. Le côté supérieur et cardinal est droit; l'inférieur est régulièrement courbé; il est mince et tranchant. A l'extérieur toute cette coquille est d'un beau brun marron foncé, nuancé de verdâtre vers ses bords; à l'in-

térieur elle est d'un nacre violâtre ayant un vif éclat. La charnière est linéaire, sans dents, et les valves sont maintenus au moyen d'un ligament subintérieur fort étroit, mais occupant presque toute la longueur du bord dorsal. Cette espèce a 18 millim. de long et 42 de large.

DESHAYES.

NOTICE

sur une nouvelle espèce de Poisson appartenant au genre

CESTRACION de Cuvier,

par M. le chevalier DE FREMINVILLE,

ancien capitaine des frégates du roi, membre associé de la société
philomathique de Paris, de celle des sciences et arts
de Rochefort, etc.

Le genre Cestracion, appartenant à la famille nombreuse des Squales, a été établi par Cuvier d'après un Poisson rapporté de la Nouvelle-Galles du sud par M. Lesson, naturaliste de l'expédition du capitaine Duperrey, commandant la corvette *la Coquille;* c'est ce poisson qu'il a désigné, dans son *Règne animal*, sous le nom de *Cestracion Philippi.*

Ce Cestracion, jusqu'à ce jour le seul connu du genre dont il est le type, avait déjà été décrit par Schneider, qui le confondait avec les Squales; mais la configuration singulière de sa bouche, la forme et la disposition de ses dents devaient naturellement l'en faire séparer.

Une seconde espèce bien distincte vient d'être découverte et rapportée de la mer du Sud par M. Léclancher, second chirurgien de la frégate *la Vénus,* qui vient d'exécuter une longue campagne autour du globe, sous le commandement du capitaine Dupetit-Thouars. Cet officier de santé, dont le zèle et l'activité ont enrichi la zoologie de plusieurs observations importantes, est le seul membre de l'expédition de *la Vénus* qui se soit occupé d'ichthyologie. Il a recueilli, préparé et rapporté de son voyage plusieurs Poissons, la plupart inédits, et, entre autres, celui qui fait l'objet de cette notice. La nature de son service ne lui ayant pas laissé le temps de travailler à leurs descriptions,

il me les a donnés, et je compte les publier successivement. J'ai voulu commencer par faire connaître ce nouveau Cestracion comme étant un des plus remarquables.

L'exemplaire que m'en a remis M. Léclancher (l'unique qui ait été pris à bord) est un mâle ; il a un peu plus d'un pied et demi de longueur : sa tête est moins grosse et un peu plus allongée que celle du Cestracion de Philipp, et sa saillie superoculaire est moins forte. Ses dents internes ou en pavé ne sont pas rhomboïdales, comme dans cette première espèce ; mais elles sont en forme de parallélogrammes allongés, et elles représentent assez bien des grains de riz rangés et serrés les uns contre les autres (pl. 3, fig. 1, *c*). Les dents externes ou de l'extrémité des mâchoires sont aiguës et tricuspidées. On peut voir, pl. 3, fig. 1, *b*, la forme particulière de ces dents grossies à la loupe.

Il y a, en avant de chacune des deux nageoires dorsales, une pointe osseuse de même que dans le Cest. de Philipp; mais il n'y a pas, comme à celui-ci, d'épine osseuse aux appendices des organes mâles de la génération, ce qui constitue déjà une différence notable entre les deux espèces.

La nôtre a, en outre, la partie inférieure de la nageoire caudale profondément échancrée et bilobée, ce qui n'a pas lieu dans le Cest. de Philipp.

J'ai dédié cette nouvelle espèce de Cestracion à M. le professeur Quoy, premier médecin de la marine, dont le zèle infatigable et les connaissances étendues ont déjà été si utiles à la zoologie, et dont les leçons ainsi que les conseils m'ont été bien souvent nécessaires pour me guider dans l'étude de cette science. J'ai voulu payer ce tribut à l'amitié dont il m'honore.

C. DE QUOY. *C. Quoyi.* Nobis.

Dents internes parallélogrammes, les externes aiguës et tricuspidées ; point d'épine osseuse aux appendices des organes de la génération du mâle ; partie inférieure de la nageoire caudale bilobée.

Cette nouvelle espèce présente encore quelques caractères additionnels qui lui sont particuliers : ainsi ses ouvertures branchiales sont moins longues de beaucoup que dans le Cest. de Philipp. Sa peau, toute chagrinée, est de couleur brun roussâtre. Il est entièrement parsemé, tant sur le corps que sur toutes les nageoires, de taches d'un brun foncé et généralement rondes. Dans le Cest. de Philipp, au contraire, ces taches, toutes allongées, n'existent qu'à la partie supérieure du corps et de la queue du Poisson, et il n'y en a aucune sur les nageoires.

Le Cestracion de Quoy a été pris aux îles Gallapagos, situées précisément sous l'équateur et dans le voisinage de la côte du Pérou ; celui de Philipp habite les côtes orientales de la Nouvelle-Hollande. Ainsi ces deux espèces, quoique habitant également l'océan Pacifique, vivent chacune à une extrémité opposée du plus grand diamètre de cette vaste mer.

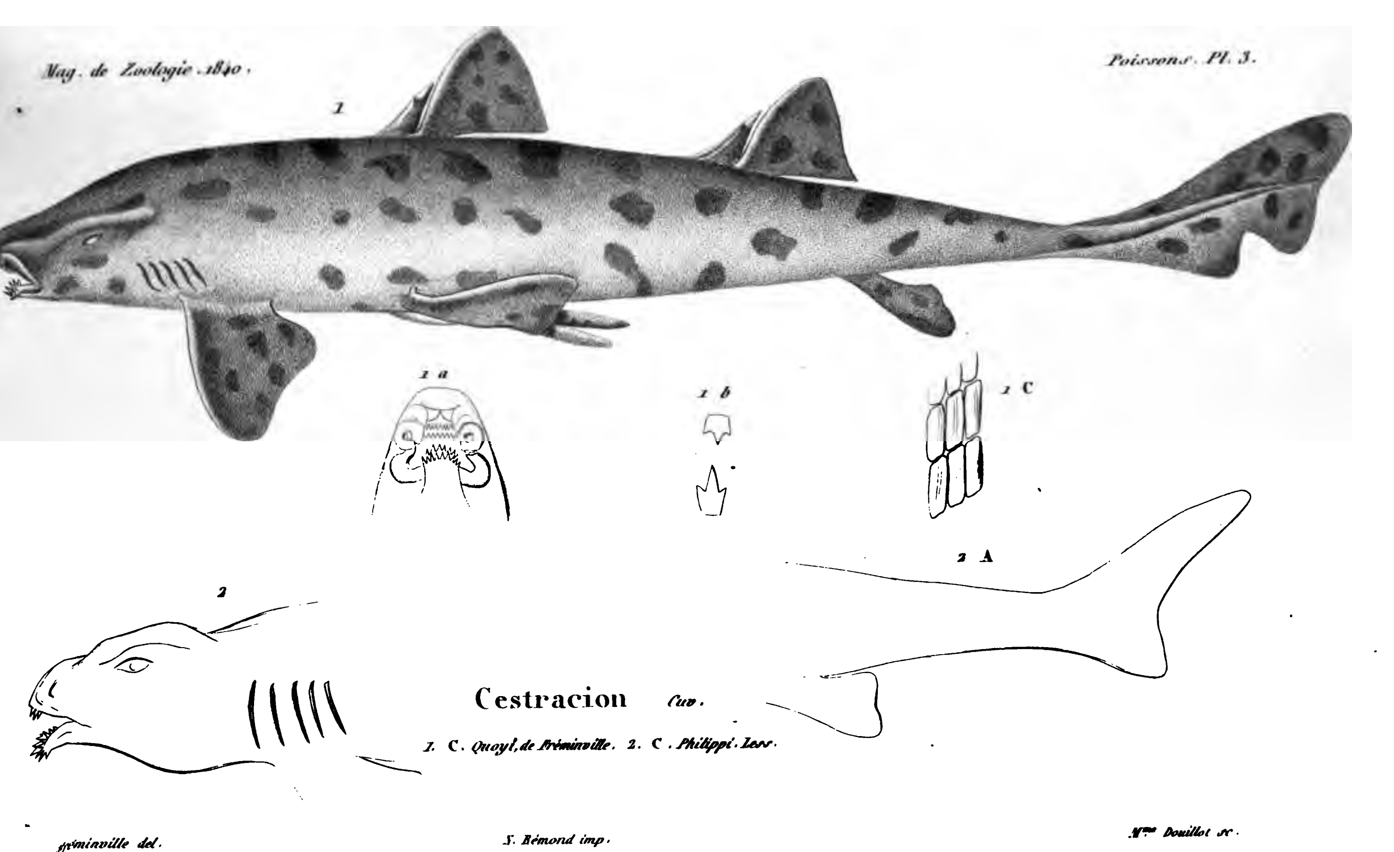
Il est infiniment probable, d'après la forme de leurs dents propres à saisir et à broyer des corps durs, il est très-probable, dis-je, que les Cestracions se nourrissent de Mollusques à coquilles et de Crustacés ; par conséquent, ces Poissons ne doivent pas se rencontrer à de grandes distances des côtes : ils y vivent parmi les récifs et les plages rocailleuses propres à leur fournir leur proie.

DE FREMINVILLE.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig I. *Cestracion de Quoy*, réduit environ au tiers de sa grandeur naturelle.
1, *a*. Sa bouche vue de face.
1, *b*. Ses dents externes grossies.
1, *c*. Ses dents internes grossies.

Fig. II. Partie antérieure du *Cestracion de Philipp*.
2, *a*. Partie postérieure du même.



Cestracion Cuv.

1. C. Quoyi, de Fréminville. 2. C. Philippi. Less.

Fréminville del.   S. Rémond imp.   Mme Douillot sc.



longueur ; la couleur de cette coquille est d'un blanc grisâtre ; elle est recouverte d'un épiderme brun-rouge qui forme, avec le fond de sa coloration, des linéoles longitudinales obliques et subonduleuses, garnissant toute la surface des tours.

Cette espèce de Turbo vit dans les mers de l'Océanie, et plus particulièrement sur les côtes de la Nouvelle-Hollande : l'individu qui nous a servi de type a sept pouces de diamètre. Il fait partie de la collection de M. Jourdan.

KIENER.



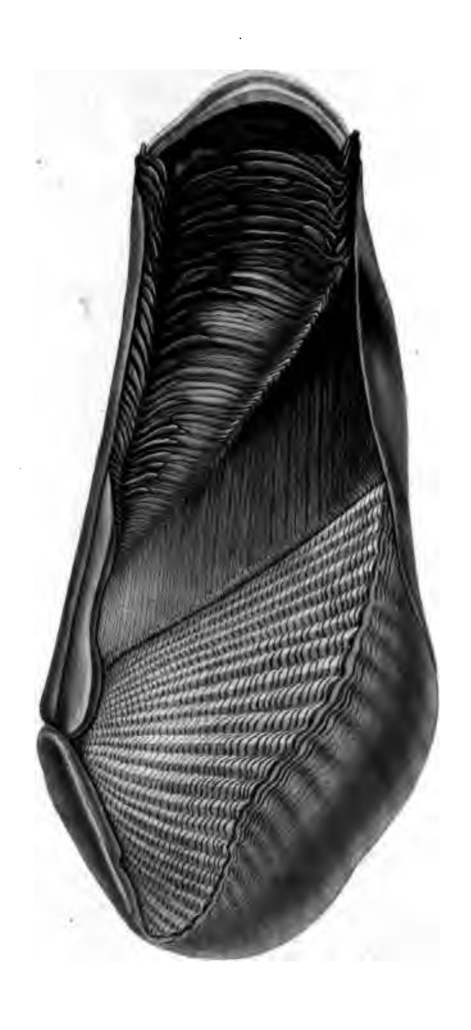
A





Pleurotoma *Kienerii*, Doumet.

J. Rémond imp. Annedouche sc.

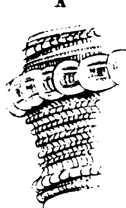


Pholas *Janelli*. Deshayes.

N. Rémond imp.



A





Pleurotoma *Kienerii*, Doumet.

J. Rémond imp. Annedouche sc.



Pholas *Janelli*. Deshayes.

Prêtre pinx. N. Rémond imp. As



Pholas *Janelli*. Deshayes.

pinx. N. Remond imp. Annedou





Pholas *Janelli*. Deshayes.

N. Rémond imp. Annedouche

G. PHOLADE. PHOLAS. *Lamarck*.

P. DE JANELLE. *P. Janelli*. Desh. (Pl. 14, 15, 16.)

Ph. testa magna ovato-claviformi, clausa, oblique in medio bipartita, substrangulata, superne radiatim eleganter costato-squamosa, antice costulis divaricatis ornata, postice epidermide foliaceo induta; scuto maximo quinque partito; valvis inferne conjunctis scuto lanceolato.

Habite sur les côtes de la Californie, dans des marnes calcaires tendres, où elle se creuse des trous profonds.

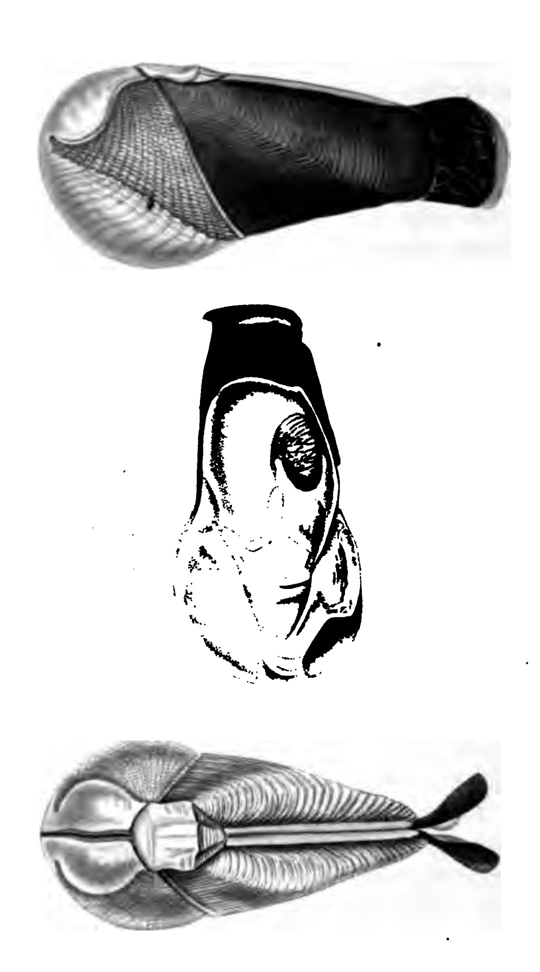
Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 357.

Nous avons vu, pour la première fois, cette admirable Pholade dans la collection de M. Janelle. Cet amateur distingué consacre ses loisirs à l'arrangement d'une très belle collection de coquilles dans laquelle il a rassemblé un très grand nombre d'espèces rares et précieuses, remarquables surtout par leur fraîcheur et leur belle conservation. M. Janelle n'est pas possesseur égoïste de sa collection, il la communique avec générosité aux personnes qui peuvent en avoir besoin, et nous sommes heureux de pouvoir consacrer son nom à une coquille des plus intéressantes que nous ayons vues depuis longtemps. L'individu que nous avons fait figurer est le seul entier que nous connaissions; il a été rapporté par M. Chiron, qui l'a généreusement déposé dans la collection de M. Janelle.

Cette espèce appartient au petit groupe des Pholades perforantes, dans lequel on ne comptait, jusqu'à présent, que de fort petites espèces; celle-ci est, avec le *Pholas costata*, la plus grande du genre : elle est ovale, oblongue, subcylindracée, obtuse à ses extrémités ; elle est divisée en deux parties bien

une callosité qui se renverse du dedans au dehors. Cette callosité, comprise en grande partie dans la cavité de l'écusson, donne insertion, de la manière la plus évidente, au muscle adducteur antérieur des valves. De l'extrémité antérieure de cette impression part la ligne saillante qui résulte de l'insertion du bord charnu du manteau ; cette ligne suit la direction du bord des valves : lorsque la coquille est bâillante, elle vient se joindre obliquement à une petite impression musculaire qui s'étend le long du bord inférieur des valves. Cette impression musculaire descend assez bas et contribue à former la sinuosité palléale postérieure pour l'insertion du muscle rétracteur des siphons. L'impression du muscle adducteur postérieur est très allongée et occupe une grande partie du bord supérieur et postérieur. L'extrémité postérieure des valves est bâillante, mais faiblement, et elle est terminée par une zone assez large, de substance noirâtre, cornée, épidermique et souvent foliacée. A l'exception de la région antérieure sillonnée, qui est d'un blanc grisâtre, toute la coquille est revêtue d'un épiderme brun plus ou moins foncé. L'individu de la collection de M. Janelle a 12 centim. de long et 52 millim. de large. Les valves détachées que nous devons à la générosité de M. Chiron ont 14 millim. de longueur et 60 de large.

DESHAYES.



Pholas concamerata, Deshayes.

V. Rémond Imp. Annedouche sc.

P. CHAMBRÉE. *P. concamerata.* Desh. (Pl. 17.)

Testa ovato-conoidea subplanata antice turgidula radiatim semicostata, costis tenuibus, regulariter squamosis, extremitate clausa, postica appendicibus corneis terminata; scuto tripartito, continuo intus excavato, valvulis intus albis, cardine calloso, marginibus acutis.

Habite la Californie, dans les marnes calcaires des rivages.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 324.

Espèce très intéressante de Pholade, découverte par M. Chiron en même temps que le *Pholas Janelli.* Celle-ci est toujours beaucoup plus petite, et, comme l'autre, elle jouit de la propriété de perforer les pierres tendres; elle est conique et subplaniforme, dilatée à son extrémité antérieure. Sa surface peut se diviser en deux régions bien distinctes, nettement séparées entre elles par une sorte de ceinture médiane et oblique faiblement déprimée. L'extrémité antérieure est globuleuse et subsphérique. On y remarque d'abord un grand espace triangulaire sur lequel se montrent des côtes rayonnantes, fines et régulières, sur lesquelles se redressent un grand nombre de lames longitudinales qui restent également saillantes dans les intervalles de ces côtes. Une ligne oblique partant du sommet de l'écusson et descendant jusqu'au bord inférieur indique la forme qu'avait le bord intérieur des valves lorsqu'elles étaient bâillantes. Une pièce tout à fait différente, quant à sa structure, continue le côté antérieur de la coquille et sert à la compléter. La portion postérieure de la coquille est couverte d'un épiderme d'un brun terne. Cet épiderme est régulièrement strié dans le sens des accroissements; il devient très épais vers l'extrémité postérieure des valves et se prolonge en un vaste appendice corné qui, lorsque les valves sont réunies, a de la ressemblance avec le pavillon d'un

entonnoir. Les pièces accessoires offrent une disposition particulière. L'écusson est divisé en trois pièces : deux supérieures et antérieures latérales, soudées au reste du test; une médiane postérieure caduque. Lorsque l'on ouvre les valves, on trouve derrière l'écusson une cavité assez profonde, qui s'étend derrière le bord antérieur; sur ce bord, très épais et fort solide, se montre l'impression musculaire antérieure. L'impression musculaire postérieure est ovale, très grande et à égale distance de la charnière et de l'extrémité postérieure. Une troisième impression musculaire existe le long du bord inférieur et donne insertion au muscle transverse du manteau, qui est particulier au plus grand nombre des espèces du genre Pholade. Cette belle et curieuse espèce a 60 millim. de long et 30 de large.

DESHAYES.







Petricola *Cordieri,* Deshayes.

V. Remond imp. Annedouche sc.

G. PÉTRICOLE. PETRICOLA. *Lamarck.*

P. DE CORDIER. *P. Cordieri.* Desh. (Pl. 18.)

Testa ovato-transversa inæquilaterali inflato cylindracea, transversim eleganter lamellosa, lamellis posticè latis, porrectis, in medio attenuatis, antice evanescentibus; cardine lato, bidentato, marginibus integris acutis.

Habite la Californie, dans les marnes calcaires, où elle se creuse des trous profonds.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 358.

Nous dédions cette curieuse espèce à un savant géologue, dont le nom n'a pas besoin de cette passagère illustration pour occuper une belle place dans la science. Habile géologue, les travaux de M. Cordier se sont spécialement dirigés vers deux questions d'un haut intérêt : la composition minéralogique des roches et l'accroissement régulier de la température à mesure que l'on s'enfonce dans les couches de la terre.

Cette belle espèce de Pétricole a quelques rapports extérieurs avec la Vénérupe lamelleuse, que l'on rencontre assez abondamment dans l'océan européen; elle est ovale transverse, très inéquilatérale, gonflée dans le milieu, ce qui la rend subcylindracée. Son côté antérieur est obtus et arrondi; il est court et dominé par les crochets qui sont petits et obliques. Toute la surface est ornée d'un assez grand nombre de lames transverses simples, et qui offrent une disposition toute particulière; elles sont larges, très saillantes et redressées perpendiculairement sur le côté postérieur; parvenues au côté inférieur, elles diminuent insensiblement de hauteur, et finissent par s'effacer presque entièrement au moment où elles parviennent vers l'extrémité antérieure. Lorsque les valves sont réunies, et que

l'on regarde la coquille de profil, on s'aperçoit que les lames sont alternantes, c'est-à-dire que celles d'une valve correspondent aux intervalles interlamellaires de l'autre. A l'intérieur, la coquille est d'un blanc jaunâtre; son bord cardinal est assez large, et porte sur chaque valve deux dents à peu près égales. Les impressions musculaires sont à peu près égales : l'antérieure est régulièrement ovalaire, et la postérieure est circulaire; toutes deux sont superficielles : l'impression palléale suit le bord inférieur à une petite distance, et elle se termine postérieurement en une petite échancrure étroite et peu profonde. A l'extérieur, cette espèce est d'un blanc grisâtre terne; elle a 22 millimètres de long et 33 de large.

P. ARQUÉE. *P. arcuata.* Desh. (Pl. 19.)

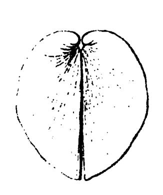
Testa ovato-oblonga inæquilaterali, arcuata, antice subtruncata postice attenuata, inflato-subcylindracea, cardine angusto, bidentato, altero unidentato.

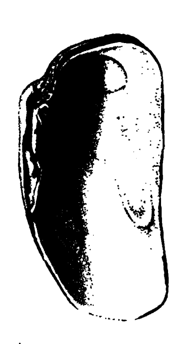
Habite la Californie, dans les marnes calcaires.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 358.

Cette espèce a quelques rapports avec la Pétricole cylindracée; mais elle s'en distingue non-seulement par la forme, mais encore par l'impression palléale et son échancrure postérieure. Cette coquille est allongée-transverse; elle est épaisse dans le milieu et subcylindracée. Son côté antérieur est court, obliquement tronqué; son côté supérieur est convexe et régulièrement arqué dans sa longueur. Son bord inférieur est concave et a une direction à peu près parallèle à celle du bord supérieur. L'extrémité postérieure est rétrécie et arrondie. La surface extérieure est chargée d'un grand nombre de stries transversales irrégulières, fines et profondes. Un angle très obtus se montre au côté postérieur des crochets, il descend obliquement



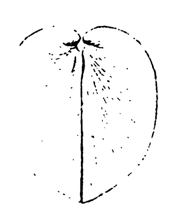


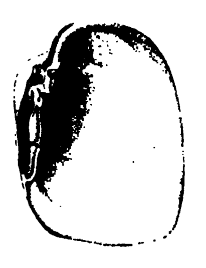


Petricola Arcuata, Deshayes.

..e pinx. N. Rémond imp.







Petricola *Cylindracea*, Deshayes.

J. Rémond imp. Annedouche sc.

vers l'angle postérieur et inférieur; mais il s'efface longtemps avant d'y parvenir. Le bord cardinal est étroit; il porte sur la valve droite deux petites dents divergentes, dont la postérieure est la plus grosse. Sur la valve gauche, il n'existe qu'une seule dent, courbée dans sa longueur et creusée en gouttière dans toute la longueur de son bord interne. Les impressions musculaires sont superficielles et arrondies; l'antérieure est un peu plus grande; la postérieure est à égale distance de la charnière et de l'extrémité postérieure des valves. L'impression palléale descend le long du bord inférieur, dont elle est très rapprochée; elle s'arrête loin de l'extrémité des valves, et s'enfonce ensuite obliquement sous forme d'une échancrure oblique, large et profonde. Le ligament est assez allongé, étroit et supporté par des nymphes très courtes, étroites et comme écrasées sur elles-mêmes. Cette espèce a 20 millimètres de longueur et 38 de large.

P. CYLINDRACÉE. *P. cylindracea*. Desh. (Pl. 20.)

Testa ovato-transversa, inæquilaterali, globoso-cylindracea, aliquando abrupte truncata, rufo-brisea, transversim irregulariter striata, intus alba, cardine bidentato, altero unidentato, dentibus obliquis.

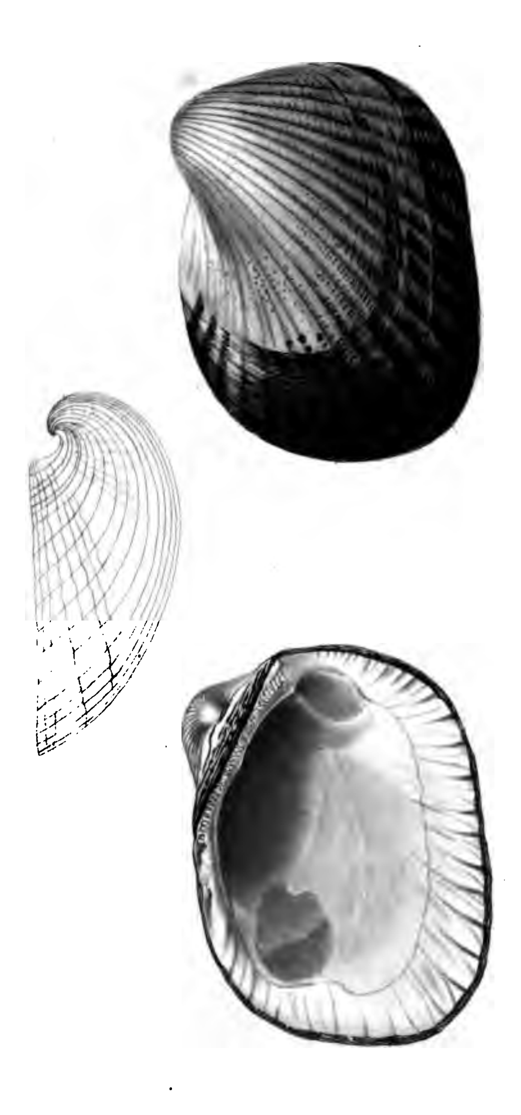
Habite la Californie, dans les marnes calcaires.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 358.

Coquille ovale-transverse, très inéquilatérale, subcylindrique. Son côté antérieur est court et obtus; les crochets sont petits, opposés et à peine inclinés. Le côté postérieur légèrement bâillant et souvent arrondi; souvent aussi il est subitement tronqué longitudinalement. La surface extérieure est lisse, on y remarque seulement quelques traces irrégulières d'accroissement. A l'intérieur, les valves sont blanches et brillantes. Le bord cardinal est étroit, et

il porte sur la valve droite deux dents cardinales inégales, dont l'antérieure est la plus grosse et la postérieure presque rudimentaire. Sur la valve gauche, on ne trouve qu'une seule grande dent un peu courbée en crochet. Les nymphes sont petites et aplaties : un sillon profond entre elles et le bord du corselet sert à loger un ligament externe d'une médiocre épaisseur. Les impressions musculaires sont médiocres et arrondies. L'impression palléale est placée tout près du bord inférieur des valves, et elle est terminée postérieurement par une échancrure large et peu profonde. Cette coquille est d'une couleur uniforme, d'un brun roussâtre, elle a 22 millimètres de long et 30 de large.

DESHAYES.



Arca trapezia, Deshayes.

[redacted]. Y. Rémond imp. Annedouche sc.

G. ARCHE. ARCA. *Linné.*

A. TRAPÉZOIDE. *A. trapezia.* Deshayes.

Testa ovato-oblonga, oblique trapezia, inæquilaterali antice cordiformi, longitudinaliter radiatim costata, costis granulosis posterioribus depressis simplicibusque; cardine obliquissimo, brevi multidentato, marginibus dentatis area ligamenti, oblique striata.

Semblas, au Mexique.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 358.

Cette espèce d'Arche est la plus inéquilatérale que nous connaissions; elle est ovale, subquadrangulaire, très oblique. Son côté antérieur est extrêmement court; il est dominé par des crochets grands, cordiformes, peu obliques et écartés par toute la largeur de la surface cardinale. Cette surface est creusée en une gouttière triangulaire dont les deux plans forment à peu près un angle droit. Cette surface donne insertion à un ligament aplati, qui est maintenu en place au moyen d'un assez grand nombre de lignes enfoncées, disposées en chevrons. Du sommet des crochets partent, en rayonnant, un grand nombre de côtes longitudinales, dont les antérieures et les médianes sont saillantes et égales, tandis que les postérieures sont plus larges et très aplaties; quelquefois même elles sont entièrement effacées. Les côtes antérieures présentent encore une autre différence; elles sont chargées de granulations. Les postérieures sont lisses. Toute la surface extérieure, si ce n'est les crochets, est revêtue d'un épiderme d'un brun foncé, composé de lamelles écailleuses, souvent frangées, courtes, dépressées les unes sur les autres. Sous cet épiderme, le têt est d'un blanc grisâtre, ou jaunâtre et terne. A l'inté-

rieur, la coquille est d'un blanc verdâtre. Le bord cardinal est droit, court et très oblique aux deux diamètres de la coquille. Les dents de la charnière n'ont pas autant de régularité que dans beaucoup d'autres espèces; elles sont nombreuses, très rapprochées, courtes, et les plus petites sont au milieu du bord. Les impressions musculaires sont arrondies : la postérieure est la plus grande ; elles se joignent au moyen d'une impression palléale simple. Les bords des valves offrent un grand nombre de dentelures aplaties et quadrangulaires correspondantes aux côtes de l'extérieur.

Cette espèce a 48 millim. de long et 65 de large.

DESHAYES.



Cythérea *æquilatera* Deshayes.

Werner pinx. N. Rémond imp. Annedouche sc.

G. CYTHÉRÉE. CYTHEREA. *Lamarck.*

C. ÉQUILATÉRALE. *C. æquilatera.* Lamarck.

Testa ovato-subtrigona, transversa æquilaterali, turgida cordiformi bilunulata, lævigata, squalide fucescente, intus alba, roseo-bimaculata, cardine quadridentato, dente laterali acuto marginibus integris.

Semblas, au Mexique.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1839, p. 358.

Cette espèce appartient à ce groupe de Cythérées auquel le *Cytherea corbicula* de Lamarck peut servir de type. Elle est oblongue; ses crochets saillants et pointus la rendent subtriangulaire; elle est équilatérale, bombée et cordiforme; ses crochets, grands et pointus, sont presque opposés et un peu inclinés sur le côté antérieur. Ce côté présente un aplatissement peu considérable, dans lequel se montrent deux lunules inscrites l'une dans l'autre, caractère que l'on ne rencontre dans aucune autre espèce. Le côté postérieur et supérieur est occupé par un grand corselet lancéolé, creusé en gouttière et limité au dehors par un angle obtus. La surface extérieure est tout à fait lisse; elle est revêtue d'un épiderme très mince, d'un brun jaunâtre sale, qui, étant enlevé, laisse le test d'une couleur d'un gris cendré ou d'un gris corné. A l'intérieur, les valves sont d'un beau blanc laiteux, et elles sont ornées, au côté interne des impressions musculaires, de deux grandes taches d'un beau rose pourpré. Le bord cardinal est étroit et épais; il offre, sur chaque valve, quatre dents cardinales divergentes qui n'ont pas la régularité de celles des autres Cythérées : la dent latérale est très saillante, triangulaire et comprimée latéralement; elle appartient à la valve

gauche, tandis que, sur la droite, se trouve une cavité correspondante. Les nymphes sont petites, courtes, et donnent insertion à un ligament extérieur d'une médiocre épaisseur. Les impressions musculaires sont très écartées; elles sont presque égales, ovales, semilunaires et très superficielles. L'impression palléale est placée très haut dans l'intérieur de la coquille; elle ne présente qu'une très petite échancrure postérieure. Les bords sont minces et entiers.

Cette belle et rare espèce a 55 millim. de long et 70 de large.

DESHAYES.





Mitra *Santangeli*, Maravigna.

Maravigna. T. Rémond imp. Dumenil sc.

G. MITRE. MITRA. *Lamarck.*

M. DE SANTANGELO. *M. Santangeli.* Maravigna.

M. testa fusiformi, alba, facia rufa prope suturam cincta, ultimo anfractu rufo aurantio, columella subquinque plicata.

Coquille fusiforme, blanche, ornée d'une bande fauve qui entoure la spirale près de la suture, sur un fond blanc qui s'étend du sommet jusqu'au bord droit de la bouche.

Les tours de spire sont un peu convexes, et le dernier est presque aussi long que tous les autres ensemble.

Longueur, 2 pouces 7 lignes; largeur, 9 lignes.

Mon exemplaire a été trouvé dans la mer de Messine; mais il s'en est rencontré un autre avec l'animal sur la plage de l'Ogniva, à peu de distance de Catane. Il m'a été communiqué par M. G. Grosso, amateur de malacologie fort instruit.

J'ai cru devoir dédier cette espèce magnifique à Son Excellence Monseigneur le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, comme un hommage bien dû au mérite éclatant de ce savant, qui se complaît à accorder sa haute protection aux sciences, aux lettres et aux arts.

C. MARAVIGNA.

Janvier 1840.







Buccinum *Tinei*, Maravigna.

…ignes. J. Rémond imp. Duménil sc.

G. BUCCIN. BUCCINUM. *Lamarck.*

B. DE TINEO. *B. Tinei.* Maravigna.

B. testa parva, ovato-conica, rufa, lineis multis obscuris ornata per totam spiram, plicis parvis longitudinaliter cincta, ultimo anfractu transversim striato, labro intus lævigato, margine reflexo.

Coquille ovale-conique, de couleur fauve, entourée de nombreuses lignes obscures dans toute la spire. Le dernier tour porte un grand nombre de taches obscures, et est transversalement strié : la bouche est intérieurement lisse et son bord replié.

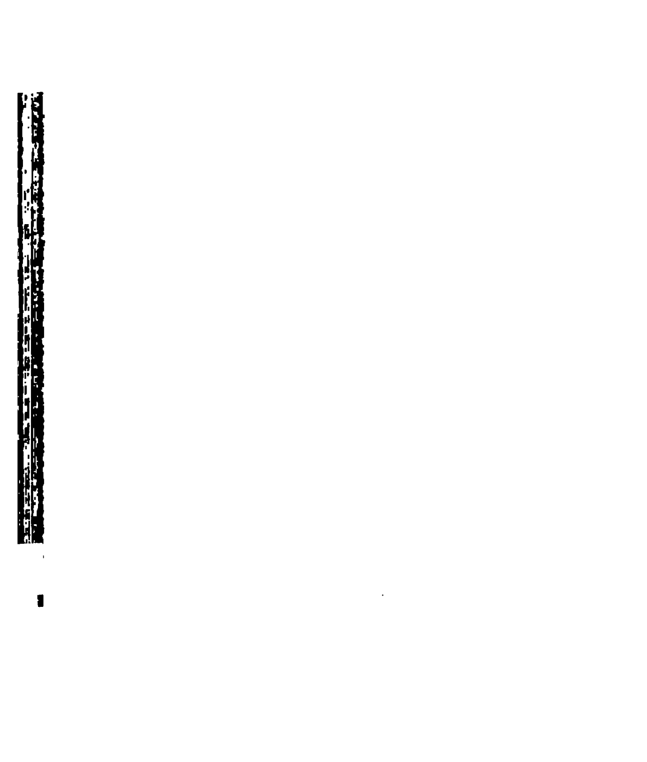
Longueur. 6 lignes ; largeur, 3 lignes.

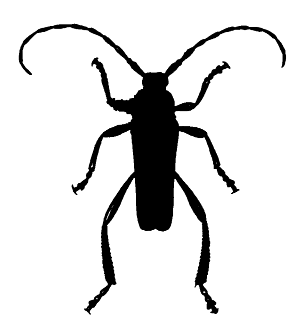
Elle a été trouvée dans la mer de Messine et m'a été communiquée par M. G. Grosso.

J'ai dédié cette coquille, comme témoignage de ma haute estime, à mon savant collègue et ami Car. Vincenzo Tineo, directeur du jardin royal de botanique, et professeur de botanique à l'université de Palerme.

C. MARAVIGNA.

Janvier 1840.







Galissus *cyanopterus*, Dupont.

H. Rémond imp

SUPPLÉMENT

à la

MONOGRAPHIE DES TRACHYDÉRIDES,

PAR M. H. DUPONT.

G. GALISSUS. Dupont.

Præsternum tuberculiforme, vix proeminens.
Mesosternum subdepressum, subretractum.
Caput parvum, subquadratum, inter antennas canaliculatum.
Mandibula et *Palpi* in specimine lustrato desunt.
Antennæ 12-articulatæ, articulis subæqualibus, secundo minuto.
Thorax ut apud *Lissonotos* genuinos constructus.
Scutellum elongatum, triangulare læve.
Elytra parallela, elongata, inermia, punctata, apice pilis densis brevibus fimbriata.
Pedes antici et medii æquales, femoribus clavatis; pedes postici longiores, tibiis compressis tarsisque gracilioribus.

Ce genre se place naturellement après les *Lissonotus*.

G. cyanopterus. *Dupont.* Pl. 28.

Aterrimus, elytris nitidissime cyaneis, tarsis subtus rufescentibus.

Longueur, 8 1/4 ; largeur, 2 1/4 lignes.

Ce bel insecte, quoiqu'en mauvais état, nous a permis d'établir avec certitude un nouveau genre dans les *Trachydérides*.

Il est de la taille d'un petit *Aromia moschata;* la tête est petite, noire, parsemée de quelques points enfoncés, avec une petite impression longitudinale entre les antennes ; celles-ci sont de la même couleur, avec le premier article fortement ponctué ; le corselet est aussi long que large, arrondi, semblable à ceux des *Lissonotus*, d'un beau

noir luisant et couvert de points enfoncés ; il est, en outre, coupé carrément à la partie postérieure , où l'on voit une impression transversale assez prononcée ; l'écusson est noir, lisse et courbé en avant; les élytres sont d'un bleu très brillant, à reflets violets faiblement ponctués, et offrant à leur extrémité une bordure ou plutôt une frange épaisse de petits poils noirs très serrés : tout le dessous du corps et les pattes sont noirs et lisses , les jambes postérieures sont longues, comprimées et bordées de poils roides très serrés.

Cayenne. — Coll. Reiche.

G. ÆGOIDUS. Buquet.

Præsternum vix transversim canaliculatum, inter pedes anticos spina instructum.
Mesosternum antice in spinam validiorem, horizontalem desinens.
Caput mediocre , ad frontem sub-canaliculatum tuberculo minuto ad radicem antennarum præditum.
Antennæ 11-articulatæ, sub-compressæ, maris fere corpore duplo longiores ; feminæ vix illo longiores; articulo primo basi excavato, alteris crassiori.
Palpi depressi apice truncati, articulis ultimis alteris magis dilatatis.
Mentum transversim canaliculatum, crebre punctatum.
Thorax latior quam longior, sub-deplanatus, punctatus, supra quinque lateraliter bituberculatus.
Scutellum ensiforme, canaliculatum.
Elytra elongata, angulis basalibus prominulis.
Pedes mediocres, compressi, sub-æquales, femoribus vix clavatis.

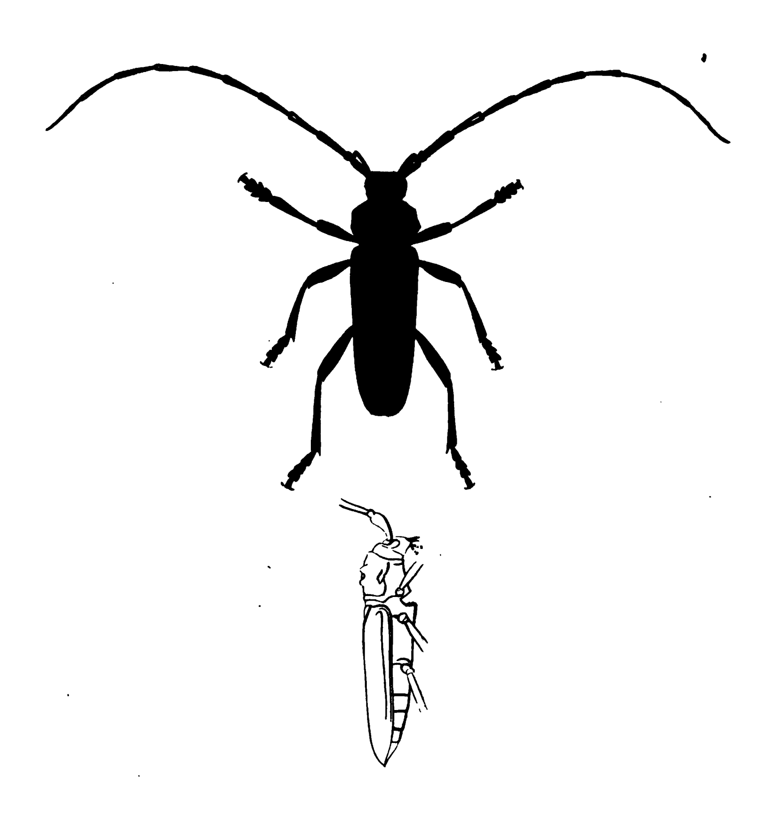
Æ. PERUVIANUS. *Buquet* Pl. 29.

Fuscus, thorace tuberculato, antennis apice fulvescentibus sericeis ; elytris immaculatis dilutissime castaneis ; pedibus fuscis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, année 1838, p. 253.

Longueur, 14 ; largeur, 4 lignes.

Cette espèce est de la taille du *Trachyderes succinctus ;*



Ægoidus *peruvianus*, Buquet.

rdinel sc. N. Rémond imp.

la tête est brune, rugueuse et couverte en avant de petits poils grisâtres très serrés, avec les yeux et les mandibules noirâtres. Les trois premiers articles des antennes sont bruns; les suivants sont d'une couleur plus claire et soyeuse avec leur extrémité brunâtre. Le corselet est d'un brun noirâtre, aussi large que long, presque hémispherique, couvert d'une forte ponctuation et d'un duvet très fin à reflet argenté; il offre sur son disque cinq tubercules lisses et arrondis, disposés sur deux rangs, et une pointe peu saillante sur chaque bord latéral: l'écusson est brun, creusé longitudinalement avec une bordure noirâtre; les élytres sont longues, cylindriques, presque parallèles, et d'un rouge-marron uniforme, avec une ponctuation assez sentie: tout le dessous du corps est d'un brun noirâtre et couvert d'un fin duvet argenté: les pattes sont de la même couleur que les élytres, fortement ponctuées et couvertes de petits poils noirâtres, avec les jambes antérieures garnies de poils jaunâtres: les tarses sont larges, surtout ceux des premières pattes, et d'un jaune roussâtre en dessous.

Pérou. — Coll. Dupont.

Nota. Chez la femelle le corselet et les pattes sont plus obscurs et presque noirs: l'écusson est d'un noir profond, avec les élytres beaucoup plus claires.

G. PHÆDINUS. Dupont.

Les deux belles espèces que nous allons décrire nous ont été communiquées par M. Guérin-Méneville, qui les a déjà indiquées dans la Revue zoologique, mais d'une manière abrégée, depuis que nous avons créé le genre dans notre Monographie. Si nous avions eu à notre disposition, dans le principe, ces trois espèces à la fois, nous n'aurions pas manqué d'indiquer, comme aujourd'hui, qu'on pouvait les subdiviser en deux sections, savoir:

PREMIÈRE SECTION.

Élytres fortement ponctuées avec des lignes longitudinales, ou côtes élevées.

1. lanio.
2. microthorax.

DEUXIÈME SECTION.

Élytres sans lignes élevées, tout à fait luisantes.

3. Debauvei.
4. tricolor.

P. LANIO. *Guérin-M.* Pl. 30.

Ruber subtus lutescens, elytris medio longitudinaliter infuscatis, thorace rugoso tuberculato.

GUÉRIN-M., *Revue zoologique par la Société Cuvierienne*, année 1838, p. 287.

Longueur, 16 1/2; largeur, 5 1/3 lignes.

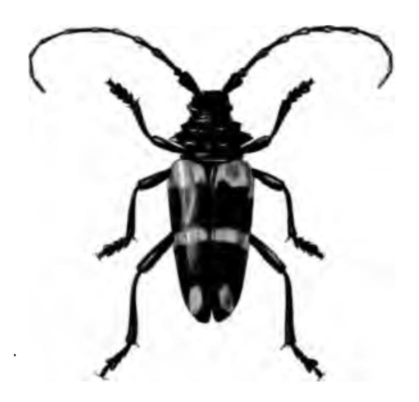
Il est de la taille du *Prionus canaliculatus* d'Olivier (*solenoptera Serville*) et d'un rouge briqueté de part et d'autre, mais plus pâle et un peu jaunâtre en dessous ; la tête est petite, ridée en avant, couverte de points enfoncés à sa partie supérieure, plissée transversalement en dessous, avec les yeux et l'extrémité des mandibules d'un brun noir; les antennes de cette espèce sont beaucoup plus grêles que celles des deux autres ; le corselet est un peu plus rouge que la tête, rugueux en dessus à l'exception des tubercules, qui sont lisses et un peu plus larges que longs : l'écusson est rouge, légèrement creusé longitudinalement; les bords marginaux et la suture sont d'un rouge de corail plus ou moins vif.

Les élytres sont d'un rouge assez vif, avec le milieu de chacune d'un brun noirâtre qui se fond insensiblement avec la teinte du contour ; elles sont fortement ponctuées, et



Phœdinus *lanio*, *Guérin-M.*

Mme Pillot pinx. *F. Rémond imp.* *Pardinel*



Phœdinus *Debauvei* Guérin-M.

Rebel sculp. N. Rémond imp.

offrent, en outre, chacune deux côtes élevées très saillantes : tout le dessous du corps est d'un rouge clair tirant sur le jaune ; les pattes sont un peu plus rouges avec l'extrémité des crochets noire.

L'intérieur de l'Amérique méridionale.

P. DEBAUVEI. *Guérin-M.* Pl. 31.

Niger, elytris dilutioribus flavissime trifasciatis; thorace valde tuberculato.

GUÉRIN-M., *Revue zoologique par la Société Cuvierienne*, année 1838, p. 287.

Longueur, 14 1/4 ; largeur, 4 1/2 lignes.

Cette belle espèce est moins grande que la précédente ; elle est d'un brun obscur et noirâtre de part et d'autre ; la tête est couverte de rides et de points enfoncés avec la lèvre supérieure ferrugineuse : les antennes sont noires et garnies çà et là de poils de même couleur, avec le premier article brun et creusé longitudinalement vers sa base : le corselet est d'un brun noirâtre, soyeux en dessous, plus large que long, entièrement rugueux, à l'exception des tubercules, qui sont lisses. L'écusson est d'un brun rougeâtre, avec une impression longitudinale assez sentie. Les élytres sont d'un brun obscur, luisantes, et elles offrent chacune à leur base une bande transversale irrégulière d'un beau jaune citron qui s'arrête à l'écusson. Une seconde bande de même couleur, également transversale à peu près au milieu, mais qui n'atteint pas tout à fait à la suture, et enfin une tache ovale, oblongue, du même jaune que les deux bandes, à l'extrémité : tout le dessous du corps est d'un brun plus ou moins obscur avec la poitrine soyeuse : les pattes ont la même couleur que le corps, avec l'extrémité des jambes et les tarses d'un brun noirâtre.

Guiane anglaise. — Demerary.

P. MICROTHORAX. *Perty*. Pl. 32.

Ater thorace tuberculato-spinoso, tibiis tarsisque luteis; elytris basi subcostato, punctatis.

Trachyderes microthorax, Perty, Voy. de Spix et Martius, *animalium articul.*, pl. 17, fig. 11, p. 88.

Longueur, 17; largeur, 4 1/2 lignes.

Il est plus grand que le *P. tricolor*, et noir de part et d'autre. La tête est petite et rugueuse à sa partie supérieure, avec une impression longitudinale entre les antennes. Celles-ci sont également noires, avec les quatre premiers articles maculés de fauve obscur. Le corselet est noir, rugueux, aussi long que large, ridé, et offre, de chaque côté, deux épines assez fortes, dont la postérieure un peu plus longue, et cinq tubercules lisses vers le milieu. Les élytres sont criblées de points enfoncés, mais ces points deviennent insensiblement moins visibles à mesure qu'ils approchent de l'extrémité, qui est armée, à son bord latéral, d'une petite épine. Tout le dessous du corps est également noir, avec les anneaux de l'abdomen légèrement ponctués; le présternum et le mésosternum sont couverts de petits poils grisâtres, soyeux. Les cuisses et la plus grande partie des jambes postérieures sont d'un noir profond. Les jambes antérieures et intermédiaires, ainsi que tous les tarses, sont d'un beau jaune testacé.

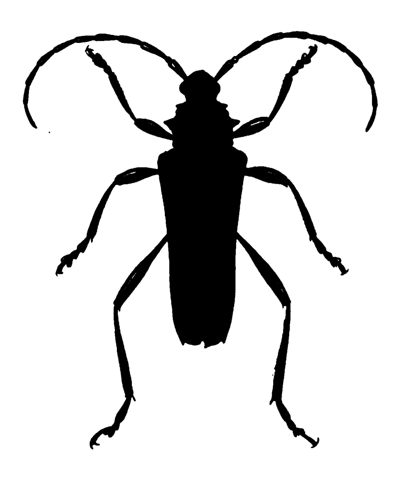
Brésil. — Coll. Reiche.

DENDROBIAS BASALIS. *Reiche*. Pl. 33.

Ferrugineus, thorace tuberculato-spinoso; elytris testaceis, fascia basali nigra; antennis fusco flavoque annulatis; pedibus ferrugineis tibiis tarsisque luteis.

Longueur, 10; largeur, 3 1/4 lignes.

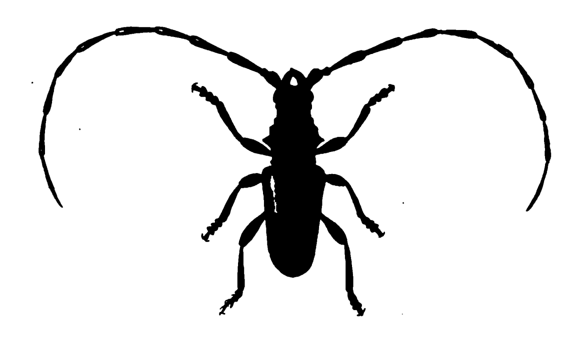
Cette espèce ressemble beaucoup, par la disposition de



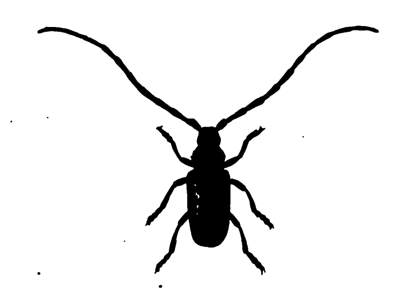
Phædinus *microthorax*. Perty.

Dumesnil sc. J. Rémond imp.





Dendrobias *basalis*, Reiche .



Trachyderes *Juvencus. Dejean.*

[redacted] *sculp.* *N. Rémond imp.*

ses couleurs, au *D. testaceus* (que nous avons décrit comme n'étant peut-être qu'une variété du *Mandibularis*); il est un peu plus petit. La tête est d'un jaune plus foncé, avec les mandibules plus grêles et moins ridées. Les antennes ont les trois premiers articles et l'extrémité des suivants d'un brun beaucoup plus foncé. Le corselet est proportionnellement plus long. Les élytres sont du même jaune testacé, ou à peu près, avec une bande transversale noire, assez régulière à leur base; elles offrent, en outre, une ponctuation très serrée sur toute leur étendue, ce qui ne se rencontre pas dans l'autre espèce. Le dessus du corps est d'un brun obscur. Les pattes sont d'un jaune testacé, avec l'extrémité d'un brun noirâtre.

Santa-Fé de Bogota. — Coll. Reiche.

Nota. La femelle est plus petite, d'une couleur plus foncée, avec la bande noire de la base des élytres notablement plus large. Tout le dessous du corps et la totalité des cuisses sont noirs.

TRACHYDERES JUVENCUS. *Dejean.* Pl. 34.

Villosus, ferrugineus, subtus niger; elytris dilutissime castaneis, fascia transversa flava antice posticeque nigro limbata; antennis ferrugineis, apice pallidioribus; articulis fuscis; pedibus ferrugineis.

Longueur, 6 1/4; largeur, 2 1/4 lignes.

Il est beaucoup plus petit que le *Cayennensis*, très velu et d'un brun ferrugineux au dessus. La tête est rouge ferrugineux, ridée en avant, avec une élévation longitudinale qui sépare deux impressions assez profondes à la partie supérieure. Les yeux sont d'un brun obscur et les mandibules noires. Les antennes sont de la couleur de la tête, avec l'extrémité de chaque article brunâtre, et les deux

derniers d'un jaune testacé. Le corselet est un peu plus court que large, fortement chagriné de couleur noire, avec une large tache d'un ferrugineux obscur au dessus, qui couvre la plus grande partie de sa moitié postérieure, qui est, à son tour, bordée de noir. L'écusson est de la couleur de la tête, bordé de noir et couvert, ainsi que le corselet et tout le dessous du corps, de poils jaunâtres, longs et serrés. Les élytres sont d'un roux clair, médiocrement longues, presque parallèles, fortement chagrinées, surtout vers leur base; et elles sont traversées, à peu près vers leur milieu, par une bande jaune, bordée de noir et un peu sinuée. Le dessous du corps est noir, sauf le dernier segment, qui est rougeâtre. Les pattes sont ferrugineuses, avec l'extrémité antérieure des cuisses noirâtre.

Colombie. — Coll. Dupont.

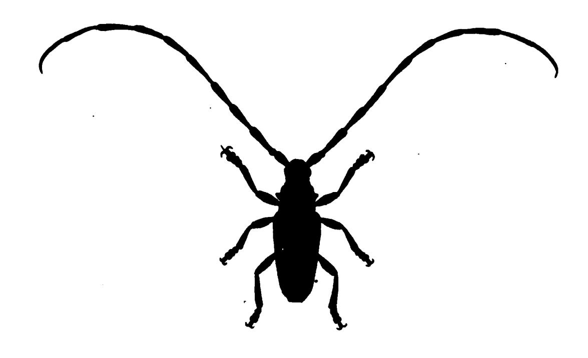
Nota. Cette espèce doit être placée avant le *T. elegans.*

T. BLANDUS. *Dejean.* Pl. 35.

Obscure-ferrugineus, supra dilutior, elytris medio nigris superjacente fascia transversa flava; antennis nigris, articulis ultimis luteis; pedibus obscure-ferrugineis.

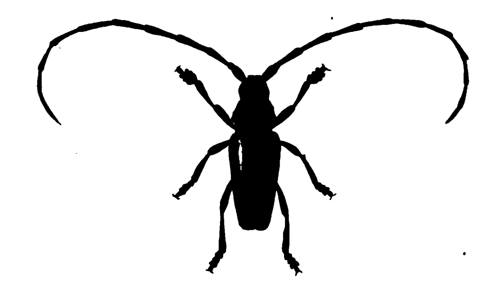
Longueur, 9; largeur, 3 lignes.

Il est un peu plus petit que le *Succinctus*, et lui ressemble beaucoup pour la forme et la couleur, mais il se rapproche encore davantage de l'*Elegans;* il est d'un brun ferrugineux plus ou moins clair. La tête est d'un ferrugineux obscur et un peu plus ridée en avant que dans l'*Elegans.* Les antennes sont moins épaisses, avec les deux ou trois premiers articles moins rugueux; elles sont d'un noir clair jusqu'au huitième article, avec les derniers d'un jaune testacé. Le corselet est proportionnellement plus court que celui du *Succinctus;* il présente à peu près la même sinuo-



Trachyderes *blandus. Dejean.*

Rebel sc. N. Rémond imp.



Trachyderes Spadiceus. Dejean.

Pardinel sc. N. Rémond imp.

sité; mais les épines de ses bords latéraux sont notablement plus avancées et plus aiguës. Les élytres sont à peu près de même couleur; elles paraissent un peu plus lisses, et la bande qui les traverse vers leur milieu est plus rapprochée de l'écusson, et est bordée de chaque côté, de même que chez l'*Elegans*, par une bande noire d'inégale largeur. Le dessous du corps est noir ou noirâtre, garni de quelques poils courts, plus abondants vers le prothorax. Les pattes sont d'un rouge ferrugineux, avec l'extrémité des jambes, et quelquefois les jambes entières, d'un noir mat. Les tarses sont, en dessus et en dessous, de cette dernière couleur.

Colombie. — Coll. Dupont.

Nota. Cette espèce doit être placée après le *Succinctus*.

T. BADIUS. *Dupont.* Pl. 36.

Immaculatus, dilute-ferrugineus, elytris dilutioribus; subtus sericeo-pubescens; antennis ferrugineis, apice pallidioribus, articulis subfuscis.

T. spadiceus, DEJEAN, gravé sous ce nom dans notre planche.

Longueur, 11; largeur, 3 1/3 lignes.

Il est à peu près de la grandeur d'un *Succinctus* ordinaire, et d'un roux ferrugineux assez foncé de part et d'autre. La tête est ferrugineuse, un peu rugueuse en avant, lisse à sa partie supérieure, avec une élévation longitudinale un peu noirâtre. Les yeux et les mandibules sont noirs. Les antennes sont de la couleur de la tête, plus pâles vers leur extrémité, avec la moitié antérieure du premier article, l'extrémité des suivants et la presque totalité du dernier, d'un brun foncé. Le corselet est plus long que large, aplati, avec les quatre pointes ou épines des bords latéraux assez saillantes L'écusson est finement bordé de noir, et est ainsi

que les élytres. Ces dernières sont un peu plus claires vers leur extrémité. Tout le dessous du corps est d'un brun noirâtre, recouvert de poils grisâtres. Les pattes sont de la couleur du corselet et des élytres.

Colombie. — Coll. Dupont.

Nota. Cette espèce doit être placée après le *Subfasciatus*.

G. OZODERA. Dupont.

Præsternum transversim emarginatum, inter pedes anticos cuneiforme, prominulum.
Mesosternum mediocre conoideum.
Caput minutum, rugulosum, antice profunde excavatum.
Antennæ feminæ, 11-articulatæ, corpore breviores, articulis gradatim decrescentibus ; primo tertioque alteris multo longioribus.
Mandibula breviora, vix arcuata.
Palpi mandibula vix superantes; articulis ultimis ovatis.
Meatum transversim canaliculatum.
Thorax nodulosus, deplanatus, longior quam latior, valde rugosus, lateraliter spina retrorsum arcuata, instructus.
Scutellum mediocre, triangulare.
Elytra elongata parallela, rugulosa.
Pedes modice elongati, femoribus vix clavatis.

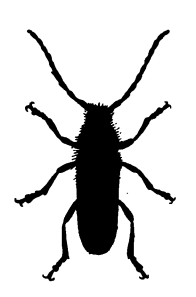
Nota. Ce nouveau genre se place naturellement entre les *Trachyderes* proprement dits et les *Xylocharis*.

O. XANTHOSPILOS. *Dupont.* Pl. 37.

Niger thorace noduloso, elytris rugulosis apice sensim subdilutioribus, medio singulatim macula transversa lutea signatis.

Longueur, 9 ; largeur, 2 1/2.

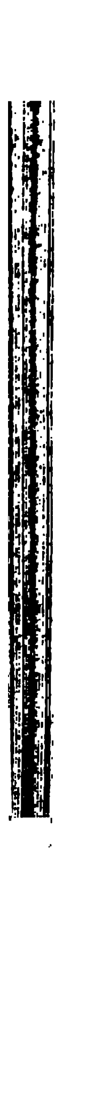
Cette espèce est de la taille d'un *Trachyderes rufipes* ordinaire ; il est noir de part et d'autre. La tête est petite, rugueuse, avec les yeux et les parties de la bouche d'un brun obscur. Les antennes sont de cette dernière couleur ;



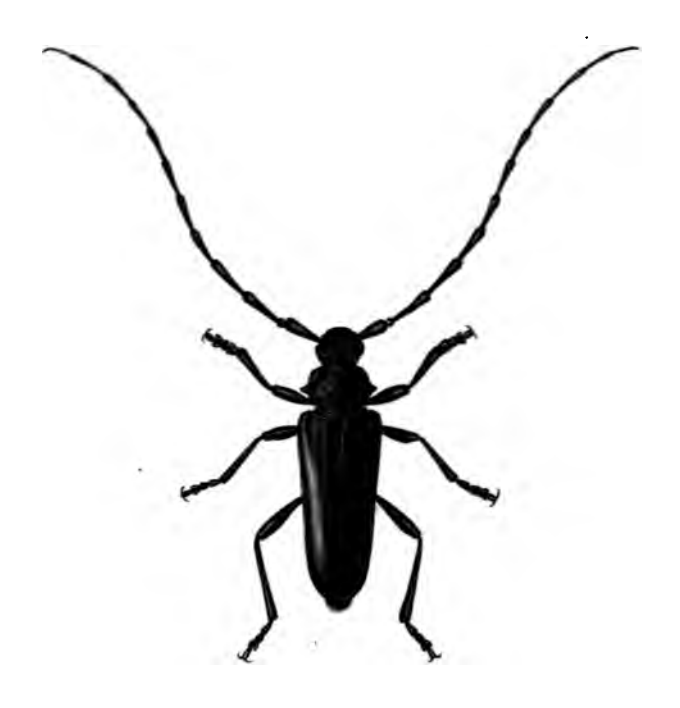


Ozodera *Xanthospilos*, Dupont.

Rebel sculp. N. Rémond imp.







Steraspis *unicolor*, Dupont.

Dumesnil sc. N. Rémond imp.

un peu soyeuses et grisâtres vers leur extrémité. Le corselet est noir, sinué irrégulièrement, rugueux de part et d'autre, avec une dent crochue à chaque bord latéral, dont la pointe se dirige en arrière. Le dessous est garni de poils grisâtres ; l'écusson est noirâtre, et beaucoup plus lisse que les élytres ; celles-ci sont également noires et elles offrent chacune, vers le milieu de leur longueur, une tache jaune transversale, presque oblongue, qui ne touche ni le bord marginal ni la suture. Le dessous du corps et les pattes sont noirs et garnis de poils grisâtres.

Colombie. — Coll. Dupont.

STENASPIS UNICOLOR. *Dupont.* Pl. 38.

Ater, sub-cœruleus : capite, thorace, elytris pedibusque punctatissimis.

Longueur, 17 ; largeur, 4 1/2 lignes.

Il est un peu plus grand que le *Stenaspis verticalis*, et généralement de couleur noire à reflets bleuâtres. La tête est couverte, à sa partie supérieure, de gros points enfoncés et de rides transversales en dessous. Le corselet est un peu moins long que large et parsemé de gros points enfoncés, plus rares vers le milieu ; les bords latéraux sont rugueux en dessous. L'écusson est presque lisse ou couvert de petits points à peine visibles. Les élytres sont généralement chagrinées, comme vermiculées et finement pointillées sur toute leur étendue. Le dessous du corps et les pattes sont également ponctués, mais cette ponctuation est beaucoup plus forte, quoique beaucoup plus claire. Le dessous des tarses est grisâtre.

Coll. Dupont.

N. B. Nous ne connaissons pas la véritable patrie de cet insecte, mais nous présumons qu'il doit venir du Mexique.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS GÉNÉRIQUES ET SPÉCIFIQUES

CONTENUS

DANS LA MONOGRAPHIE

DES TRACHYDÉRIDES.

ÆGOIDUS.

Peruvianus........................ 1840. pl. 29. pag. 2.

ANCYLOSTERNUS.

Scutellaris........................ 1838. pl. 207. pag. 34.

CHARINOTES.

Fasciatus.......................... 1836. pl. 150. pag. 20.

CRIOPROSOPUS.

Servillei.......................... 1838. pl. 217. pag. 53.
Viridipennis....................... 1838. pl. 218. pag. 54.

DENDROBIAS.

Basalis............................ 1840. pl. 33. pag. 8.
Mandibularis....................... 1836. pl. 151. pag. 23.
Maxillosus......................... 1836. pl. 152. pag. 25.
Quadrimaculatus.................... 1836. pl. 151. pag. 22.
Testaceus.......................... 1836. pl. 152. pag. 24.

DESMODERUS.

Variabilis........................ 1836. pl. 148. pag. 17.

DICRANODERES.

Annulatus........................ 1836. pl. 153. pag. 26.

GALISSUS.

Cyanopterus........................ 1840. pl. 28. pag. 1.

LISSONOTUS.

Abdominalis........................ 1836. pl. 145. pag. 12.
Bisignatus........................ 1836. pl. 145. pag. 13.
Corallinus........................ 1836. pl. 144. pag. 11.
Cruciatus........................ 1836. pl. 143. pag. 8.
Equestris........................ 1836. pl. 144. pag. 11.
Flabellicornis........................ 1836. pl. 142. pag. 7.
Flavocinctus........................ 1836. pl. 143. pag. 9.
Multifasciatus........................ 1836. pl. 143. pag. 10.
Spadiceus........................ 1836. pl. 142. pag. 7.

MEGADERUS.

Bifasciatus........................ 1836. pl. 141. pag. 5.
Stigma........................ 1836. pl. 141. pag. 3.

NOSOPHLOEUS.

Concinnus........................ 1836. pl. 147. pag. 16.

OXYMERUS.

Abdominalis........................ 1838. pl. 209. pag. 37.
Aculeatus........................ 1838. pl. 209. pag. 38.
Approximatus........................ 1838. pl. 212. pag. 44.
Basalis........................ 1836. pl. 208. pag. 35.
Chevrolatii........................ 1836. pl. 208. pag. 36.
Confusus........................ 1836. pl. 210. pag. 39.
Deletus........................ 1836. pl. 215. pag. 50.
Distinguendus........................ 1838. pl. 214. pag. 48.
Elongatus........................ 1838. pl. 213. pag. 45.
Klugii........................ 1838. pl. 213. pag. 46.
Lebasii........................ 1838. pl. 214. pag. 47.

Lineatus .... 1838. pl. 211. pag. 40.
Nigricornis .... 1838. pl. 210. pag. 40.
Nigriventris .... 1838. pl. 212. pag. 43.
Pallidus .... 1838. pl. 215. pag. 49.
Rivulosus .... 1838. pl. 211. pag. 42.

OZODERA.

Xanthospilos .... 1840. pl. 37. pag. 10.

PHOEDINUS.

Debauvei .... 1840. pl. 31. pag. 5.
Lanio .... 1840. pl. 30. pag. 4.
Microthorax .... 1840. pl. 32. pag. 6.
Tricolor .... 1836. pl. 109. pag. 19.

RACHIDION.

Nigritum .... 1836. pl. 146. pag. 14.

STENASPIS.

Castaneipennis .... 1838. pl. 216. pag. 52.
Unicolor .... 1840. pl. 38. pag. 11.
Verticalis .... 1838. pl 216. pag. 51.

SPHOENOTHECUS.

Bivittatus .... 1838. pl. 220. pag. 58.
Cyanicollis .... 1838. pl. 220. pag. 59.
Tomentosus .... 1838. pl. 219. pag. 56.
Trilineatus .... 1838. pl. 219. pag. 57.

TRACHYDERES.

Audouinii .... 1838. pl. 186. pag. 2.
Badius .... 1840. pl. 36. pag. 9.
Bicolor .... 1838. pl. 164. pag. 51.
Bilineatus .... 1838. pl. 197. pag. 21.
Blandus .... 1840. pl. 35. pag. 8.
Boisduvalii .... 1838. pl. 188. pag. 5.
Cardinalis .... 1838. pl. 204. pag. 28.
Cayennensis .... 1836. pl. 156. pag. 34.
Cinctus .... 1838. pl. 189. pag. 6.
Conformis .... 1836. pl. 183. pag. 49.
Cruentatus .... 1838. pl. 200. pag. 26.

Dejeanii........................ 1838. pl. 163. pag. 51.
Dimidiatus...................... 1838. pl. 163. pag. 48.
Dorbignyi....................... 1838. pl. 198. pag. 23.
Duponti......................... 1838. pl. 195. pag. 17.
Ebeninus........................ 1838. pl. 189. pag. 7.
Elegans......................... 1836. pl. 154. pag. 30.
Equestris....................... 1838. pl. 188. pag. 5.
Fabricii........................ 1838. pl. 186. pag. 1.
Fulvipennis..................... 1838. pl. 190. pag. 9.
Germarii........................ 1838. pl. 160. pag. 41.
Gloriosus....................... 1838. pl. 187. pag. 4.
Homoplatus...................... 1838. pl. 200. pag. 26.
Intermedius..................... 1836. pl. 157. pag. 36.
Interruptus..................... 1836. pl. 158. pag. 38.
Juvencus........................ 1840. pl. 34. pag. 7.
Lacordairei..................... 1838. pl. 191. pag. 10.
Latreillei...................... 1838. pl. 191. pag. 11.
Lineolatus...................... 1836. pl. 161. pag. 45.
Nigripennis..................... 1838. pl. 199. pag. 24.
Nigripes........................ 1838. pl. 192. pag. 12.
Notatus......................... 1836. pl. 164. pag. 50.
Olivieri........................ 1838. pl. 196. pag. 18.
Proximus........................ 1836. pl. 161. pag. 43.
Puncticollis.................... 1838. pl. 197. pag. 20.
Reichei......................... 1838. pl. 155. pag. 31.
Rubripes........................ 1836. pl. 157. pag. 37.
Rufipes......................... 1838. pl. 190. pag. 8.
Scabricollis.................... 1838. pl. 195. pag. 19.
Scapularis...................... 1836. pl. 162. pag. 47.
Signaticollis................... 1836. pl. 199. pag. 25.
Signatus........................ 1836. pl. 193. pag. 14.
Simplicipennis.................. 1836. pl. 204. pag. 19.
Solieri......................... 1836. pl. 194. pag. 16.
Striatus........................ 1836. pl. 161. pag. 44.
Strigatus....................... 1836. pl. 160. pag. 42.
Subfasciatus.................... 1836. pl. 158. pag. 38.
Succinctus...................... 1836. pl. 154. pag. 32.
Testaceus....................... 1838. pl. 192. pag. 13.
Transversalis................... 1836. pl. 156. pag. 35.
Thoracicus...................... 1836. pl. 159. pag. 40.
Tæniatus........................ 1836. pl. 162. pag. 46.
Variegatus...................... 1838. pl. 187. pag. 3.
Vauthierii...................... 1836. pl. 198. pag. 22.

XYLOCHARIS.

Costatus	1838.	pl.	206.	pag.	33.
Elegantulus	1838.	pl.	205.	pag.	31.
Oculatus	1838.	pl.	205.	pag.	30.
Richardii	1830.	pl.	206.	pag.	32.

Nota. Ce mémoire a paru dans les années 1836, 1838 et 1840 du *Magasin de zoologie*.

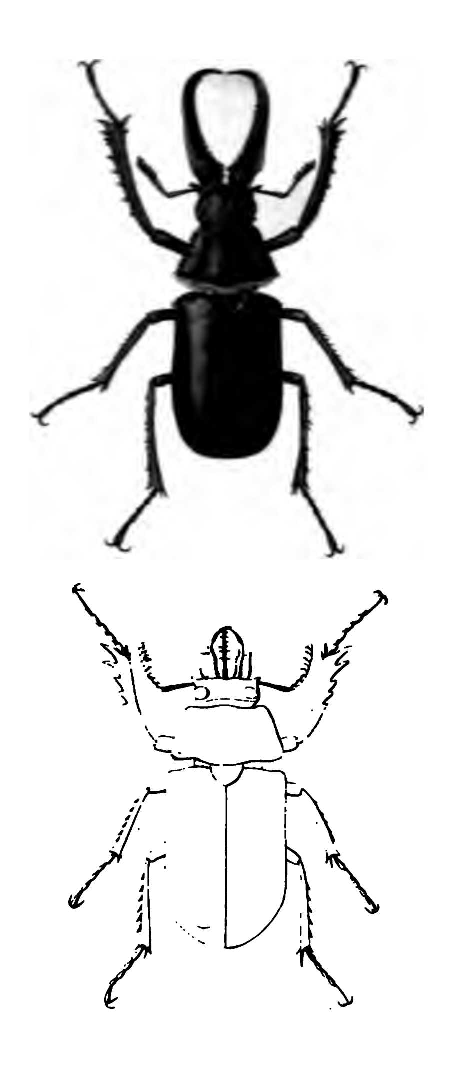
D'abord il a été divisé en deux parties : la première comprend les pages 1 à 51 des feuilles 15, 16 et 17, et du premier quart de la feuille 18 du *Magasin de zoologie*, année 1836.

La deuxième partie comprend les pages 1 à 59 des feuilles 4, 5, 6, et des trois quarts de la feuille 7 de l'année 1838.

Le supplément et les tables occupent la feuille 1 de l'année 1840. Ce supplément est accompagné de onze planches qui portent les numéros 28 à 38.

L'introduction, que l'on doit placer en tête de la monographie, forme une feuille (la feuille 8 de 1838); elle est accompagnée de quatre planches, les numéros 221 à 224, qui doivent aussi aller en tête du mémoire.

Au moment où nous mettons cette feuille sous presse, nous recevons de Colombie une nouvelle espèce d'*Ozodera*, que nous nommons *O. callidioides* (*Rev. zool. par la Soc. Cuvierienne*, février 1840, p. 42). Elle ressemble à l'*O. xanthospilos*; mais elle est d'un brun ferrugineux de part et d'autre.



Sphœnognathus *Feisthamelii, Guérin-M.*

Vaul sculp. *J. Rémond imp.*

G. SPHÆNOGNATHE. SPHÆNOGNATHUS. *Buquet.*

S. DE FEISTHAMEL. *S. Feisthamelii.* Guérin-M.

S. Castaneus, nitidus, infra cinereo-villosus; capite, mandibulis (longitudine capitis et thoracis), thorace pedibusque viridi-ænescentibus; tibiis quatuor posticis flavis, nigro spinulosis.

Chyasognathus Feisthamelii, GUÉR., *Revue zool.*, 1838, p. 287.
Sphænognathus Feisthamelii, GUÉR., *Dict. pitt. d'hist. nat.*, t. IX, p. 103.

Longueur, 47 millim.; largeur, 14 1/2 millim.

La tête est d'un vert cuivreux avec la base d'un brun marron; elle est de forme carrée, un peu plus large que longue, un peu rétrécie en arrière, sinueuse en avant: elle offre, de chaque côté, une forte pointe dirigée latéralement. Les yeux sont littéralement au nombre de quatre, car chacun est séparé en deux par un large rebord de la tête: ceux qui regardent en haut sont plus petits, tous quatre sont ronds et jaunâtres. Les mandibules sont d'un vert cuivreux, juste de la longueur de la tête et du corselet réunis, tricarénées, droites d'abord et arquées vers la pointe, qui est aiguë; elles ont à la carène supérieure, vers la base, une pointe assez avancée; le reste de la longueur de cette carène est finement crénelé; il en est de même de la carène interne. Les palpes et les antennes sont noires.

Le corselet est d'un vert sombre à reflets cuivreux, transversal, plus large en arrière, rugueux au milieu, finement crénelé sur les bords, avec une assez forte épine aux angles postérieurs: il est bordé, en arrière, d'assez longs cils jau-

nâtres ; l'écusson est grand, arrondi en arrière. Les élytres sont d'une couleur marron rougeâtre, avec quelques reflets cuivreux ; leur surface est légèrement plissée en travers. Les pattes sont cuivreuses, à reflets rouges et verts, avec les tarses noirs ; les jambes intermédiaires et postérieures sont d'un beau jaune vif, armées extérieurement de petites épines noires : tous les tarses sont noirs. Les jambes antérieures sont plus longues que les autres, un peu aplaties, armées d'assez fortes dents au côté externe, et en offrent quelques-unes sur le bord interne.

Le dessous du corps est d'un brun marron à reflets verts cuivreux, il est entièrement garni d'un fin duvet gris cendré assez serré.

La femelle, unique dans la collection de M. le comte Dejean, ressemble tout à fait au mâle ; mais elle est plus courte et plus épaisse, d'une couleur marron plus foncée, avec des reflets cuivrés moins vifs. Ses mandibules sont un peu plus longues que la tête, avec une dent latérale assez forte : leurs bords internes sont droits, tranchants et faiblement dentés.

Cet insecte a été trouvé en Colombie par le voyageur Lebas : nous l'avons dédié à M. le général baron Feisthamel, qui consacre ses loisirs à l'étude de l'entomologie, et qui a déjà rendu plus d'un service à cette science.

Lorsque M. le baron Feisthamel nous a communiqué ce précieux insecte, pour être publié provisoirement dans la Revue zoologique, nous n'avons pu savoir s'il appartenait au genre *Chyasognathus*, ou à celui que M. Buquet a publié sous le nom de *Sphænognathus*, attendu que l'individu unique, mis à notre disposition avait perdu ses antennes ; nous nous en sommes donc rapporté à son facies, qui le rapproche plus des Chyasognathes. Depuis le retour de M. le comte Dejean, nous avons pu voir un individu entier, dans sa riche collection, et nous avons reconnu que ses antennes n'ont pas la petite houppe de poils

qui caractérise le genre Chyasognathe, et que dès lors il devait entrer dans l'autre genre. On voit, par l'embarras où nous nous sommes trouvé, que ces deux genres ne diffèrent guère, et que l'on devra les réunir un jour, quand on connaîtra un plus grand nombre d'espèces intermédiaires : peut-être même quelques *grands* réformateurs de notre époque opéreront-ils d'emblée cette réunion, croyant ainsi *se couvrir de gloire*. Malheureusement ils ne pourront pas mettre le *nobis* au bout du nom de notre insecte, qu'ils en fassent un *Chyasognathus* ou un *Sphænognathus*, puisque nous l'avons décrit sous ces deux noms ; ils ne pourraient arriver à cet insigne honneur qu'en réunissant ces deux genres aux *Pholidotus*, réunion qui, à notre avis, serait assez rationnelle.

GUÉRIN-MÉNEVILLE.

G. PHRICODE. PHRICODUS. *Spinola.*

(Ordre des RHYNGOTES, tribu des *Géocorises*, famille des Aradites.)

Antennes moyennes, glabres, vues à l'œil nu, insérées sur la ligne qui va du centre des yeux à réseau au sommet antérieur de la tête, à l'extrémité d'un tubercule très saillant, large et épineux, composées de quatre articles : le premier très court, obconique, couvert en dessus par le prolongement du tubercule antennaire ; le second, d'abord très mince, puis se dilatant brusquement en dehors, devenant alors très épais, dépassant extérieurement le premier, se prolongeant visiblement au delà du tubercule, et s'amincissant insensiblement vers l'extrémité ; le troisième, partant de l'extrémité du second, très allongé proportionnellement aux autres, faisant à lui seul les deux tiers de la longueur de l'antenne : d'abord aussi mince que le second, et contrastant brusquement, à son origine, avec l'épaisseur centrale de celui-ci, puis grossissant insensiblement et formant une espèce de massue allongée à manche très effilé et à tête arrondie. Le quatrième, contrastant également avec le troisième par sa petitesse, partant de l'extrémité de celui-ci, offrant les apparences d'une petite soie courte, roide et cylindrique.

Tête assez grande, horizontale : face supérieure inégale, contour difforme et épineux. *Col* nul. *Vertex* court, large à sa base, ne s'élargissant pas en approchant des *yeux à réseau*. Ceux-ci moyens, hémisphériques, sub-pédonculés, et aussi saillants que dans la plupart des *Aradites* connus. Point d'*ocelles* apparents. *Division de la tête en trois lobes*, peu marquée près de la base, et entièrement cachée près de l'extrémité. *Tubercules* antennaires singulièrement dé-

veloppés aux dépens des *lobes latéraux*, qu'ils finissent par couvrir et masquer entièrement, très larges, fortement échancrés en croissant; cornes du croissant épineuses; les internes dépassant notablement l'extrémité antérieure du *lobe intermédiaire*. *Canal rostral* creusé en dessous de la tête, assez large, profond, fermé en arrière, et rebordé près de la base de la tête, ne se prolongeant pas sous la poitrine: parois latérales droites, parallèles, saillantes, sans dents et sans épines.

Rostre ne commençant que vers le tiers du canal rostral, à une distance appréciable de l'origine du labre et du suçoir, de quatre articles non comprimés et à parois non tranchantes. Le premier ne dépassant pas le canal rostral; le second, un peu plus long, atteignant l'origine des pattes antérieures; le troisième, à peu près égal au premier, arrive aux deux tiers du mésosternum; le quatrième, plus court, ne dépasse pas l'origine des pattes intermédiaires. Son extrémité arrondie ne paraît guère propre à pénétrer les corps un peu résistants

Labre, partant du sommet de la tête, paraissant un peu ridé transversalement, étroit, allongé, mais ne dépassant pas l'extrémité postérieure du canal rostral. *Suçoir* visible sous le labre, dans tout l'espace compris entre l'origine de celui-ci et celle du rostre. Quoique son extrémité soit jusqu'à présent inobservée, il est probable qu'elle est armée d'un dard assez acéré pour entamer les corps qui résisteraient aux attaques du rostre.

Dos du prothorax en trapèze rétréci en avant, s'élevant insensiblement en arrière, sans qu'il y ait une ligne de séparation tracée visiblement entre ses deux lobes. Bord antérieur peu échancré, de la largeur de la tête; bords latéraux rebordés horizontalement, épineux ou laciniés. Angles postérieurs largement tronqués. Bord postérieur très faiblement et largement échancré.

Écusson plane, en triangle isoscèle, dont la hauteur est

au moins le double de la base : son sommet postérieur dépasse en arrière la base du quatrième anneau du ventre.

Pattes moyennes, simples et de la forme ordinaire. Les deux paires postérieures un peu rapprochées entre elles à leur origine : fémurs inermes ; tibias droits et cylindriques. Tarses de trois articles : les premier et dernier à peu près égaux en longueur ; le second très petit et rudimentaire. Plusieurs rangées transversales de soies fines et flexibles sous le premier ; deux crochets simples, et deux petites pelotes au dessous de ces crochets, à l'extrémité du troisième.

Ailes supérieures biparties. Portion antérieure plus grande que l'autre, épaisse et coriacée. Première nervure externe saillante jusqu'au bout de l'aile ; seconde nervure saillante encore près de la base, mais effacée avant d'atteindre le bord postérieur de la portion coriacée. Ce bord droit et coupé obliquement, comme dans la plupart des *Hétéroptères*. Seconde portion membraneuse, translucide, ayant trois nervures longitudinales, dont deux externes, sinueuses, irrégulières, n'atteignent ni la base ni l'extrémité, et une troisième, partant de l'angle interne de la base, se divise, à peu de distance de son origine, en trois branches longitudinales, qui font entre elles des angles aigus. A l'aide d'une forte loupe, on aperçoit quelques anastomoses transversales.

L'*Ostiole odorifique*, placée de chaque côté sur les flancs du *Métapectus*, consiste en une fente transversale, en ligne courbe, dont la convexité est tournée en arrière et dont le bord antérieur est mince et tranchant.

P. HÉRISSÉ. *P. hystrix.* (Aradus). Germar.

Aradus hystrix, Germ., *Rev. entom. de Silb.*, t. V, p. 134, n. 34.

Proportions. Longueur du corps 3 lignes. — Id. des antennes 1 lig. — Id. de leur second article 2/3 lign. — Id. de la tête 1/2 ligne. — Id. du dos du prothorax 2/3 ligne. — Id. de la poitrine 1 ligne. — id. de l'abdomen 1 1/2 ligne. — Largeur de la tête prise sur la ligne transversale qui passe par les yeux à réseau 3/4 ligne. Maximum de la largeur du corps mesurée vers le milieu du ventre 1 1/2 ligne.

Formes. Dessus de la tête, du prothorax et de la portion coriacée des ailes supérieures, fortement ponctué. Points moyens profonds et distincts, plus petits et presque effacés sur les élévations inégales du vertex et du front. Celle-ci consistant d'abord en une élévation médiane linéaire et longitudinale, qui commence en face des yeux à réseau, et qui n'est autre chose que le *lobe intermédiaire*, puis en deux bossettes rondes, aplaties, qu'on doit considérer comme les rudiments des *lobes latéraux* dont le développement a été arrêté par celui des *tubercules antennaires*. Ceux-ci sont armés de trois épines droites et dirigées en avant, dont une interne et deux externes, superposées l'une à l'autre. Les épines laciniées ou crénelées des bords latéraux du prothorax sont très variables sans doute, puisqu'elles offrent des différences aux deux côtés du même individu. Pattes et dessous du corps lisses ou du moins n'ayant pas de ponctuation visible à l'œil nu. Bords latéraux des quatrième et cinquième segments bisinués et postérieurement anguleux.

Couleurs. Corps, antennes et pattes gris clair, ponctuation du dos noirâtre. De petites taches brunes, clair-semées sous le ventre et sous la poitrine, plus serrées et plus obscures aux pattes et notamment aux fémurs postérieurs.

Second et troisième articles des antennes à base claire et à extrémité brune; le quatrième noir. Portion membraneuse des ailes supérieures blanche, nervures longitudinales noires

Sexe et patrie. Dans la *femelle*, l'abdomen est terminé par quatre petites plaques disposées comme elles sont représentées dans la figure C. Les deux antérieures sont les divisions du sixième anneau, entre lesquelles nous supposerons l'ouverture de la vulve; les deux postérieures sont les écailles vulvaires. *Mâle*, inconnu. Mon individu a été recueilli au cap de Bonne-Espérance par M. Drège, et il m'a été envoyé par M. Thorey.

M. le docteur Germar, auquel nous devons la première connaissance de cette espèce intéressante, avait pressenti qu'elle devait former un genre à part, *forsan proprii generis*, dit-il, *Rev. de Silb.*, *loc. cit.* S'il ne l'a pas proposé, décrit et nommé, ce n'est sans doute que parce que son exemplaire ne lui a pas paru assez bien conservé. Il l'a laissé dans le genre *Aradus*, à plus forte raison l'aurait-il placé dans la famille qui renferme ce genre. Je pense que M. Burmeister en aurait fait de même, à moins qu'il ne s'en fût laissé imposer par la présence d'un quatrième article qu'on refuse ordinairement aux *Membranacés*. Mais si on observe bien attentivement plusieurs espèces assez communes du genre *Aradus*, entre autres l'*Ar. annulicornis*, Fab., si on soulève le labre on reconnaîtra l'existence d'un petit article subtriangulaire, dilaté en avant, qu'on ne soupçonnait pas parce qu'il était couvert par le labre, et qui, ajouté aux trois autres connus, prouve que le rostre de cette espèce est réellement 4-articulé. Dans les *faisant suite à toutes les éditions de Buffon* on ne compte pas le nombre des articles du rostre, *mezzo-termine* qui est plus commode pour l'auteur qu'instructif pour le lecteur. Mais on pose pour base de la première section des *hémiptères* un *bec naissant du front*. Ce caractère n'est pas général. Le labre et le suçoir ne partent

pas toujours du front, le rostre en part rarement. Dans la plupart des espèces, il en est plus ou moins distant. Mais l'exactitude des faits était, sans doute, étrangère au but que l'auteur s'était proposé. Un bon choix de matériaux est nécessaire à celui qui veut édifier, il est inutile à celui qui ne songe qu'à détruire.

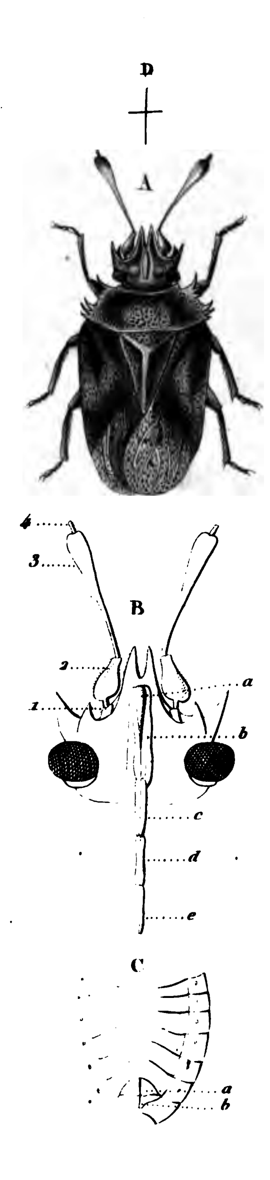
EXPLICATION DE LA PLANCHE.

A. Le *Phricodus hystrix* considérablement grossi.

B. Tête pareillement grossie et vue en dessous. — *a*. Le labre. — *b*, *c*, *d*, *e*. Les quatre articles du rostre. — *f*. Épine interne du tubercule antennaire. — *g*. Les deux épines externes du même. — 1, 2, 3 et 4. Les quatre articles des antennes.

C. Ventre pareillement grossi. — *a*. Divisions de la sixième plaque ventrale. — *b*. Écailles vulvaires.

D. Mesures de longueur et largeur de la grandeur naturelle du *Phricodus hystrix*.



Phricodus hystrix . Spinola .

DESCRIPTION

de trois HYMÉNOPTÈRES nouveaux,

recueillis par M. Leprieur, à Cayenne,

PAR M. MAXIMILIEN SPINOLA.

G. SEMINOTA. SEMINOTA. *Spinola.*

Antennes distantes, insérées au dessous de l'angle antéro-interne des yeux à réseau et près du bord antérieur de la tête, aussi longues que la tête et le corselet pris ensemble, *fusiformes, de vingt-un articles.* Le premier, cylindrique, notablement plus épais que les autres, n'atteignant pas le haut du front; le second, très court, obconique, également bien distinct de celui qui le précède et de celui qui le suit; les suivants moins distincts entre eux, parce qu'ils n'ont aucun rétrécissement auprès de leurs articulations, diminuant d'abord insensiblement en longueur et augmentant en épaisseur du troisième jusqu'au douzième, diminuant ensuite à la fois en longueur et en épaisseur jusqu'au dernier, qui est terminé en pointe mousse.

Tête semblable à celle de quelques *Formicaires,* mais proportionnellement plus large et plus grande. Face postérieure concave, embrassant le devant du corselet et remontant bien au dessus et bien en arrière de son articulation avec lui. Bord postérieur, droit. *Vertex* grand, égalant en longueur la moitié de la tête, et cependant trois fois plus large que long, faiblement convexe, doucement penché en avant. *Front* encore plus penché que le vertex, dont il semble être le prolongement. *Face* renflée, courte et large, recouvrant le chaperon ou se confondant avec lui.

Yeux à réseau petits, oblongs, latéraux, distants, placés à peu près au milieu de la moitié antérieure de la tête et en occupant environ les deux tiers.

Trois ocelles situés au passage insensible du front au vertex, petits, rapprochés et *en triangle, dont l'angle antérieur est presque droit.*

Labre inobservé, caché sous le chaperon, qui se confond lui-même avec la face. *Mandibules* fortes et épaisses. Face externe bombée; *bord interne tridenté,* dents aiguës et équidistantes : l'extérieure plus forte que les deux autres. *Lèvre inférieure*[1] courte, large et arrondie en dehors, ayant une petite échancrure au milieu. *Paraglosses* nulles ou inapparentes. *Menton* tubuleux, extrémité arrondie. Mâchoires à tige cornée engaînante aussi large que le menton, terminées par un lobe membraneux très court, palpigères. *Palpes maxillaires* sortant de l'extrémité de la tige cornée des mâchoires, à côté et en dehors du lobe membraneux apical, *de six articles.* Le premier, très court; les deuxième et troisième, trois fois plus longs que le premier, et beaucoup plus épais que les suivants; ceux-ci à peu près de la même longueur, diminuant progressivement en épaisseur; le dernier, mince et allongé. *Palpes labiaux de quatre articles :* le premier, très court, n'étant visible qu'à l'aide de la loupe; le second, épais, cylindrique, aussi long que les deux suivants pris ensemble; le troisième, court, obconique, renflé à son extrémité; le quatrième, triangulaire, tronqué, subsécuriforme.

Prothorax très court, ne s'élevant pas sensiblement au dessus de son articulation avec la tête : son dos creusé transversalement, et pouvant servir de retraite aux fémurs de la première paire. *Propectus* ne paraissant d'abord

[1] Les parties membraneuses ou charnues changent trop de forme après le dessèchement pour qu'une description faite sur un individu mort depuis longtemps puisse ressembler à celle qu'on aurait pu faire sur le vivant.

formé que de deux pièces semblables, bombées au milieu, déprimées et un peu concaves vers leur bord interne, où elles se touchent et paraissent se souder ensemble au moyen d'une suture relevée en carène : ce sont les deux *épisternes prothoraciques ou pro-episternum*. Mais, en les observant plus attentivement, on reconnaît qu'il n'y a pas de soudure entre les deux pièces, que la carène médiane est sillonnée, et que c'est sous ce sillon qu'il faut aller chercher le *prosternum*, qui est à nu et qui devient visible entre les hanches antérieures, où il se termine postérieurement en pointe mousse.

Le *mésothorax* est très volumineux; son disque s'élève beaucoup au dessus du prothorax et pénètre en avant, au dessous de la face postérieure de la tête. Deux sillons peu enfoncés, droits et longitudinaux, décèlent l'existence des *parapsides*. Le bord postérieur est coupé en ligne droite, vis à vis des écailles alaires, qui sont oblongues et de moyenne grandeur. Le segment scutellaire est presque aussi long que le disque; il est visiblement divisé en quatre pièces, dont deux latérales plus courtes, plus étroites, à bord externe arrondi, rétrécies postérieurement, déprimées et même un peu concaves, et deux médianes formant ensemble la pièce qu'on nomme ordinairement l'*écusson;* elle est ici un peu penchée en arrière, plane, rétrécie des deux côtés, en rectangle un peu plus long que large. Le *segment sub-alaire* décrit une courbe à très faible courbure. Les deux pièces latérales sont profondément excavées; celle du milieu, ou le *post-écusson*, monte à peu près au niveau de l'écusson; elle est également plane, presque horizontale, en trapèze, rétrécie en arrière et divisée, dans toute sa longueur, par un sillon longitudinal qui trahit sa composition double primitive.

Dans le *métathorax* [1], nous trouvons réellement l'anoma-

[1] J'ai conservé, au segment qui m'a paru ici le dernier du thorax,

lie qui n'était qu'apparente dans le *propectus*. La pièce
diane a disparu; les deux latérales se sont réunies, et
suture consiste en un sillon assez profond qui aboutit
térieurement à une fente triangulaire et membran
élargie en dessous pour donner une issue au premie
neau de l'abdomen, dont elle peut aider et diriger les
vements. Ainsi, dans la méthode empirique qu'on a
si longtemps, et à laquelle on reviendra toujours qua
exigera des descriptions abrégées et quand on se conte
d'observations superficielles, on aurait pu dire *métat*
convexe, ayant un sillon longitudinal.

Le *mésopectus* est aussi renflé en dessous que le d
du mésothorax en dessus. *Les deux épisternes* sont g
et quasi verticaux. Le *mésosternum* est bombé au m
et coupé perpendiculairement en avant, où il de
beaucoup plus bas que le *propectus* et où il tranche
quement avec lui. Le *métapectus* est très court et de
beaucoup moins bas que le *mésosternum*. Le *métaste*

l'ancien nom de *métathorax* préférablement à celui de *gastroth*
qui a été proposé par M. Vesmaël. Ce n'est pas que je ne recon
à ce sujet, la justesse des observations de M. Audouin. Mais c
servations prouvent seulement que le segment qui termine l
rax dans quelques insectes est l'analogue de celui qui com
l'abdomen dans plusieurs autres. Or je pense que si un ann
termédiaire peut se réunir tantôt à celui qui le précède et t
celui qui le suit, et que si chacun de ceux-ci a des fonction
culières à remplir, on doit présumer que cet anneau inter
est lui-même le siége de quelque autre fonction spéciale et i
dante, ou bien qu'il est destiné à participer à celles de l'ar
quel il a été réuni. Dans le premier cas, il faudrait lui as
nom correspondant à la fonction dont il serait chargé; c
s'agissait que de sa position, un numéro d'ordre serait suff
le second, qui est, en général, le seul démontré, il faudr
dérer comme une des parties d'un tout, et il faudrait
nom qui exprime, sans équivoque, la place qui lui a été
l'auteur de toutes choses, et dont il ne saurait sorti
d'être lui-même.

est postérieurement anguleux, et il se prolonge peu en arrière entre les hanches postérieures, qui sont très rapprochées à leur origine.

L'*abdomen* est subpétiolé et semblable à celui des *Mutilles ailées,* mais proportionnellement plus court et plus ramassé, de sept anneaux, sans rétrécissements, et à bords postérieurs entiers *dans les mâles. La femelle* m'est inconnue. Le premier anneau ou le pétiole est en trapèze, assez élargi en arrière pour que le bord postérieur soit presque le triple de l'antérieur. Face inférieure convexe; dos concave; bords latéraux, droits et sans rebords. Le second anneau aussi grand que les cinq suivants pris ensemble, très renflé, surtout sur le dos; les autres diminuant progressivement de grandeur, penchés en bas, de manière que chaque plaque dorsale dépasse en arrière la plaque ventrale correspondante. La septième inférieure n'est pas apparente, parce qu'elle a été refoulée en arrière par les organes génitaux qui commençaient à sortir, et dont on aperçoit le bout, qui est terminé par deux filets dont je ne connais pas l'origine, mais que je regarde comme les appendices latéraux de la verge. Pour en savoir davantage, j'aurais dû exposer mon exemplaire unique aux chances peu favorables d'une dissection sur un cadavre desséché : ce sera pour une autre fois.

Les pattes sont moyennes et de la forme ordinaire; elles sont toutes également propres à la marche, et elles vont en augmentant de longueur, de la première paire à la troisième. Fémurs mutiques; les antérieurs arqués et pouvant se coller, en se redressant, contre les flancs supérieurs du prothorax. Tibias armés, à leur extrémité tarsienne, de deux épines droites et simples. *Tarses de cinq articles* obconiques, distincts, diminuant progressivement de grandeur, du premier au quatrième. A la troisième paire, le premier article est aussi long que les trois autres pris ensemble; le cinquième, le plus long après le premier, est armé de deux

crochets bifides et muni d'une pelote charnue assez apparente. Mais ce que ces pattes m'ont offert de plus remarquable, c'est que les trochanters, souvent d'une seule pièce, sont ici, comme dans le plus grand nombre des *Térébrants,* formés de deux articles qui sont réunis par une articulation simple et linéaire. Aux antérieures, le second article est beaucoup plus petit que le premier; aux intermédiaires, il augmente un peu de grandeur relative; aux postérieures, les deux articles sont à peu près égaux.

Ailes[1] plus courtes que le corps, *n'étant pas pliées dans le repos;* leur innervation m'a présenté les caractères suivants : Quatre cellules brachiales complètes; *une seule cellule radiale,* grande, oblongue, n'atteignant pas le bout de l'aile. Bord interne sinueux, vis-à-vis de la première cubitale. *Quatre cellules* cubitales : la *première,* grande, quadrangulaire, à côtés sinueux, *recevant la première nervure récurrente au point du cubitus postérieur, qui lui est commun avec la seconde cubitale;* celle-ci étroite, allongée, subtriangulaire, bord antérieur très court; la troisième, en rectangle deux fois plus long que large, recevant, à peu de distance de sa base, la seconde nervure récurrente; la quatrième, complète. Trois cellules discoïdales distinctes et complètes; les deux premières commençant au point du cubitus antérieur. Limbe complet.

S. DE LEPRIEUR. *S. Leprieurii.* Spinola. (Pl. 41.)

Proportions. Longueur du corps, 5 lignes 1/2; des antennes, 3 lignes; du vertex, 1/2 ligne (comme le devant de la tête est penché en bas, il n'y a que le vertex qui puisse entrer dans la mesure de longueur); du thorax, 2 lignes; de l'abdomen, 3 lignes.

[1] J'ai adopté, pour la description des ailes, le système de M. de Saint-Fargeau, qui me semble réunir tous les avantages. Voy. Saint-Fargeau, *Hyménopt.*, t. 1, p. 46 et suiv.

Largeur de la tête, prise sur la ligne transversale qui passe par les yeux à réseau, 1 ligne 1/3; du thorax, à l'origine des ailes supérieures, 1 ligne 1/2; du même, à son bord postérieur, 1/2 ligne.

Hauteur du prothorax, 1/2 ligne; du mésothorax, 1 ligne 1/2.

Formes. Tête lisse et luisante. Reste du corps mat et visiblement ponctué. Ponctuation très forte au corselet, points profonds et bien distincts; plus fine et plus confuse à l'abdomen; peu apparente à la tête et aux pattes. Bord antérieur de la tête, faiblement bidenté ou peu profondément triéchancré. Pelage rare, fin et flexible.

Couleurs. Antennes brunes. Les trois derniers articles et les extrémités des trois premiers, pâles. Tête, corselet, hanches, trochanters et fémurs bruns-noirâtres. Écailles alaires, abdomen, tarses et tibias roux testacé. Premier anneau, ou pétiole de l'abdomen, d'une teinte un peu plus claire. Ailes jaunes. Point épais et nervures, noirs. Une grande tache marginale enfumée, à l'extrémité de l'aile supérieure, occupant toute la cellule radiale et la moitié antérieure des quatre cubitales. Pelage blanc.

Tant qu'on ne connaîtra pas la femelle de ce mâle, trouvé dans l'intérieur de Cayenne, par M. *Leprieur*, et envoyé par M. *Buquet*, ses affinités rationnelles présenteront une question insoluble. J'ai exprimé l'état actuel de nos connaissances, en donnant au genre le nom de *Seminota, connu à demi*; il sera bon tant qu'on n'en saura pas davantage, et on pourra le changer, quand on le voudra, en un autre meilleur, que j'accepte dès à présent. Ce changement me sera indifférent, précisément à cause de son extrême facilité : il sera moins aisé de fixer la véritable place de cet insecte dans une méthode rationnelle. Il appartient aux *Ichneumonides* par le nombre des articles de ses antennes, aux *Formicaires* par quelques traits de la tête, aux *Mutillaires* par la forme de l'abdomen; son premier anneau

abdominal et ses teintes de couleurs le rapprochent des *Labidus;* ses trochanters lui donnent des rapports avec un grand nombre de *Térébrants*. Dans le doute, et n'osant rien prendre sur moi, j'ai laissé en blanc le nom de la famille; cependant, tout bien considéré, je pense qu'il y aurait peu d'inconvénients à le placer provisoirement à côté des *Braconides*.

G. CHRYSÉIDE. CHRYSEIDA. *Spinola.*

Tribu ou famille des CHALCIDITES, *Latr.*; — des CHALCITES, *Newmann*; — des CHALCIDES, *Walker*; — PTÉROMALES, *Haliday*; — PTÉROMALINS, *Dalm.* et *Nees-von-Esembeck*; — DIPLOLÉPAIRES, *Spinola olim.*

Antennes insérées au devant de la tête, peu distantes à leur origine, aussi longues que la tête et le thorax pris ensemble, filiformes, de *onze articles* d'inégales grandeurs: le premier, allongé, obconique, sortant, à son extrémité, de la cavité frontale et remontant jusqu'au vertex; le second, court et obconique; les cinq suivants, très distincts à cause d'un fort rétrécissement basilaire, cylindriques ensuite, allongés, à extrémités tronquées, ayant chacun deux couronnes ou rangées transversales de poils larges et flexibles, l'une près de la base, l'autre près de l'extrémité; les quatre derniers, beaucoup plus courts, à articulations peu distinctes, formant ensemble une espèce de bouton allongé, d'un diamètre égal à celui des articles précédents et à extrémité arrondie.

Tête de moyenne grandeur, aussi large que le thorax. *Vertex* spacieux, un peu concave, rétréci en avant, fortement échancré en arrière. *Front vertical,* s'élargissant insensiblement de haut en bas, excavé au milieu et *caréné latéralement;* cavité médiane étroite, longitudinale, terminée supérieurement en pointe aiguë, et inférieurement en

deux branches droites et subparallèles qui aboutissent aux origines des antennes ; espace intermédiaire ne consistant qu'en une petite carène qui remonte tout au plus jusqu'à la moitié de la cavité ; carènes latérales minces et tranchantes, partant du bord antérieur du vertex, longeant de très près les orbites internes des yeux, et finissant avec elles vers le milieu de la face. *Face* aussi longue que le front, *renversée en arrière, passant avec rapidité, mais sans aucune trace d'une solution de continuité, du plan vertical et frontal à un plan horizontal et inférieur.* Chaperon nul ou soudé avec la face. *Labre, mandibules* et autres parties de la bouche, retirés dans une cavité du prosternum et inobservés.

Les *yeux à réseau,* glabres, ovales-oblongs, de moyenne grandeur et assez saillants.

Trois ocelles très distants ; angle antérieur du triangle ocellaire très obtus ; les deux ocelles postérieurs, aux angles antérieurs, au fond de la cavité frontale, près du sommet de son angle supérieur ; l'ocelle antérieur, au fond de la cavité frontale, près du sommet de son angle supérieur.

Dos du prothorax, d'une seule pièce, deux fois plus large que longue et repliée insensiblement sur les flancs qu'elle occupe presque en totalité, coupée postérieurement en ligne droite, brusquement déprimée en avant, s'y rétrécissant pour pénétrer dans l'échancrure postérieure du vertex, et finissant en pointe mousse au point même de son articulation avec la tête. *Épisternes prothoraciques* refoulés un peu en arrière par la grande pièce dorsale et par le prosternum, étroits, linéaires, dirigés obliquement de dehors en dedans et d'avant en arrière. *Prosternum* très développé, occupant toute la surface inférieure du prothorax, insensiblement rétréci en arrière ; bord postérieur arrondi ; *bord antérieur rebordé et saillant en dessous, creusé en dessus, et formant une espèce de cuiller au fond de laquelle la tête se retire en partie quand elle se repose, et où elle peut enfoncer toutes les parties de la bouche.*

Mésothorax de la largeur du prothorax. *Le segment dorsal antérieur,* que nous avons nommé ailleurs le *disque*, parce qu'en effet, dans plusieurs autres familles d'Hyménoptères, il en mérite le nom par sa forme et par sa grandeur relative, n'est ici qu'un rectangle transversal plus court que le prothorax, divisé en trois pièces trapéziformes par deux sillons profonds et obliques, écartés en avant et convergents en arrière. Les deux pièces latérales se replient sur les flancs, comme la pièce unique et dorsale du prothorax, et laissent derrière elles les deux écailles alaires, qui sont petites, oblongues et faiblement convexes. Le segment scutellaire, plus grand que l'antérieur et très développé, comme dans la plupart des *Hyménoptères sauteurs* [1], décrit postérieurement une courbe à assez forte courbure, dont la convexité est tournée en arrière. Sa division en trois pièces est bien prononcée : les deux latérales sont penchées en bas, d'avant en arrière ; celle du milieu, ou l'*écusson*, est, au contraire, uniformément convexe, en ovale oblong, très grande et se prolongeant un peu en arrière, au dessus du *segment sub-alaire :* celui-ci ne consiste plus qu'en un sillon courbe, profond et étroit, en sorte qu'il n'y a pas de *post-écusson* apparent. Le *mésosternum* est la pièce la plus grande de la poitrine ; il est uniformément convexe en dessous et largement échancré en avant, pour embrasser le bord postérieur

[1] La grosseur des fémurs et des hanches de la troisième paire ne suffirait pas pour rendre raison de la faculté de sauter, commune à toutes les *Chalcidites*. La plupart des espèces de cette famille ont leurs fémurs de la forme ordinaire. Les hanches épaisses se retrouvent dans d'autres Hyménoptères qui ne sont pas sauteurs. Il faut donc remonter à l'origine du mouvement des pattes postérieures. Or on sait que leurs muscles propres partent précisément de l'intérieur du segment scutellaire ; il y a donc ici un rapport nécessaire entre la grandeur de ce segment et la faculté de sauter. Il n'en est pas de même partout. Le saut des Homoptères, en général, et, en particulier, celui des Fulgorelles, partent d'un autre principe et demandent une autre explication.

du *propectus* : bord postérieur coupé en ligne droite transversale, avec une petite échancrure au milieu. Les *épisternes mésothoraciques* sont aussi bien développés : ce sont deux quadrilatères allongés et irréguliers, à côtés courbes et sinueux, placés des deux côtés de la poitrine, en un plan oblique et rentrant qui s'éloigne peu de la verticale.

Le *métathorax* s'abaisse insensiblement de son bord antérieur jusqu'à son extrémité postérieure. On remarque deux carènes longitudinales, que je regarde comme les sutures des trois pièces primitives ; un large sillon médian, qui me semble une trace d'une ancienne division, et deux enfoncements longitudinaux en dehors des deux carènes et qui proviennent de la torsion qu'a dû éprouver chaque pièce latérale lorsque son bord interne et sutural s'est soulevé pour devenir la face externe de l'une des carènes. Le *métapectus* est très court; ses différentes pièces sont d'autant plus petites que les ouvertures des hanches postérieures sont plus grandes. Dans mon exemplaire, elles me sont dérobées en partie par les pattes qui se croisent, et je n'oserai pas entreprendre de les décrire.

Abdomen pétiolé, à peu près de la longueur du thorax, un peu comprimé latéralement, *de sept anneaux dans le mâle :* premier anneau, faisant à lui seul tout le pétiole; étroit, allongé, tubiforme, semblable au même anneau dans les genres *Smiera*, *Conura*, *Elachestus*, et, en général, dans les autres *Chalcidites* à abdomen pétiolé ; les autres, de la forme ordinaire, diminuant progressivement de grandeur du second au septième. Les plaques dorsales, beaucoup plus grandes que les ventrales, les enveloppent latéralement et viennent se rejoindre en dessous ; en sorte que leurs bords réunis forment une fausse carène qui ne laisse apercevoir que la base d'une première plaque ventrale, faisant partie du second anneau, et l'extrémité de la dernière, qui est probablement la septième.

Pattes, de la forme ordinaire dans cette famille ; celles

de la première paire plus écartées entre elles à leur origine, en raison de la largeur du prosternum, et plus distantes des autres paires, en raison de la longueur du mésosternum. Hanches postérieures renflées et volumineuses. Trochanters d'un seul article. Fémurs non renflés et mutiques. Tibias armés de deux épines apicales, droites et simples. *Tarses* menus, filiformes, de *cinq articles* qui diminuent de grandeur du premier au quatrième; le cinquième plus long que le précédent, terminé par deux petits crochets simples, et muni d'une très petite pelote au dessous de ces crochets.

Ailes peu propres au vol, plus courtes que le corps; innervation des ailes supérieures, réduite à un *radius* qui atteint le bord antérieur, vers le tiers de l'aile, et qui disparaît presque aussitôt après avoir émis un rayon très court, dirigé obliquement en arrière et terminé par un *point épais* triangulaire.

C. A SOURCILS. *C. superciliosa*. Spinola. (Pl. 42.)

Proportions. Longueur du corps, 2 lignes 1/6; des antennes, 1 ligne 1/2; du milieu du vertex, 1/6 de ligne; de la tête, vue en dessous, 1/2 ligne (le front étant vertical ne saurait compter dans la mesure de longueur); du thorax, 1 ligne; du pétiole, 1/3 de ligne; du reste de l'abdomen, 2/3 de ligne. — Largeur de la tête et du thorax, 1/3 de ligne; du pétiole, 1/8 de ligne; du second anneau de l'abdomen, 1/4 de ligne.

Formes. Tête et thorax fortement ponctués : points gros, profonds, ronds, assez rapprochés et irrégulièrement disposés, mais n'étant pas confluents, et ne formant ni rides, ni rugosités; ponctuation plus fine sur le vertex et aux hanches postérieures, nulle dans l'intérieur de la cavité frontale. Bords élevés de cette cavité, et carènes latérales du front, lisses et glabres. On en dirait autant des antennes,

des pattes et de l'abdomen, et surtout du dernier, qui est très luisant, si l'existence d'une ponctuation réelle n'était démontrée par celle d'un pelage fin et soyeux, qui est d'autant plus épais que les points dont ils sortent sont plus petits et plus rapprochés : sous ce rapport, cette ponctuation est à son maximum aux tibias, et à son minimum à l'abdomen. On voit un petit sillon longitudinal sous le prosternum, et, au dessus du pétiole abdominal, une petite carène tranchante un peu plus élevée auprès de la base.

Couleurs. Tête et corselet d'un beau vert bleuâtre métallique très brillant. Hanches postérieures et pétiole bronzés. Segment antérieur du mésothorax, rouge cuivreux. Les trois enfoncements longitudinaux du métathorax, d'un beau vert doré. Base des quatre premiers anneaux de l'abdomen, après le pétiole, à reflets cuivreux. Antennes testacées; second article et extrémité du premier, noirs. Pattes testacées; une tache bronzée au milieu de la face externe des fémurs postérieurs. Ailes hyalines; radius et point épais pâles. Pelage blanc.

Sexe et *patrie.* La *femelle* m'est inconnue; le *mâle* a été pris dans l'intérieur de Cayenne, par M. *Leprieur,* et m'a été envoyé par M. *Buquet.*

Le genre *Chryseida* s'éloigne des *Chalcidites* connues, par la forme extraordinaire de son *prosternum* et *par le renversement de la face,* qui descend assez bas pour faire partie de la surface inférieure. En vertu de cette singulière conformation, *l'extrémité de la tête peut s'enfoncer dans une cavité du prosternum.* Ce caractère est, sans contredit, de la plus haute importance, parce qu'il prouve évidemment une *habitude spéciale de position pendant le repos.* Or *les habitudes de position pendant le repos et pendant l'action* sont peut-être les seules habitudes morales dont on puisse tenir compte dans une méthode rationnelle, parce qu'elles sont les seules qui aient des rapports nécessaires avec les formes des pièces extérieures.

G. LYCISCA. LYCISCA. *Spinola.*

Tribu ou famille des CHALCIDITES, *Latr.*; — des CHALCITES, *Newmann*; des CHALCIDES, *Walker*; — PTÉROMALES, *Haliday*; — PTÉROMALINS, *Dalm.* et *Nees von-Esembeck*: DIPLOLÉPAIRES, *Spinola olim.* — Sous-famille des CLÉONYMIDES.

Antennes insérées vers le milieu du devant de la tête, glabres à l'œil nu, assez épaisses, brisées, de moyenne longueur, atteignant tout au plus l'origine des ailes supérieures, de *onze articles :* le premier ou le *scapus* étant environ le quart de la longueur totale, pouvant se loger dans une cavité du front, ne paraissant pas remonter au dessus du vertex, subcylindrique ou plutôt très faiblement obconique; le second de l'antenne ou le premier du *flagellum* étant à peu près le tiers du *scapus*, cylindrique, bien distinct de celui qui suit; le troisième, très court, fortement obconique, subglobuleux; les suivants, du quatrième au dixième, cylindriques, diminuant progressivement en longueur, égaux en diamètre, moins distincts entre eux, parce qu'on n'aperçoit pas des rétrécissements près des articulations; le onzième et dernier un peu plus long que le précédent, échancré du côté interne, extrémité obtuse.

Tête moyenne, deux fois plus large que le bord antérieur du prothorax, et égalant même le maximum de la largeur du corselet. *Col* nul. *Vertex* étroit et égalant tout au plus le quart du diamètre transversal de la tête, en rectangle plus long que large. *Front* très allongé, profondément excavé; excavation terminée supérieurement en pointe mousse ou plutôt en arc d'ogive, divisée inférieurement en deux branches droites et divergentes, dont chacune aboutit à l'origine de l'une des deux antennes. Espace intermédiaire, triangulaire. *Face* plane, plus large que lon-

gue; bord antérieur faiblement échancré. *Chaperon* très court.

Labre non apparent. *Mandibules* très fortes, triangulaires, unisillonnées à leur face externe, sans dents à leur bord interne. Autres parties de la bouche, inobservées.

Trois ocelles rapprochés, en triangle équilatéral : les deux postérieurs, au bord du vertex; l'antérieur, au fond de l'angle supérieur de la cavité frontale.

Prothorax étant, à sa base, aussi élevé et aussi large que le mésothorax. Dos plane, d'une seule pièce, en rectangle allongé, dont l'extrémité antérieure s'abaisse insensiblement et se rétrécit assez brusquement pour former une espèce de col. Flancs perpendiculaires au dos, mais faisant un seul corps avec lui, parce qu'ils n'en sont séparés, ni par une carène, ni par une suture. Le dessous divisé en trois pièces : celle du milieu ou le *prosternum,* masquée en partie par les deux latérales ou par les *épisternes prothoraciques,* qui sont larges et ovales, qui s'étendent en avant au dessous du *prosternum,* qui s'écartent en arrière et qui finissent à l'origine des hanches antérieures, sillonnée longitudinalement, dilatée en arrière, formant alors une espèce de rhombe plus large que long, et dont le sommet postérieur dépasse un peu l'origine des pattes de la première paire.

Disque dorsal du *mésothorax*, un peu rétréci en avant, biéchancré en arrière, divisé pareillement en trois pièces, qui sont à peu près au même niveau : la médiane s'abaisse seule en avant, et y descend au niveau un peu plus bas du prothorax, et finit en arrière en pointe qui touche le bord postérieur; les deux latérales ou les *parapsides* s'élargissent en arrière, couvrent en partie l'origine des ailes supérieures et se renversent insensiblement sur les flancs, au point d'y descendre jusqu'au plan de la poitrine. Le second segment dorsal du mésothorax, ou le *segment scutellaire*, est aussi formé de trois pièces, dont les deux latérales, beaucoup plus petites, arrondies, tuberculiformes, pénètrent en

avant dans les échancrures postérieures du disque; celle du milieu, ou l'*écusson* proprement dit, est la pièce la plus élevée du mésothorax : elle consiste en un grand ovale allongé et uniformément convexe. Le segment sub-alaire, pressé entre le segment scutellaire et le métathorax, se réduit à un sillon transversal très étroit et à forte courbure, qui longe tout le bord postérieur du lobe scutellaire, en sorte qu'il n'y a pas de post-écusson bien distinct.

Métathorax plane, échancré fortement en avant pour embrasser le mésothorax, moins profondément en arrière où il s'articule avec l'abdomen, divisé encore en trois pièces : la médiane, en trapèze rétréci en arrière et caréné au milieu; les latérales ayant chacune un sillon oblique, parallèle au côté adjacent de la pièce médiane, et un stigmate transversal, assez grand, placé au bord interne et près de l'extrémité antérieure de ce sillon.

Mésosternum très développé aux dépens des *épisternes mésothoraciques*, qui ne consistent qu'en deux petites pièces très étroites, planes, placées au dessous de la naissance des ailes. La position des pattes ne m'a pas permis de bien observer les *épimères :* j'en dirai autant de toutes les pièces du *métapectus.*

Abdomen sessile, plus long que la tête et le corselet pris ensemble. Six segments au dos : les trois premiers, de la largeur du corselet, en rectangles planes et latéralement rebordés; le quatrième, pareillement plane et rebordé, mais en trapèze rétréci postérieurement; les deux autres, convexes et effilés, forment ensemble la moitié supérieure d'un cône très acuminé. Les cinq premiers anneaux du ventre sont refoulés en arrière, au point que le quatrième ventral répond au troisième dorsal et que le cinquième ventral est recouvert en dessous par celui qui le précède. Tarière abdominale commençant vers le tiers de l'abdomen; suture intermédiaire des deux valves, peu relevée en carène; chaque valve est terminée en pointe mousse, en

sorte que l'extrémité de la tarière paraît bifide lorsqu'on l'observe à l'aide de la loupe.

Les quatre *pattes postérieures* très rapprochées à leur origine, et de la forme ordinaire. Tibias terminés par deux petites épines. Tarses de cinq articles, diminuant progressivement de longueur ; le cinquième, armé de deux petits crochets simples, et ayant, au dessous, une petite pelote charnue ou membraneuse.

Les pattes antérieures peu propres à la marche, et étant évidemment des armes offensives. Fémurs très renflés, en ovale allongé et un peu élargi vers l'extrémité tibiale : face externe convexe; face interne plane; bord inférieur, fortement échancré près de son articulation avec le tibia : celui-ci épais et arqué, faisant, avec le fémur, une pince assez forte, moitié plus court que lui, et s'en rapprochant, pendant la rétraction, de manière que la moitié postérieure de sa face externe passe seule sous la face interne du fémur.

Ailes glabres : les supérieures n'ayant qu'une seule nervure, qui part de l'origine de l'aile, qui rejoint le bord extérieur, vers le premier tiers de sa longueur, et qui atteint le bout de l'aile, après avoir émis une branche unique vers le second tiers. Cette branche, d'abord droite, dirigée obliquement en arrière, se dilate à peu de distance de son point de départ, et forme un petit calus triangulaire ; au delà de ce point elle s'amincit et elle s'efface insensiblement, en décrivant une courbe en arc de cercle, dont la convexité est tournée en arrière, qui n'atteint pas le bord postérieur de l'aile, et qui forme une cellule radiale assez longue, mais peu marquée et incomplète.

La proximité des genres *Lycisca* et *Cleonymus* est incontestable ; cependant je pense que les différences de la tête, du corselet et des ailes devraient suffire pour nous engager à les séparer, quand même nous n'y serions pas forcés par les différences des pattes antérieures. La *Lycisca* est munie d'une arme qui manque aux *Cléonymes*. Il nous est donc

permis de croire que le Créateur a destiné la première à une autre fin, ou qu'il a voulu qu'elle passât par une autre route pour arriver au même but.

L. RAVISSEUSE. *L. raptoria.* Spinola. (Pl. 43.)

Proportions. Longueur du corps, 4 lignes; de l'abdomen, 2 lignes 1/2. — Largeur de la tête, 1/3 de ligne; du bord antérieur du prothorax, 1/12 de ligne.

Formes. J'aurai fort peu de chose à ajouter à ce que j'en ai dit en exposant les caractères du genre. Lorsqu'on aura découvert quelque autre *Diplolépaire*, qui semblera mieux placée avec la *Lycisca* que partout ailleurs, on pourra détacher de la description générale tous les caractères de détail qui ne seront plus que spécifiques. En attendant, je me bornerai à ne parler que de cette ponctuation, qui est trop universelle dans l'ordre des insectes pour ne pas être une des conditions essentielles de leur économie animale. Elle est bien prononcée sur le dos du corselet et sur la tête, hors dans l'intérieur de la cavité frontale, où elle est à peine visible. Les points sont de moyenne grandeur, ronds et bien distincts sur le dos de l'abdomen; la ponctuation est beaucoup plus fine, effacée ou imperceptible près des bords postérieurs des anneaux; elle consiste, près de leur base, en des points très petits et très rapprochés, qui se confondent souvent ensemble et qui forment alors de petites rides transversales. Le dessous du corps est ponctué comme le dessus, mais les points sont proportionnellement moins enfoncés; ceux des pattes sont encore moins apparents : on douterait de leur existence, si on n'apercevait pas les poils qui sortent à l'ordinaire du fond de chaque point. Les *épisternes mésothoraciques* sont les seules pièces extérieures qui m'aient paru presque lisses; elles sont un peu bombées et très luisantes.

Couleurs. Antennes noires. Tête et dos du corselet, d'un

beau vert bleuâtre métallique. Mandibules, vertex, une large bande transversale au milieu du prothorax, la pièce médiane du disque du mésothorax, le segment scutellaire entier, noirs. Dos de l'abdomen, cuivreux, avec quelques reflets dorés aux bords postérieurs des quatre premiers anneaux; dessous bronzé; tarière noirâtre. Flancs du corselet et du premier anneau de l'abdomen, d'un beau vert-bleu métallique. Poitrine vert doré plus clair. Pattes testacées. Hanches bleu métallique. Ailes hyalines : deux taches nébuleuses et enfumées aux supérieures ; la première, au point où le radius rejoint le bord antérieur; l'autre, à celui où il émet la branche unique qui forme la cellule radiale. Pelage très fin et peu serré, blanchâtre.

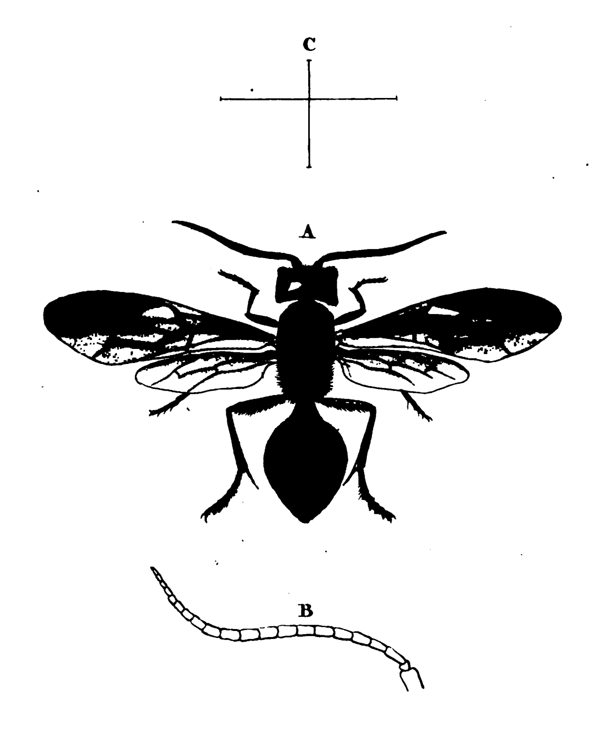
Sexe et *patrie*. Le mâle m'est inconnu. Mon exemplaire est une femelle qui était comprise dans un choix de neuf cent cinquante non-Coléoptères, recueillis par M. *Le Prieur* dans l'intérieur de Cayenne, et qui m'a été envoyé par M. *Buquet* : cet envoi contenait plus de cinq cents Hyménoptères; il n'y avait pas d'autres *Chalcidites* que les deux individus que je viens de décrire, et qui n'entrent convenablement dans aucun des genres européens. Que ne pourrait-on pas espérer, d'après cet exemple, de curieux et d'inattendu, si les voyageurs tournaient leurs recherches de ce côté, et si les amateurs, au lieu de se disputer les longues cornes d'un gros Scarabée, s'avisaient de payer les non-Coléoptères en raison inverse de leur grandeur, et en exigeant, pour toute condition, qu'ils fussent livrés frais et entiers, bien piqués ou bien étalés sur de bons tuteurs en carton.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. 41. A. *Seminota Leprieurii* considérablement grossie.
B. Son antenne très-grossie.
C. Le même insecte, de grandeur naturelle.

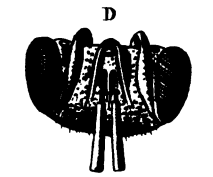
Pl. 42. A. *Chryseida superciliosa* considérablement grossie, vue en dessus.
B. La même, considérablement grossie, vue de profil.
C. Sa grandeur naturelle.
D. Tête très-grossie, vue de face.

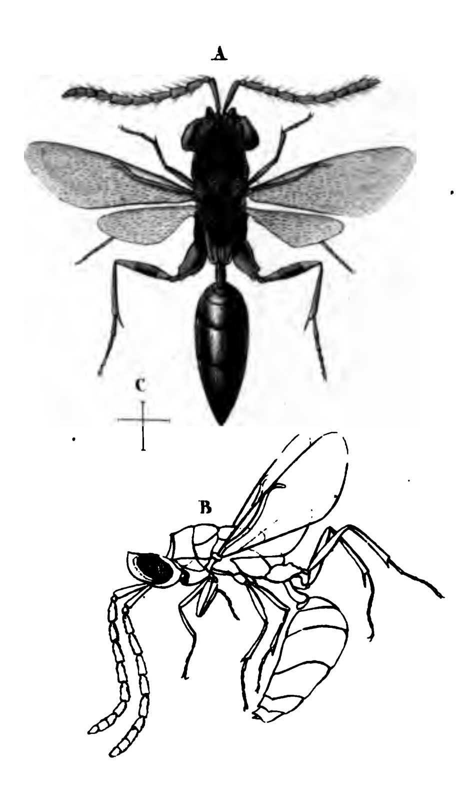
Pl. 43. A. *Lycisca raptoria* considérablement grossie.
B. Patte gauche antérieure beaucoup plus grossie.
C. Antenne.
D Grandeur naturelle.



Seminota *Lepricurii, Spinola.*

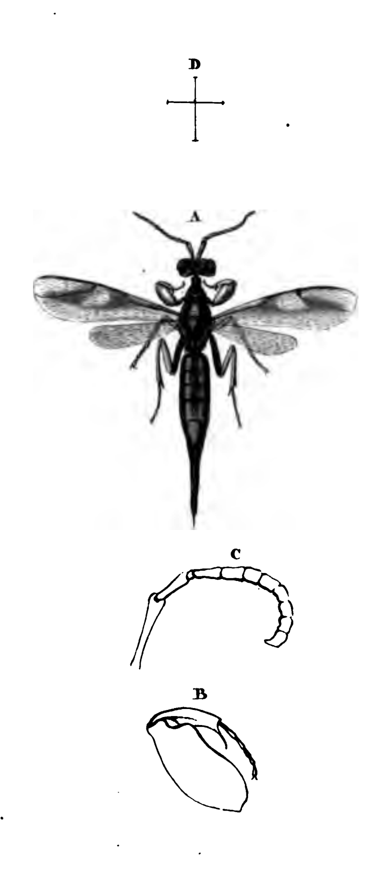
Spinola, pinx! J. Rémond imp. Annedouche sc.



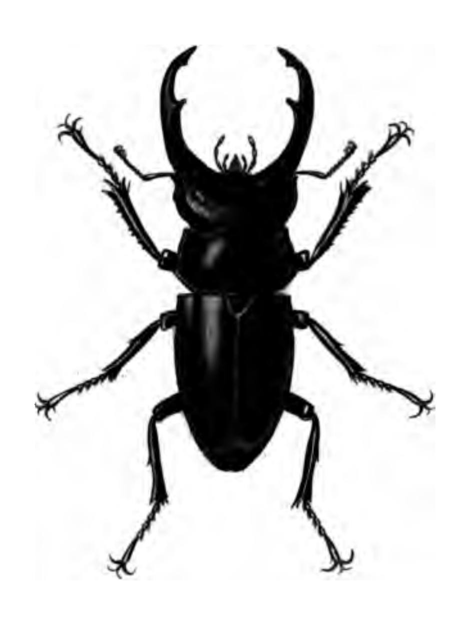


Chryscida *superciliosu, Spinola.*

...iax. *N. Rémond imp.* *Annedouche sc.*



Lycisca *raptoria*, *Spinola* .



Lucanus *Chevrolatii, Chenu.*

J. Rémond imp.

G. LUCANE. LUCANUS. *Scopoli.*

L. DE CHEVROLAT. *L. Chevrolatii.* Chenu.

L. niger, nitidissimus, mandibulis porrectis, arcuatis, ad apicem tridentatis.

Longueur, 57 millim.; largeur, 17 millim.

Cette espèce est très voisine des Lucanes girafe et rhinocéros d'Olivier; mais elle se distingue du premier parce que son corselet n'a pas de saillie anguleuse de chaque côté en avant, et du second parce que ses mandibules ne sont point denticulées au bord interne.

Son corps est aplati, d'un noir très luisant dessus et dessous; sa tête est deux fois plus large que longue, très finement chagrinée et ponctuée, vue à une forte loupe, avec une petite dent anguleuse en avant des yeux et une faible impression oblique, partant des angles antérieurs et se terminant au tiers de sa largeur. Le labre est transversal, avancé au milieu, bordé de cils fauves. Le pinceau de poils qui termine les mâchoires est de la même couleur. Les antennes et les palpes sont noires. Le corselet est deux fois plus large que long, sinueux en avant et en arrière, finement rebordé, coupé obliquement aux angles postérieurs, très finement chagriné, vu à la loupe : son bord antérieur est garni de cils courts et fauves. L'écusson est arrondi, lisse. Les élytres sont un peu plus étroites que le corselet à leur base, assez allongées, arrondies en arrière, paraissant lisses, mais offrant une très fine rugosité vues à l'aide d'une forte loupe; leurs angles antérieurs sont assez aigus. Les pattes et les tarses sont de la couleur du corps, un peu moins luisants; les jambes antérieures sont terminées extérieurement par deux dents assez aiguës, et leur bord externe est armé de six ou sept petites dents. Les jambes intermédiaires et postérieures

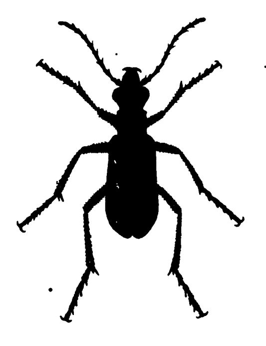
n'ont qu'une petite épine au milieu de leur bord externe. Tous les tarses sont garnis, en dessous, d'un duvet fauve. Le dessous du corps est noir, luisant et très lisse.

Ce bel insecte vient des Indes orientales; mais nous ne pouvons dire de quelle partie, car il nous a été vendu avec cette seule indication : nous l'avons dédié à M. Chevrolat, comme un témoignage de notre estime pour ses travaux entomologiques.

CHENU.

Janvier 1840.





Cicindela *Douei*. Chenu.

Davesnes, sc. J. Rémond imp.

G. CICINDÈLE. CICINDELA. *Fabricius.*

C. DE DOUÉ. *C. Douei.* Chenu.

C. elongata, supra ænea ; labio mandibulisque lateribus flavis ; thorace quadrato, subcomplanato, duabus sulcis transversis et cyaneis profunde impresso ; elytris margine anteriori, lunulis humerali, punctoque subapicali, flavis ; corpore subtus viridi-cyaneo, albo-piloso.

Long., 11 millim. ; larg., 4 millim.

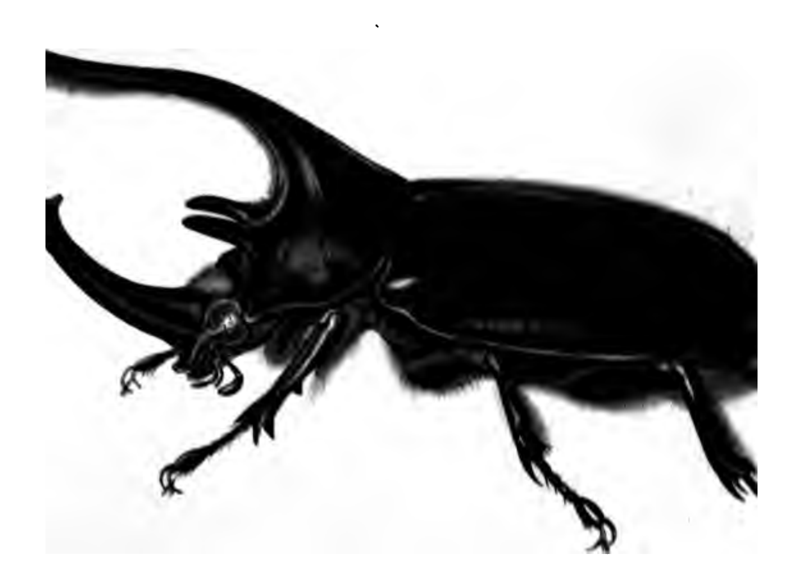
Cette espèce est facile à distinguer à cause de sa forme allongée ; sa tête est très finement chagrinée, bronzée, avec quelques reflets rouges et verdâtres. Sa lèvre supérieure est transversale, beaucoup plus large que longue, avec une assez forte dent avancée au milieu du bord antérieur. Les mandibules sont avancées, d'un noir un peu bronzé, avec une tache jaune à la base externe. Les antennes ont les quatre premiers articles d'un vert bronzé très luisant et les autres d'un brun noirâtre terne. Le corselet est un peu aplati en dessus, aussi large que long, de forme carrée, finement chagriné, d'un bronzé à reflets un peu verdâtres, avec les bords d'un rouge cuivreux ; il offre, en avant et en arrière, deux profonds sillons transverses d'un beau bleu luisant : le premier partant des angles antérieurs et formant un angle aigu presque au milieu du corselet, le second presque parallèle au bord postérieur. Il y a, de chaque côté du corselet, quelques poils blancs couchés et dirigés latéralement. Les élytres sont d'un bronzé obscur à reflets rouges cuivreux ; elles sont de plus de moitié plus longues que larges, presque parallèles, arrondies au bout, très finement chagrinées, vues à une forte loupe, avec quelques points peu enfoncés et verts à la base et à l'extrémité ; ceux de la base un peu plus forts et plus visibles.

Leur lunule humérale part de l'angle externe, longe un peu le bord et se termine assez loin par un crochet arrondi. Le jaune du bord externe se prolonge ensuite jusqu'au delà du milieu, mais avant sa terminaison il est presque touché par l'angle extérieur de la bande médiane, qui est assez large, brusquement coudée à sa naissance, descendant de suite jusqu'aux deux tiers de la longueur de l'élytre, en se dirigeant vers la suture, sans la toucher. Il y a, près de l'extrémité et contre le bord externe, un gros point arrondi. Ces bandes et points sont d'un blanc jaunâtre. Tout le dessous de cet insecte est d'un beau vert bleu très brillant, avec quelques reflets cuivrés sur les côtés du thorax; tous les côtés sont garnis de poils blancs assez serrés. Les pattes sont d'un vert bronzé à reflets de cuivre rouge.

Nous avons acheté cette espèce chez un marchand qui nous a assuré la tenir d'un chirurgien de navire baleinier, lequel disait l'avoir prise à la Nouvelle-Zélande; nous la dédions à M. Doué, pour lui donner un témoignage de notre estime et de notre amitié.

Doct. CHENU.

Octobre 1839.



Scarabæus *Jupiter.* Angent.

G. SCARABÉE. SCARABÆUS. *Linne.*

S. JUPITER. *S. Jupiter.* Buquet.

S. supra nigro-nitidus; thoracis cornu supremo porrecto decurvo, simplici, subtus barbato; lateribus duabus rectis, subulatis brevioribus; capitis cornu porrecto, longissimo, simplici unidentato; elytris elongatis, punctatissimis, pectore abdomineque flavo-barbatis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1840, p. 42.

Longueur, 125 millim.; largeur, 41 millim.

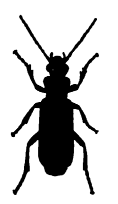
Ce bel insecte, qui est très voisin du *S. Neptunus* de Schonherr, en diffère cependant par des caractères essentiels : il est entièrement d'un beau noir brillant; sur le sommet du corselet prend naissance une corne qui est très longue et qui s'étend en avant, se recourbe légèrement à l'extrémité, et dont le dessous, surtout vers la pointe, est couvert de poils roux assez longs. Deux autres cornes beaucoup moins grandes, droites et aiguës, se trouvent placées sur les bords latéraux du corselet et en avant de cette dernière; mais un des caractères les plus saillants qui distinguent cette espèce du *S. Neptunus*, c'est que la corne dont la tête est surmontée dépasse en longueur celle du corselet, qu'elle est terminée en pointe, et qu'elle n'a, vers le milieu, qu'une dent, à la vérité très saillante, et immédiatement après quatre à cinq dentelures qui s'effacent peu à peu en se rapprochant de l'extrémité; tandis que, chez le *S. Neptunus*, la corne de la tête est beaucoup moins grande que celle du corselet, d'une forme toute différente, puisqu'elle est terminée par une forte échancrure, et qu'elle a dans le milieu deux fortes dents, au lieu d'une seule qui semble invariable dans notre es-

pèce, dont nous avons examiné quatre individus, un peu différents de taille, qui tous nous ont offert ce même caractère, et toujours d'une manière très prononcée. Les élytres, qui sont allongées, s'élargissent un peu au delà du milieu; elles sont glabres et couvertes de points enfoncés assez serrés. Le dessous du corps et les pattes sont noirs. Les tarses sont remarquables par leur dernier article, qui est extrêmement renflé et armé en dessus de nombreuses épines. L'abdomen, surtout vers l'extrémité, est couvert de poils roux et assez longs.

Cet insecte habite la Nouvelle-Grenade, en Colombie; il en a été rapporté par M. Lemoyne, agent consulaire français.

Nous ne connaissons pas la femelle.

LUCIEN BUQUET.



Helluo *cruciatus*, Marc.

Duvesne sc. *J. Rémond imp.*

G. HELLUO. HELLUO. *Bonelli.*

H. PORTE-CROIX. *H. cruciatus.* Marc.

Ferrugineus; elytris nigris, macula humerali elongata, apiceque flavo-testaceis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, 1840, p. 113.

Longueur, 14 millim.; largeur, 5 millim.

Cet insecte ressemble beaucoup à la belle espèce indienne que M. Guérin-Méneville a publiée dans la *Revue zoologique*, 1840, p. 38, sous le nom d'*H. quadrimaculatus*. La tête et le corselet sont d'un rouge-ferrugineux, couverts de gros points enfoncés, velus (la tête plus que le corselet). La lèvre supérieure est lisse, allongée, arrondie antérieurement, et recouvre les mandibules. Les yeux sont gros, noirs et entourés de quelques poils roides; les antennes ferrugineuses, presque moniliformes, mais à articles comprimés, vont un peu en grossissant vers l'extrémité, qui est d'une couleur plus foncée. Les palpes sont également ferrugineux, avec leur dernier article très renflé et presque sécuriforme. Le corselet est cordiforme, très échancré antérieurement et à angles postérieurs coupés obliquement. Il a une impression de chaque côté de la base, et la ligne longitudinale du milieu est bien marquée. L'écusson est aussi d'un rouge ferrugineux et en triangle aigu. Les élytres sont allongées, d'un noir luisant, avec une tache humérale d'un jaune testacé, oblongue, allant en s'élargissant jusque vers la moitié de l'élytre, où elle est coupée obliquement; l'extrémité des élytres est légèrement arrondie, avec une grande tache commune et cordiforme de la même couleur. Elles ont sept stries assez profondes, dont les inter-

valles sont garnis de deux lignes de petits points régulièrement espacés. L'intervalle compris entre la septième strie et le bord des élytres est plus large que les autres, couvert d'une ponctuation assez serrée, et le long du bord externe, qui est légèrement rebordé, il y a une rangée de points enfoncés plus gros : le dessous du corps et les pattes sont testacés.

Patrie : le Sénégal.

F. MARC.

NOTE

sur le

GENRE PELECINUS

(Hyménoptères pupivores évaniales),

PAR M. DE ROMAND.

Le genre *Pelecinus* a été établi, en 1802, par Latreille, sur une espèce décrite par Fabricius, sous le nom d'*Ichneumon polycerator*. En 1804, Fabricius adopta ce nom générique dans le *Systema piezatorum*. Ces deux auteurs ont donné les caractères de ce genre, d'après une femelle, alors seulement connue. Depuis, en 1825, l'*Encyclopédie méthodique,* 10e volume, a donné la description de ce genre et de deux espèces, en annonçant que les deux sexes n'étaient pas encore distingués.

Étant à Londres, il y a trois ans, j'eus occasion de voir un Pelecinus mâle, que M. Westwood me désigna sous le nom de *Pelecinus polyturator*, Drury, et dont il eut la bonté de me donner un dessin de sa main. Enfin j'ai vu, il y a quelques mois, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, le mâle du *Pelecinus polycerator;* et, avec l'agrément du conservateur, j'en ai pris le dessin. J'ai obtenu également de M. Guérin-Méneville la communication obligeante d'une femelle de Pelecinus, entièrement différente de celles déjà décrites.

Muni de ces renseignements et de ces matériaux. j'ai étudié les deux sexes; j'ai pensé qu'il serait utile d'en donner communication, et de présenter un nouveau caractère générique que la connaissance du mâle, si différente de la femelle, rend nécessaire.

Pour éclairer, autant que possible, ce sujet, j'ajouterai que M. Westwood, dans un de ses derniers ouvrages, *Modern classification of insects*, parlant du Pelecinus, dit que le mâle a l'abdomen beaucoup plus petit et en massue.

Je vais donc présenter ci-après les caractères génériques du mâle et de la femelle.

PELECINUS. *Latreille.*

Mas. *Abdomine breve petiolato, ovato-globoso, tibiis posticis gracilibus, antennæ* 13 *articulatæ.*

Fœmina. *Abdomine longissimo, lineari, ultimo brevissimo. Tibiis posticis clavatis, antennæ* 14 *articulatæ, articulo decimo albo aut flavo. In duobus sexibus primus articulus tarsorum posteriorum et quartus minimi, secundus et tertius maximi.*

Pour donner une connaissance plus complète de ces insectes, j'en donne des figures nouvelles.

La première, planche XLVIII, fig. 1, représente le *Pelecinus polycerator* mâle que j'ai vu au Muséum de Paris.

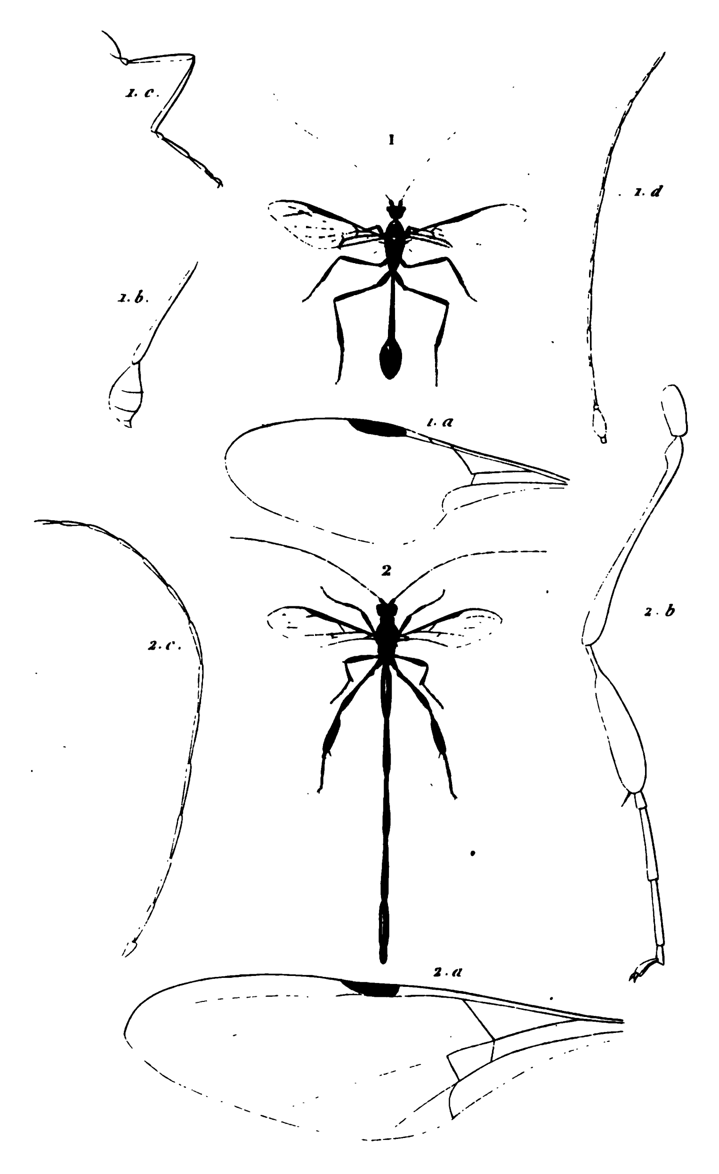
1*a.* aile supérieure, 1*b.* abdomen, 1*c.* patte postérieure, 1*d.* antennes de treize articles.

La deuxième, même planche, fig. 2, offre la femelle de cette espèce, qui a servi de base aux descriptions des auteurs.

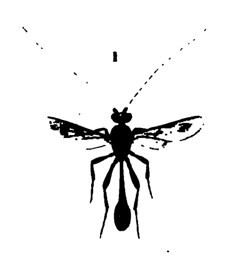
2*a.* aile supérieure, 2*b.* patte postérieure, 2*c.* antenne de quatorze articles.

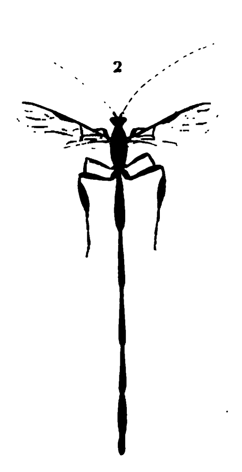
La troisième, planche XLIX, fig. 1, représente, d'après le dessin de M. Westwood, le *Pelecinus* mâle qui est à Londres sous le nom spécifique de *P. polyturator,* Drury.

Enfin la quatrième, planche XLVIII, fig. 2, offre un *Pelecinus* femelle, que M. Guérin-Méneville m'a prêté et auquel j'ai donné le nom de *P. Guerinii*, en reconnais-



1. 2. Pelecinus *polycerator*. *Fabricius*.





1. Pelecinus *polyturator*, Drury. (male)
2. P____ _ *Guérinii*. De Romand (fem.)

sance des aimables rapports que M. Guérin-Méneville veut bien avoir avec moi.

PELECINUS GUERINII. *R.*

Longueur, 45 millim.

Tête, corselet et premier segment de l'abdomen noirs; cinq derniers segments de l'abdomen entièrement fauves, ainsi que les antennes et les six pattes. Un anneau blanc se fait remarquer au dixième article des antennes.

Ce genre se trouverait composé, dans ce moment, des trois espèces ci-dessus, et d'une quatrième, le *Pelecinus clavator*, Latr., que je ne connais pas, dont Latreille parle dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* (1817), et qui est décrit dans l'*Encyclopédie méthodique*, 10e vol. (1825). Cet insecte est noir, avec le corselet d'un rougeâtre foncé.

Paris, 1840.



Calocomus *Kreüchelyi*. Buquet

G. CALOCOME. CALOCOMUS. *Serville.*

Dans la classification des Longicornes que nous a donnée M. Serville, tome I, p. 194 des *Annales de la Société entomologique de France*, ce savant a établi, dans le groupe des Prioniens, le genre *Calocomus*, dont la seule espèce connue jusqu'à ce jour est le *Prionus Desmarestii*, Guérin, ou *C. hamatiferus*, *Serv.* Un heureux hasard m'ayant procuré deux espèces inédites de ce genre curieux, j'ai cru devoir les publier, parce que rien ne me paraît plus propre à consolider un genre nouveau que la connaissance de plusieurs espèces qui peuvent y être rapportées.

C. DE KREUCHELY. *C. Kreüchelyi.* Buquet. (Pl. 50.)

Capite thoraceque nigro-ferrugineis; antennis pectinatis, 22 articulatis; elytris castaneis, punctatissimis, macula magna humerali, sutura, pedibus abdomineque brunneis; palpis tarsisque rufis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, mai 1840, p. 142.

Longueur, 49 millim.; largeur, 19 millim.

Il est beaucoup plus grand que le *C. Desmarestii*. La tête est d'un brun foncé ferrugineux et assez finement ponctuée, l'impression longitudinale qui se trouve entre les antennes est fortement marquée; ces dernières sont composées de vingt-deux articles, tandis qu'on n'en compte que moitié dans celles du *C. Desmarestii*; elles sont fortement pectinées, surtout à partir du sixième article, et d'un brun foncé. Les douze derniers articles sont d'un rouge ferrugineux, ainsi que l'extrémité de la dent latérale des huitième, neuvième

et dixième articles. Le corselet, de la couleur de la tête, est crénelé et dilaté des angles antérieurs jusqu'au milieu, et cette dilatation est terminée par une épine très forte, dirigée un peu en arrière ; il est de moitié plus large que long, en comprenant les épines latérales, chaque bord est coupé obliquement depuis l'épine jusqu'à l'angle postérieur, et en dessus il est couvert de rugosités très profondément marquées.

L'écusson est grand, triangulaire, de la couleur du corselet, et couvert, excepté à la pointe, d'une ponctuation très serrée.

Les élytres, d'un rouge brique, sont légèrement convexes, les angles huméraux sont sans épine, peu saillants, arrondis et couverts d'une large tache allongée d'un brun foncé qui occupe le tiers environ de leur longueur, puis s'oblitère de manière à ne plus présenter qu'une simple ligne, qui parcourt la bordure et remonte sur la suture de manière à encadrer parfaitement bien les élytres ; celles-ci sont couvertes d'une ponctuation très serrée dans toute leur longueur, mais qui est beaucoup plus fortement marquée dans l'espace occupé par les taches humérales signalées plus haut.

Le dessous du corselet et de la poitrine est couvert d'un duvet court, gris, très serré et brillant. Les pattes sont d'un brun marron, les segments abdominaux de même couleur, mais assez brillants ; le dernier n'est pas échancré, on voit seulement, de chaque côté, une impression demi-circulaire et fortement marquée. Les tarses et les palpes sont d'un brun rougeâtre.

Cet insecte faisait partie d'une collection remarquable rapportée de Santa-Fé de Bogota, en Colombie, par M. Saint-Amand-Rostaine. Dédié à mon ami M. de Kreüchely.



Calocomus *Lycius*, Buquet.

I. Remond imp.

Duménil sc.

C. LYCIUS. *C. Lycius*. Buquet. (Pl. 51.)

Ater, punctatissimus; thorace spinoso; antennis pectinatis, viginti articulatis; palpis tarsisque rufis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, mai 1840, p. 142.

Longueur, 43 millim.; largeur, 17 millim.

Un peu plus petit que le précédent, il est entièrement d'un brun foncé, tirant sur le noir, et proportionnellement plus allongé. La tête, assez finement ponctuée, a une impression longitudinale bien marquée entre les antennes; celles-ci ne comptent que vingt articles qui sont pectinés, et les dix derniers sont d'un rouge ferrugineux, ainsi que la dent latérale des septième, huitième et neuvième articles.

Le corselet, comme dans le *C. Kreüchelyi*, est épineux, crénelé et dilaté des angles antérieurs jusqu'au milieu, coupé ensuite obliquement, couvert de rugosités très profondes et de moitié plus large que long.

L'écusson est assez grand, triangulaire et entièrement ponctué.

Les élytres, très légèrement convexes, à angles huméraux arrondis, peu saillants, sans épines, vont en se rétrécissant vers l'extrémité; elles sont très rugueuses dans le premier tiers de leur longueur, et ensuite ponctuées assez fortement jusqu'à l'extrémité. Le dessous du corselet et la poitrine sont couverts d'un léger duvet grisâtre. Les palpes et les tarses sont d'un brun rougeâtre; le dernier segment abdominal n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'il est finement ponctué à l'extrémité.

Il se trouve également en Colombie, et faisait aussi partie de la collection rapportée par M. Saint-Amand-Rostaine.

LUCIEN BUQUET.



Mecosarthron buphagus, Buquet.

... del. ... Bernard. imp ... sc

G. MÉCOSARTHRON. MECOSARTHRON. *Buquet.*

Tête plus longue que large, canaliculée, ayant au milieu une ligne longitudinale profonde.

Mandibules fortes, pointues, peu arquées, dentées intérieurement, faiblement échancrées en dessous, au côté externe et non loin de l'extrémité.

Antennes plus courtes d'un tiers que le corps, distantes, à leur base, de onze articles filiformes; le premier presque aussi long que les quatre suivants réunis, le second très court, moins long que large, tous les autres à peu près égaux.

Corselet transversal, de près de moitié plus large que long, entièrement épineux sur les bords latéraux, armé d'une épine longue et plus forte aux angles postérieurs.

Élytres allongées, convexes, duveteuses, s'élargissant à peine aux angles huméraux, légèrement rétrécies vers l'extrémité, qui est arrondie; angle sutural armé d'une épine droite assez forte.

Écusson aussi large que long, arrondi postérieurement.

Pattes longues, égales, entièrement rugueuses et couvertes intérieurement de petites épines ou dentelures qui sont beaucoup plus fortes aux deux premières paires de pattes.

Tarses larges, épais, le premier article en triangle allongé, étant presque aussi long que les deux suivants.

Abdomen large, dernier segment arrondi sur les côtés, coupé carrément à l'extrémité.

Ce genre, qui est fort remarquable, m'a semblé devoir être rangé entre les *Énoplocères* et les *Cténoscèles;* il diffère des deux par la dimension extraordinaire du premier article des antennes, par la forme du corselet, qui est épineux dans toute sa longueur; il s'éloigne des Cténoscèles par la dilatation plus grande des tarses, et enfin par sa

forme en général, qui est allongée, beaucoup moins élargie proportionnellement et plus convexe que dans les genres précités.

M. BUPHAGUS. *M. Buphagus*. Buquet.

Capite thoraceque nigro-piceis; elytris ferrugineis, flavo-pilosis; antennarum articulis tribus primis pedibusque nigro-piceis.

Revue zoologique par la Société Cuvierienne, juin 1840, p. 172.

Longueur, 75 millimètres; largeur, 26 millimètres.

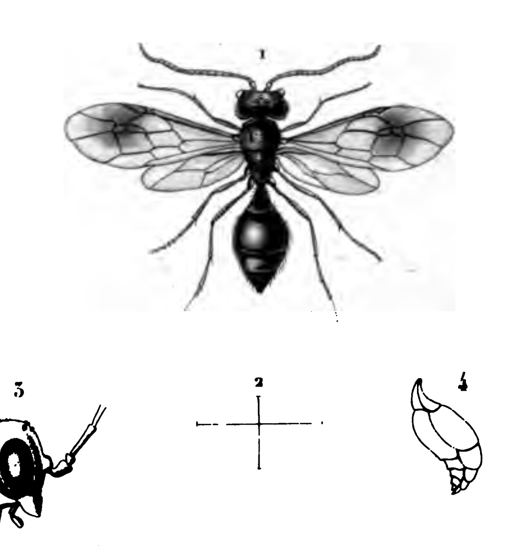
Il est d'un brun presque noir sur la tête et le corselet. La première est allongée, lisse, canaliculée dans le milieu avec une ligne profonde qui, arrivée à la hauteur de l'insertion des antennes, s'étend à droite et à gauche, de manière à former un T dont la partie supérieure serait un peu arquée. Le labre, d'un brun rougeâtre, coupé carrément, offre à la base une tache transversale d'un jaune d'orange. Les mandibules, comprimées et ponctuées, sont noires, lisses à l'extrémité et sur le bord intérieur. Les trois premiers articles des antennes sont d'un brun mat et noirâtre; tous les autres rougeâtres et luisants; le premier, fortement comprimé en dessous, rugueux, denté extérieurement, est arrondi à l'extrémité; les suivants, d'un brun rougeâtre, sont cylindriques et finement ponctués. Le corselet, inégal, fortement déprimé sur les côtés, rugueux, légèrement échancré antérieurement, coupé obliquement aux angles postérieurs, se termine ensuite carrément : il a au sommet deux impressions semi-circulaires assez profondes, placées transversalement, et, dans le milieu, une petite côte longitudinale peu élevée, qui n'atteint ni la base ni l'extrémité. Les élytres, d'un brun rougeâtre, rebordées, de la largeur du corselet, à angles huméraux arrondis, et armées, à chaque bord sutural, d'une épine très aiguë, sont assez

fortement rugueuses dans le premier quart de leur longueur, et beaucoup moins ensuite; elles sont, de plus, presque entièrement couvertes de poils fauves, courts et serrés; des poils de même couleur recouvrent la poitrine et le dessous du corselet; en dessus et sur la tête ils sont très clair-semés. Les pattes et les tarses sont d'un brun noirâtre; ces derniers sont couverts, en dessous, de poils fauves, ras et très serrés. La ligne de séparation qui se trouve entre chaque segment abdominal est d'un brun rougeâtre et brillant. Ce bel insecte faisait partie d'une collection que j'ai acquise, il y a plusieurs années, et qui a été recueillie au Brésil par M. Dreux.

LUCIEN BUQUET.

Juin 1840.





Trigonalis *Hahnii*, *Spinola*.

G. TRIGONALIS. TRIGONALIS. *Klug*.

Ayant retrouvé, dans une boîte où je l'avais oublié, un Hyménoptère brésilien que M. le docteur Klug m'avait donné en 1837, comme étant de son genre *Trigonalis*, et sous un nom spécifique qui a été égaré, j'ai reconnu aisément que ma *Seminota Leprieurii* est de ce genre. La dénomination assignée par le savant entomologiste de Berlin a non seulement les droits de la priorité, mais elle a, de plus, le grand avantage de ne pas être provisoire, parce qu'elle n'est pas l'expression d'une demi-connaissance. Je m'empresse de l'adopter en publiant une troisième espèce que je dois croire indigène, si l'étiquette fixée à l'épingle de mon exemplaire unique mérite quelque confiance. Malheureusement cet individu est un mâle. Celui du docteur Klug est du même sexe; je n'ai pas lu ce que ce savant a sans doute écrit sur son genre *Trigonalis*, aussi mes doutes primitifs sur la place rationnelle du genre subsistent toujours. L'abdomen, que j'ai fait dessiner à part, ne ressemble certainement pas à celui d'une *Braconide*.

T. DE HAHN. *T. Hahnii*. Spinola.

Dimensions. — Longueur du corps, 4 lignes; *id.*, des antennes. — Largeur du vertex et du deuxième anneau de l'abdomen, 2/3 ligne; *id.*, du corselet à l'origine des ailes, 3/4 ligne.

Formes semblables à celles de notre *Trig. Leprieurii* (*olim Seminota*). Antennes proportionnellement plus longues et plutôt filiformes que fusiformes; radicule apparente. Tête plus petite; yeux et ocelles plus grands; vertex assez convexe, presque horizontal, en rectangle transversal; front penché immédiatement en bas et presque vertical; deux crêtes longitudinales, comprimées et tranchantes,

derrière les trous antennaires. A part cette dernière particularité, la tête de notre espèce ressemble plutôt à celle de l'espèce du Brésil qu'à celle de la *Leprieurii*. Écusson plane et penché en arrière. Dans l'espèce du docteur Klug il est proéminent; son dos, également plane, est aussi élevé que le disque du mésothorax; sa face postérieure est verticale. Ponctuation du corps inapparente; surface lisse et luisante. *Voyez*, pour les autres détails, la description de la *T. Leprieurii*. (*Ins.*, pl. 41.)

Couleurs. Antennes, corps et pattes noirs; les quatre tarses antérieurs et la face externe des tibias de la première paire, pâles; ailes hyalines; une grande tache enfumée sur les deuxième et troisième cellules cubitales, et à la base de la radiale, point épais et nervures noires.

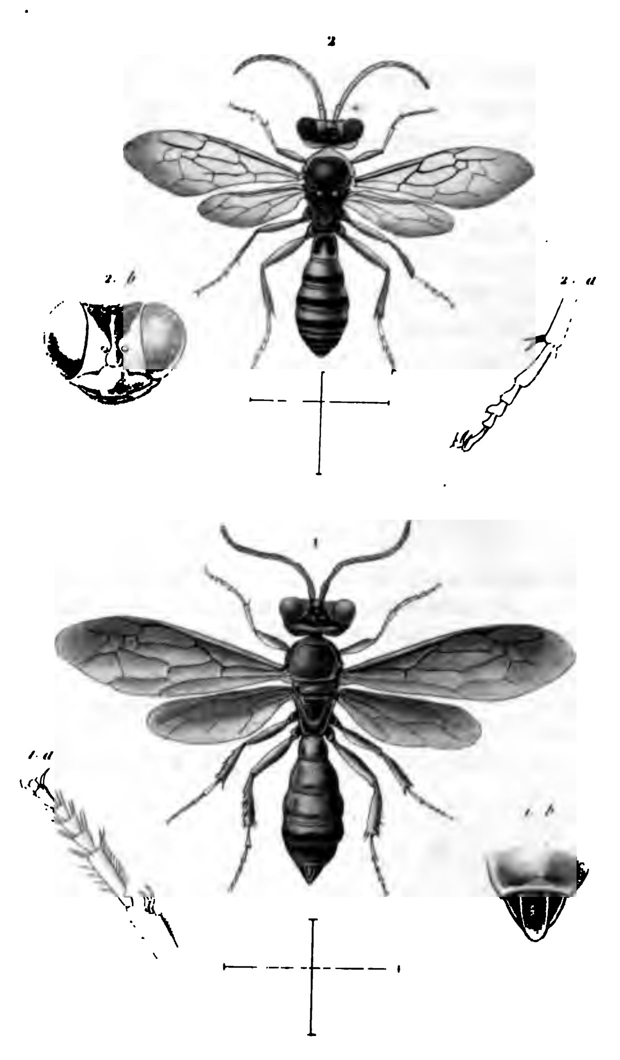
Sexe. Un mâle que j'ai trouvé dans la collection des Hyménoptères du feu docteur Hahn, avec cette étiquette de la main de l'ancien possesseur, BAV N. 3108.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1, *Trigonalis Hahnii* ♂ vue en dessus et considérablement grossie. — 2, dimensions de la grandeur naturelle. — 3, Tête très grossie, vue de profil. — 4, Abdomen grossi, vu de même.

DE SPINOLA.

Octobre 1840.



Nectanebus Fischeri, Spinola .

G. NECTANÈBE. Nectanebus. *Spinola.*

Les caractères du genre *Nectanebus* ont été décrits dans les *Ann. de la Soc. entom.*, t. 1, p. 489 et suiv. Les détails démontrent que les *Nectanèbes* tiennent le milieu entre les *Philanthes* et les *Cerceris;* ils tiennent des premiers par les ailes, par la bouche, par les tarses antérieurs et par l'abdomen; ils tiennent des seconds par la tête, par le corselet et par la plaque anale : on pourrait les regarder comme des *Cerceris à ailes de Philanthes.*

N. de Fischer. *N. Fischeri.* Spinola.

Je réunis à la femelle publiée sous ce nom dans les *Ann. de la Soc. ent.*, *loc. cit.*, n. 36, le mâle du numéro suivant, que j'avais nommé *Histrionicus*, en raison du singulier mélange de ses couleurs, noire, jaune et ferrugineuse, et non *Histerisnicus*, nom qui ne signifie rien.

Dimensions. Longueur, 7 lignes; largeur, 1 1/2 ♀. — Longueur, 6 lignes; largeur, 1 ligne ♂. — Égypte.

Formes. Tête finement ponctuée; chaperon trilobé; lobes latéraux, transversaux, courts, échancrés en avant ♀, entiers ♂; lobe médian ♀ plus large que long, arrondi en arrière, fortement rebordé en avant, rebord saillant et largement échancré; *idem* ♂ plus long que large, bord postérieur tronqué, bord antérieur trigone, côté intermédiaire droit et un peu rebordé; côtés latéraux en arcs de courbe infléchis dont la convexité est tournée en arrière; espace inter-antennaire caréné; prothorax comme dans les *Cerceris.* Dos du mésothorax lisse, luisant, n'ayant que quelques gros points enfoncés clair-semés. Dos du métathorax terne et finement pointillé; pièce médiane triangulaire, ayant plusieurs rides transversales sub-parallèles, et un seul sillon longitudinal large, médian, et n'atteignant pas la pointe postérieure; flancs ♀ renflés en dessous et terminés par un tubercule aigu et spiniforme; anneaux de

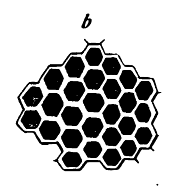
l'abdomen bien distincts, mais sans bourrelets et sans étranglements : le premier rétréci à sa base et s'élargissant insensiblement ; le deuxième s'élargissant en arrière beaucoup plus rapidement ; maximum de largeur à la jonction des deuxième et troisième anneaux ; troisième, quatrième et cinquième à côtés presque parallèles ; plaque anale supérieure trièdre et obtuse ; face médiane terne et ponctuée, entière ♀, échancrée ♂ ; faces latérales étroites et triangulaires ; arêtes intermédiaires très saillantes. Pattes de la forme ordinaire.

Couleurs. Antennes noires ♀, brunes en dessus et passant insensiblement du jaune au brun en dessous ♂ : les cinq premiers articles testacéo-ferrugineux ♀, jaunes ♂. Tête noire ; base des mandibules, chaperon, orbites internes, bord postérieur du vertex ferrugineux ♀ ; mandibules, chaperon, face, carène inter-antennaire, une ligne tirée de l'extrémité de cette carène à l'ocelle antérieur, une tache au bord interne des yeux à réseau, jaunes ♂. Thorax noir ; prothorax et flancs du mésothorax, jaunes et tachetés de noir ♂ ; au milieu de l'écusson, une tache ferrugineuse ♀, deux taches jaunes ♂. Abdomen ferrugineux ♀, jaune-orangé ♂ ; bords postérieurs des deuxième, troisième et quatrième anneaux, cinquième et sixième entiers, noirs ♀ ; une tache bilobée sur le premier anneau, une bande transversale au milieu des deuxième, troisième, quatrième et cinquième, bord postérieur du sixième, plaque anale supérieure, noirs ♂ ; pattes ferrugineuses ♀, jaunâtres ♂ ; hanches et base des trochanters, noires ; ailes obscures et unicolores ♀, assez claires à leur base et obscures à l'extrémité ♂ ; nervures noires ; point épais, jaune ; poitrine jaune ♂.

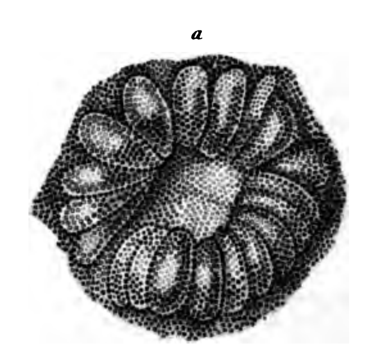
Fig. 1, N. *Fischeri*, ♀. 1 *a*, tarse ant. ; 1 *b*, sixième ann. de l'abd. et plaque anale supér. Fig. 2, *id.* ♂, ou N. *histrionicus*, Soc. ent., 2 *a*, tarse post. ; 2 *b*, tête de face.



b



a



Lichenopora *glomerata*, Michelin.

O. Prêtre del. N. Rémond imp. Davesnes sc.

MAGASIN

DE

ZOOLOGIE.

ANNÉE 1840.

ZOOPHYTES, Pl. 1.

LICHENOPORE. Lichenopora. *Defrance.*

L. aggloméré. *L. glomerata.* Michelin.

L. incrustans, glomerata, tuberosa, porosa; poris minimis, numerosis, vix conspicuis; crestulis crassis, porosis, in modum stellarum aggregatis.

Hauteur, 20 millim.; largeur, 16 millim.

Habite.....

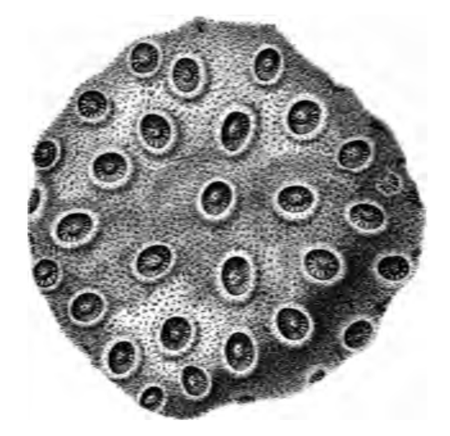
Le Polypier que le hasard m'a procuré et dont j'ignore la localité paraît incrusté autour d'une tige dépouillée d'Antipate. Chacune des étoiles, formée par de petites crêtes, ressemble individuellement à l'espèce fossile désignée sous le nom de *Lichenopora crispa*, par M. Defrance, *Dict. des sc. nat.*, t. xxvi, p. 257. Quoique les autres espèces connues du genre soient solitaires, je n'ai pas cru devoir éloigner celle-ci de ses congénères, dont elle ne

diffère pas, si ce n'est par l'agglomération, sans séparation, de dix à douze étoiles (fig. *a*). Les pores (fig. *b*.), très petits et très rapprochés, paraissent être subhexagonaux et se prolonger jusqu'au corps formant l'axe du groupe.

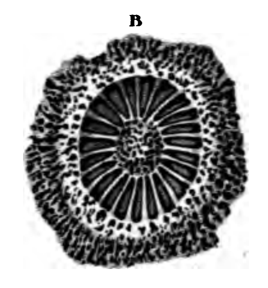
Ma collection.

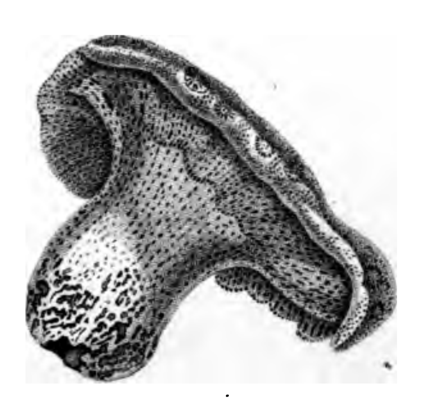
H. MICHELIN.

Mai 1840.



B







Gemmipora *fungiformis*, De Blainville.

J. Rémond imp. Davesne sc.

GEMMIPORE. Gemmipora. *De Blainville.*

G. fungiforme. *G. fungiformis.* De Blainville.

G. fixa, erecta, umbellata, fungiformis, supra prolifera; stellis extense distantibus, subrotundis, prominulis, lamellis numerosis, centro papilloso, interstitiis stellarum et inferna superficie porosis, poris sparsis, magnis, irregularibus.

Hauteur, 50 millim.; largeur, 60 millim.

Habite.....

Cette jolie espèce de Gemmipore vivante a été citée et nommée par M. de Blainville, dans son *Manuel de Zoophytologie*, p. 387, comme étant dans ma collection, et comme elle n'a jamais été décrite ni figurée, sa forme élégante et sa rareté m'ont décidé à la faire connaître. Elle est remarquable par sa ressemblance avec un champignon, et par sa tige et ses deux faces, qui sont très poreuses. La partie supérieure est seule ornée d'étoiles assez espacées et irrégulièrement distribuées (fig. *a*). Les lamelles ont à peu près le quart du diamètre, et viennent aboutir au centre, qui semble composé d'un faisceau de petits tubes (fig. *b*).

Ma collection.

H. MICHELIN.

Mai 1840.

